

# **Le Procès de Claude Servais**

**2<sup>e</sup> édition (2020)**



Olivier Defourny

LE PROCÈS DE  
CLAUDE SERVAIS

*Roman*

© Olivier Defourny, 2019  
[www.olivierdefourny.com](http://www.olivierdefourny.com)  
*Independently published*  
Tous droits réservés  
Couverture : Def  
ISBN-13 : 9781099029509

## PRÉFACE

Je me souviens du climat de tension qui s'empara de la Belgique à l'automne 1975 lors l'ouverture du procès d'assises d'Arlon que romane ici Olivier Defourny. La population belge, pourtant d'ordinaire peu encline à la vindicte et aux emportements passionnels, réclamait depuis plusieurs semaines, de plus en plus bruyamment, un châtiment exemplaire à l'encontre de l'épouvantail que les douze jurés s'apprétaient à juger. On ne parlait plus que de l'instance pénale, partout, dans la fumée des bistrots, sur la devanture des petits commerces de proximité, à la machine à café, sur le parvis de l'église, par-dessus les haies, aux coins de rue, dans les classes d'école, sur les ondes, dans les quotidiens, à la télévision publique, dans les travées du Parlement, etc. La frénésie qui traversa le pays d'Arlon à Ostende finit même par gagner l'étranger.

À l'Université Libre de Bruxelles, où j'enseignais le droit pénal, les étudiants se passionnaient pour l'affaire. Dans les couloirs, j'entendais mes ouailles se quereller à son sujet. En entrant dans les amphithéâtres, je découvrais des murs de quotidiens aux titres tapageurs déployés devant des dizaines de visages invisibles. Il m'arrivait même de devoir interrompre mes

cours pour répondre à des questions qui se rapportaient au procès d’Arlon. Et quand la journée de travail touchait à sa fin, je me faisais un devoir d'aider les quelques journalistes soucieux de ne pas écrire (trop) de bêtises qui me contactaient par téléphone. En quinze ans de carrière universitaire, jamais je n'avais connu ça ; et jamais plus je ne le connus par la suite. (J'avais accédé à l'éméritat lorsqu'éclata la tristement célèbre affaire Dutroux.)

Longtemps, je cherchai à m'expliquer le curieux phénomène dont je fus témoin. S'il est exact que les faits proprement dits, leur barbarie, participèrent, tout comme la personnalité mystérieuse des protagonistes du fait divers, à la propagation du feu des passions, il est tout aussi vrai que les médias furent les pyromanes en chef de cet embrasement populaire, ceux qui imbibèrent d'essence les esprits de leurs lecteurs et spectateurs et qui craquèrent ensuite une allumette par-dessus.

La médiatisation outrancière du procès annonçait certainement ce qu'allait devenir le journalisme d'aujourd'hui ; elle constitua en tout cas l'élément déclencheur des atteintes à la vie privée qui furent commises, en 1976, à l'encontre des deux petits innocents sortis orphelins du drame. Les contemporains des faits se souviennent peut-être de la une voyeuriste d'un quotidien populaire, cette année-là, quelques jours après le décès de l'énigmatique coupable, et de l'arbitrage minutieux entre liberté de presse et droit à la vie privée auquel durent se livrer par la suite les élus lors des débats houleux qui enflammèrent la Chambre des représentants et le Sénat.

Le roman d'Olivier Defourny, fidèle à la réalité, n'escamote pas le rôle néfaste joué par la presse tout au long de la semaine de procès. Il a également le mérite, à mes yeux de pénaliste, de plonger le lecteur dans le monde solennel des assises sans prendre trop de liberté avec la procédure stricte qui s'y applique.

Hubert Frankignoul, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles

## **AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR**

Le procès d'assises dont je m'apprête à vous conter les rebondissements n'a pas laissé la société belge sans blessures. Je ne souhaite pas rouvrir les plaies cicatrisées. Afin de préserver l'anonymat et la tranquillité des innocents, ainsi que pour des raisons qui me sont propres, j'ai décidé de modifier les noms et prénoms de divers protagonistes. C'est au même motif, dans le souci de rendre impossible l'identification de la proche famille, que j'ai choisi de ne pas faire mention de la localité où résidait la victime.



## CHAPITRE I — ENTRÉE

En cette époque, les fondements traditionnels de la société s’effritaient comme une bible dans un feu d’insouciance. Les préceptes catholiques qui dominaient l’Europe depuis bientôt deux millénaires avaient perdu en résonance. La jeunesse occidentale se cherchait de nouveaux dieux et, pour parvenir à ses fins, n’hésitait pas à promouvoir des valeurs retravaillées et à faire renaître de leurs cendres des idées oubliées. Ainsi fonctionnait le vorace cycle du temps : la vie se nourrissait de la mort, et vice versa.

Une révolution des mœurs était en cours, sans que l’on sût trop quand elle avait commencé et quand elle finirait. Des institutions pluriséculaires comme le mariage religieux se voyaient inquiétées par l’apparition des unions libres et non consacrées, par la banalisation du divorce ou de l’homosexualité, par la promotion de l’éphébophilie et parfois même de la pédophilie. La place de la femme dans la société évoluait également, à rythme lent mais constant ; les rôles des deux sexes s’uniformisaient ; des apprentis Nostradamus en venaient à prédire une confusion prochaine des genres.

En cette deuxième moitié de vingtième siècle, en cet âge où un vent de fraîcheur soufflait sur la vieille Europe, certaines régions résistaient vaillamment aux bourrasques de la modernité. Il en allait ainsi des campagnes, des hameaux reculés et des petits bastions catholiques. Il en allait ainsi des places fortes de la périphérie, imperméables à la folie des grandes villes. Il en allait ainsi des Ardennes belges profondes.

La ville d'Arlon, que l'on apercevait au loin à travers les deux demi-cercles dessinés par les essuie-glace sur le pare-brise, faisait encore partie de ces cités insensibles aux douceurs du changement. Elle se tenait là, irrésistible et indomptable, sur sa colline émergeant d'une cuvette, et, au sommet de l'amas de maisons serrées qui en jalonnaient les flancs, elle laissait s'évader virilement deux édifices en direction des cieux. Les églises Saint-Martin et Saint-Donat symbolisaient la domination mâle et chrétienne sur ce pan de territoire. Ce n'est que très loin en dessous des cimes des deux clochers que se dégageait un troisième bâtiment magistral : le palais de justice — qui était justement la destination du véhicule de police élancé sur les pentes glissantes de la nationale.

À son bord, trois policiers plaisantaient grassement et une ombre immobile se taisait. Les deux uniformes qui chauffaient les sièges avant semblaient parfaitement sereins, protégés il est vrai par le grillage qui scindait l'habitacle en deux compartiments, mais celui installé à l'arrière ne pouvait s'empêcher de lancer de petits coups d'œil furtifs sur sa droite, comme s'il n'était pas tranquillisé par le calme de l'obèse à ses côtés. Claude Servais — tel était le nom de l'énigmatique pensionnaire de la prison de Namur — jetait son regard inerte en direction des menottes qui asphyxiaient ses grosses mains posées sur son ventre rebondi. Les flics ne disposaient-ils pas d'un modèle plus large ? Allez savoir ! Une raison cachée pouvait motiver cette torture déguisée. Peut-être voulaient-ils jouer les héros ? Peut-être croyaient-ils que cela lui délierait la langue, fût-ce pour une demande de magnanimité en faveur de ses poignets meurtris ? Ou peut-être appliquaient-ils simplement une sanction privée, en surplus de celle qui serait probablement

prononcée trois jours plus tard ? Après tout, certains n'aimaient pas attendre le résultat d'un procès.

L'averse s'abattait sur la carrosserie et les vitres avec une force stravinskienne. Elle faisait couler la mélodie bien connue des jours pluvieux, avec aux percussions les timbales d'eau qui s'acharnaient sur leurs proies, aux cordes les essuie-glace qui balayaient énergiquement les éclats ruisselants, aux bois les pneus qui éventraient les flaques éparses sur la nationale détrempée. La symphonie disharmonieuse ne méritait pas le moindre silence contemplatif, les policiers à l'avant l'avaient bien compris.

— Attends ! interjeta le conducteur hilare. Attends ! J'en ai une meilleure... Tu sais comment Servais se justifie ?

— Euh... réfléchit son voisin. Peut-être comme ça ?

Sur quoi il commit une grimace ridicule et gémit à la façon d'un muet. Le chauffeur s'esclaffa :

— Ha ! Ha ! Bien essayé ! Mais non, la réponse, c'est : une prise de bec qui a mal tourné.

Les rires reprirent de plus belle et se heurtèrent aux cloisons du véhicule. La méchanceté et la provocation faisaient partie de l'arsenal policier pour désinhiber les prisonniers taciturnes. Cette méthode, si efficace par le passé, laissait pourtant inflexible l'ombre sur le siège arrière. Rien n'y faisait. L'opposition silencieuse semblait devoir se prolonger éternellement.

— Oh, les gars, allez-y mollo ! intervint le flic à l'arrière — en sondant nerveusement sa droite. C'est moi qui ramasseraï si vous lui faites péter un plomb.

— Du calme, Frédo, intervint le copilote en montrant l'arme qu'il tenait à la main. Crois-moi, je l'ai à l'œil. Un geste suspect, un seul geste, et je lui tirerai une balle entre les deux yeux.

La circulation ralentit.

— Fichus travaux ! grinça le conducteur. Attends que je t'enclenche le fantôme...

Il appuya sur un bouton et les hurlements de la sirène accompagnèrent l'avancée princière du véhicule, sur la nationale d'abord, dans les rues d'Arlon ensuite. Derrière les vitres, le paysage se fondait à toute vitesse dans des taches de couleurs

aux accents grisâtres ; on devinait à peine les silhouettes automobiles endormies, les corps refroidis des arbres nus, les visages balafrés des premières bâties.

Après quelques virages serrés, la voiture arriva place Léopold et, mitraillée par de premiers flashes, s'immobilisa devant le dispositif policier qui gardait la volée gauche de l'escalier du palais de justice. Ici, la pluie était moins intense que sur la nationale ; seul un fin crachin flottait sur le centre d'Arlon, et ce n'était pas lui qui allait empêcher les charognards de la presse populaire de faire le pied de grue, ça non. Tous avaient compris le côté sensationnel de l'affaire à peine celle-ci éclatée ; tous s'étaient battus au cours des quatre derniers mois pour obtenir les meilleurs clichés, les témoignages exclusifs ou les interviews les plus dramatiques ; tous avaient attisé et attiseraient encore cette semaine la curiosité morbide de leurs tristes lecteurs et spectateurs. Ce chapitre des grands faits divers de la deuxième moitié du vingtième siècle allait se refermer dans trois jours ; il fallait donc en ronger les os avant que sa carcasse ne soit jetée aux oubliettes du passé.

Tandis que ses deux collègues avaient déjà claqué leurs portières, le conducteur se tourna vers l'arrière et lança :

— N'oublie pas de sourire aux photographes.

Sous la pression des gestes brusques des policiers, Claude gagna l'extérieur du véhicule et affronta la bruine, les éclats de lumière et les huées hostiles avec une moue indifférente, sans toutefois pouvoir empêcher ses yeux verts de cligner. À droite, des éclairs mitraillaient sans répit sa marche forcée et, derrière ceux-ci, des bouches avides d'images gémissaient son prénom dans l'espoir d'une réaction ou d'une horrible contorsion labiale ; mais ces cris enthousiastes se voyaient surmontés par les ululations scandalisés de la foule. Le petit peuple, protégé par des parapluies multicolores, huait, sifflait, insultait l'infâme créature avec véhémence.

— Crapule ! Espèce de monstre ! pouvait-on entendre — entre autres — à mesure de l'avancée de l'obèse.

Les marches du palais de justice, de gros blocs gris éclaboussés et dégoulinants, ne se mariaient pas parfaitement avec

l'architecture délicate du bâtiment néogothique. La montée théâtrale paraissait pénible pour Claude. Ses jambes dodues, soutenues par des baskets jaunies, escaladaient avec une difficulté croissante les obstacles réguliers. Son souffle bestial se faisait de plus en plus court.

— Allez ! Accélère ! lui cria l'un des deux policiers en tirant sur la chaîne des menottes.

La haute bâtie, fière et distinguée, couronnée de sept croix, écrasait la place Léopold de sa majesté — à l'instar du pied aveugle de la justice piétinant les plus faibles. Les trois portes d'entrée ogivales, blanches de pureté, étaient toutes surmontées d'un vitrail en forme de trèfle à quatre feuilles, comme pour prémunir le palais contre le mauvais sort, comme pour demander à la chance de faire correspondre la vérité judiciaire à la vérité factuelle. Le grincement strident de leurs gonds avertisait les distraits du passage dans un autre monde, celui des cérémonies et des pleurs de regret.

Au milieu de la petite salle des pas perdus, un luxueux lustre aux bougies allumées accueillait les profanes avec arrogance. En contrebas, là où les trois paires de pieds évoluaient sous un concert de huées citoyennes, le dallage marbré oscillait entre le noir et le blanc, à la façon d'un échiquier, et donnait des allures de roi, de reine ou de fous aux quelques bustes en argile disposés le long des murs. Les larges couloirs se démembraient en de multiples bras vengeurs, tel un fleuve se dispersant pour mieux avaler les moindres irrégularités devant lui. D'après les flèches aux bifurcations, le palais de justice abritait entre autres des conflits civils, des questions commerciales, des dossiers fiscaux et des affaires pénales.

Le trio s'enfonça au cœur de l'édifice, emprunta des travées désertes, monta des escaliers grinçants et aboutit à une sorte de cul-de-sac, devant une porte surmontée d'une plaque qui indiquait : « salle Léopold II ». C'était l'une des six entrées de la cour d'assises, celle réservée aux accusés. On entendait derrière celle-ci l'agitation qui gagnait peu à peu les rangs publics. Il était encore trop tôt pour que l'escorte gagnât la salle ; aussi les deux policiers firent-ils asseoir Claude à leurs côtés sur le banc

en bois qui jouxtait la porte. La longue attente commença. La conversation entre les deux agents reprit ; elle s'intensifia même lorsque leur collègue les rejoignit après avoir parqué le véhicule. Ils parlèrent de l'affaire ; de nouvelles blagues licencieuses finirent par voler.

Il flottait dans l'air une odeur âcre, désagréable, propre aux endroits peu aérés, et le bourdonnement en provenance de la pièce voisine se faisait de plus en plus assourdissant. Puis, soudain, le silence fut. L'huissier d'audience apparut dans l'encaissement de la porte et fit un signe de la main en direction du quatuor, comme pour dire « c'est votre tour ». Et, puisque devant la cour d'assises on comparait toujours libre, un des policiers démenotta les poignets de Claude. Les quatre silhouettes entrèrent alors dans la salle d'audience impatiente.

Dans son enceinte, deux couleurs tranchantes attaquaient les esprits : le brun du bois tout d'abord, ce bois qui tapissait les hauts murs, ce bois qui mariait pupitres et bancs, ce bois qui formait la balustrade entre le public et la scène ; le rouge sanguinaire ensuite, celui du plafond, celui des tentures qui veillaient les grandes fenêtres, celui du tapis qui recouvrait l'estrade sur laquelle se tenaient les acteurs du procès. Il y avait là le ministère public représenté par l'avocat général Saint-André, la cour conduite par le président Minne, le jury — ses douze citoyens et ses trois suppléants — présidé par un homme aux lunettes carrées. Plus bas, dans les rangs publics, à hauteur du plancher réservé aux journalistes et à la société civile, les bancs indiquaient complet ; il y avait même plusieurs individus debout en fond de salle. Quelques photographes s'extirpèrent de la masse, gravirent les trois marches rouges et se dirigèrent vers leur gauche, là où se tenait l'avocat de la défense, M<sup>e</sup> De Profundis, derrière lequel Claude Servais était en train de prendre place.

L'un près de l'autre, ils formaient un couple que tout dissoiait. Derrière la stature droite et fine du ténor se morfondait une silhouette épaisse et avachie ; derrière la crinière blanche soigneusement peignée se désorganisaient des cheveux noirs semblables à des herbes sauvages et calcinées ; derrière la toge

noire et brillante s'élimaient des vêtements bon marché. À la lumière de la beauté soignée de l'un s'intensifiaient la part d'ombre et la hideur de l'autre.

Personne ne pouvait le nier : le bec-de-lièvre de Claude Servais lui conférait un faciès presque inhumain. Sa fente labiale, tordue jusqu'à la narine gauche, creusait une rigole obscure au cœur de son visage bouffi et séparait ses incisives centrales de vilaine façon ; sa lèvre supérieure s'effaçait progressivement, unissant malgré elle les organes du goût et des odeurs.

Les flashes immortalisèrent le couple improbable durant de longues secondes, puis le président Minne congédia les photographes d'une voix monocorde. Ce petit homme grisonnant et austère, dont les lunettes ovales tenaient en équilibre sur le cartilage nasal, ressemblait plus à un notaire de campagne qu'à un juge. Contrairement aux deux magistrats qui l'entouraient, vêtus eux de noir, il portait du fait de sa fonction suprême une toge rouge à hermine blanche, sur laquelle reposait une médaille dorée.

— La séance est ouverte, déclara-t-il formellement une fois les photographes disparus. Nous entamerons cette journée par le prononcé de l'arrêt qui fait suite à la requête incidentelle formulée hier après-midi par maître De Profundis.

Ce jugement accessoire, purement procédural, allait être le premier temps fort du procès. Sa nature strictement juridique exigeait qu'il résultât du délibéré des trois juges uniquement, sans intervention du jury, mais cela n'impliquait pas qu'il fût dépourvu d'importance sur la suite des événements — bien au contraire. La décision que la cour s'apprétrait à rendre allait distribuer les cartes avec lesquelles devraient se débrouiller les deux duellistes majeurs du procès, M<sup>e</sup> De Profundis et l'avocat général Saint-André, et l'un des deux recevrait une main magnifique tandis que l'autre non. Qui allait être avantagé par cet arrêt ? Les deux hommes paraissaient sereins.



## **CHAPITRE II — DUELLISTES**

Edgard De Profundis et Quentin Saint-André jouissaient tous deux d'une certaine notoriété dans le Landerneau juridique belge. Leur inimitié, secret de polichinelle, avait crû au fur et à mesure de leurs affrontements devant les juges arlonais. Dans les discussions informelles qui se tenaient au mess du palais de justice, on les comparait volontiers aux joueurs d'échecs Bobby Fischer et Boris Spassky, dont la rivalité offrait aux amateurs de jeux cérébraux un spectacle d'un niveau de plus en plus relevé : les luttes de prétoire régulières entre l'avocat bruxellois et le tribun ardennais les poussaient en effet à se surpasser.

Edgard De Profundis était le fer de lance du cabinet De Profundis & Van Ruymbeke, sis au cœur de la capitale belge et spécialisé en droit pénal. Connu entre autres pour avoir obtenu l'acquittement du parricide Pierre de Jamblinne de Meux ou pour sa défense acharnée de l'ancien ministre éponyme dans la sordide affaire Vermeylen, il avait acquis la solide réputation d'empêcheur de tourner en rond. Habile stratège, il n'avait pas son pareil pour éclairer d'un jour nouveau les zones d'ombre d'un dossier répressif et, lorsque la partie semblait perdue d'avance, il n'hésitait jamais à jouer la procédure, ou à plaider

le procès de rupture. Il possédait tous les trucs. Mais il était plus qu'un simple magicien des assises : sa capacité à agir silencieusement, tel un poison indétectable, avant même que toute action publique n'eût été engagée à l'encontre de ses clients, lui avait valu le respect de grandes figures de son temps. Cela lui avait permis de développer un réseau étendu, sur lequel il n'hésitait jamais à s'appuyer : il se chuchotait qu'il comptait de nombreux amis dans le monde de la finance, dans le microcosme scientifique ou encore au cœur de la franc-maçonnerie.

Le substitut du procureur du Roi Quentin Saint-André avait quant à lui bâti sa carrière sur ses compétences juridiques évidentes, bien sûr, mais aussi — puisque ce premier critère ne suffisait pas pour gravir les échelons de la fonction publique belge — sur ses excellentes relations avec deux corps de métier puissants : les politiciens et les journalistes. Cela faisait un quart de siècle déjà qu'il avait fait condamner pour la première fois un accusé ici même, devant la cour d'assises d'Arlon, et, depuis lors, quel chemin avait-il parcouru ! Le jeune homme ambitieux s'était transformé en un vieux roublard du parquet, chevronné, intelligent, souvent irrésistible, que la majorité des avocats craignait littéralement. Grâce à son instinct, il parvenait à cadenasser les débats autour du scénario de culpabilité qu'il avait élaboré et, de la sorte, guidait les jurés vers la peine-couperet qu'il avait élue. Le procès de Claude Servais serait probablement son dernier en tant qu'avocat général, car la fonction suprême, celle qu'il convoitait depuis vingt-cinq ans, lui était promise. L'actuel procureur du Roi, Jean-Marie Féron, partait en effet à la retraite en fin d'année ; et, selon les bruits de couloir, le favori à sa succession n'était autre que Saint-André. Rien n'était joué toutefois. Le combat qui s'annonçait cette semaine s'avérerait certainement capital en vue de l'obtention du poste. Avant d'atteindre le Graal, le — toujours — substitut aurait à jouter contre son rival de toujours, le charismatique M<sup>e</sup> De Profundis... Étaient-ce des forces occultes, peu favorables à sa candidature à la tête du parquet arlonais, qui avaient une nouvelle fois placé sur sa route la toge noire de l'avocat

bruxellois, commis d'office, ou bien cette épreuve constituait-elle un dernier écueil du destin avant la consécration d'une vie ?

Le duel s'annonçait en tout cas épique, car, si M<sup>e</sup> De Profundis était l'un des rares à pouvoir contrer Quentin Saint-André, la réciproque était vraie également.

La lutte entre les deux hommes avait commencé la veille, le lundi. Le procès s'était ouvert par le traditionnel interrogatoire du président de la cour d'assises. La toge rouge s'était orientée vers le banc des accusés et, le plus naturellement du monde, avait questionné la silhouette avachie à propos de son identité. C'était là du Minne tout craché. Bien que Claude n'eût plus parlé depuis quatre mois, le petit magistrat avait rechigné à s'écartier de la procédure consacrée.

— Quel est votre nom ? avait-il demandé.

Sans surprise, l'affreuse bouche balafrée était restée coite et les yeux verts s'étaient éternisés dans le flou.

— Refusez-vous de vous adresser à la cour ? s'était alors enquis un Minne perplexe.

Silence.

— Refusez-vous de vous exprimer dans le cadre de votre procès ?

Toujours silence.

— Il est de notre devoir de vous avertir que ce mutisme pourrait se retourner contre vous. En effet, aucun appel sur le fond de la décision que rendra le jury n'est prévu par la loi. Nous vous invitons dès lors, dans votre intérêt, à collaborer avec nous pour que la vérité judiciaire soit la plus proche possible de la réalité des faits. Notre expérience personnelle nous a enseigné que les jurés n'apprécient guère la mauvaise volonté de celles et ceux qui siègent sur le banc des accusés.

Et comme l'obèse ne bougeait pas, il avait poursuivi :

— Nous vous enjoignons une dernière fois à répondre à nos questions. Veuillez décliner s'il vous plaît vos nom, prénom, âge, lieu de naissance, profession et domicile.

M<sup>e</sup> De Profundis avait rompu le silence qui recommençait à planer dans la salle. Après avoir fait une référence sibylline au

troisième et ultime rapport d'expertise psychiatrique, il avait apporté lui-même les réponses attendues.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi par le greffier, les deux duellistes avaient pu fourbir leurs armes. Sans se départir de leurs airs hypocritement courtois, Quentin Saint-André et M<sup>e</sup> De Profundis avaient progressivement électrisé la salle Léopold II durant les actes d'accusation et de défense.

Le premier avait usé par moments de procédés rhétoriques compréhensibles par le commun des mortels, afin de pouvoir se mettre jury et public en poche certainement, mais les piques les plus insidieuses à l'encontre de son rival noir avaient été subtilement cachées dans la nuance de ses propos ; seuls les initiés pouvaient saisir la violence qu'ils renfermaient. Ainsi, quand il avait glissé mine de rien le terme « délibérément » au beau milieu d'une phrase bénigne, quand il avait fait rimer « volonté » avec « démembrer », quand il avait servi aux jurés de l'« assassinat » plutôt que du « meurtre » sans s'appesantir plus avant sur les deux notions, il avait clairement laissé sous-entendre à l'avocat bruxellois qu'il se battait pour faire condamner Servais à la peine la plus lourde qui fût.

S'agissait-il d'une erreur de sa part, ou d'un coup de maître comme seul lui était capable d'en jouer ? D'un côté, sa position extrême pouvait l'affaiblir aux yeux de la société, car peut-être ne pourrait-il obtenir tout ce qu'il ne manquerait pas de demander ; mais, d'un autre, cette stratégie ne lui permettait-elle pas de viser une sanction exemplaire, humiliante pour De Profundis, et synonyme du poste de procureur du Roi pour lui-même ?

Debout, mains appuyées sur son pupitre, il s'était exprimé avec coffre, pendant plus d'une heure, dans le micro tendu vers ses grosses lèvres prisonnières de joues flasques et pendantes. Il n'était ni grand ni petit, mais sa carrure d'ours, son buste gonflé surtout, lui conférait des allures de souverain. Sous sa toge rouge à hermine blanche, la même que celle du président Minne, on devinait le souffle vital qui l'habitait — un souffle apaisant, qui gonflait son torse, puis le dégonflait, le regonflait, et ainsi de suite.

Après avoir décrit les faits reprochés à Claude Servais, après avoir présenté en quelques mots les protagonistes de l'affaire, après avoir synthétisé l'instruction judiciaire, il s'était rassis confortablement sur son siège et avait adopté une pose sereine. Les doigts de sa main droite avaient rejoint ceux de sa main gauche et avaient formé le losange de la sagesse devant son menton engoncé.

Sur invitation du président Minne, M<sup>e</sup> De Profundis s'était alors levé afin de présenter son acte de défense. Celui-ci était émaillé de nombreuses piques à l'encontre de l'accusation, coupable selon le ténon du barreau d'un manque flagrant, si pas de bonne foi, à tout le moins d'impartialité. Le verbe haut, l'index accusateur, l'illustre avocat n'avait pas failli à sa réputation d'orateur hors pair ; il s'était même permis le luxe de critiquer sévèrement les enquêteurs qui avaient œuvré à l'arrestation de Claude.

À la fin de son exposé, il avait alors surpris l'assistance par le dépôt d'une requête incidentelle culottée. Sans que la moindre honte troublât ses traits distingués, il avait demandé à ce que les pièces saisies par l'inspecteur principal Julliard et tous les actes d'instruction consécutifs fussent déclarés non recevables. La lettre de la loi n'avait pas été respectée, avait-il argué devant la salle abasourdie ; or, le formalisme établi en la matière était le garant des droits de tous les Belges, et donc de ceux de Claude Servais.

Cette attaque inopinée avait inquiété les observateurs, ressortait-il des comptes rendus de la première journée d'audience : journaux, radios et même télévision publique s'étaient fait l'écho de la personnalité administrative de Minne. La question procédurale soulevée par M<sup>e</sup> De Profundis ne risquait-elle pas de charmer les oreilles du président de la cour d'assises ? Celui-ci n'allait-il pas céder au doux chant des sirènes — ou bien parviendrait-il à y résister, attaché pourquoi pas au poteau de la bienséance par les deux juges noirs à ses côtés ? La réponse allait tomber en ce mardi matin ; et la salle Léopold II se taisait religieusement dans l'expectative d'un verdict défavorable.

Le petit magistrat vêtu de rouge avait tous les regards focalisés sur sa personne. Ses deux confrères qui l'entouraient, d'une stature bien plus imposante, ressemblaient à de sombres gardes du corps chargés de sa protection. Au-dessus des trois hommes qui formaient la cour, accrochés au mur tapissé de bois, les portraits des souverains en exercice rappelaient que la justice était donnée en leur nom : le roi Baudouin et son épouse Fabiola souriaient magnaniment à l'assistance impatiente.

Les yeux du président Minne s'abîmèrent à travers l'amplification des lunettes ovales au cœur des deux feuilles posées devant lui ; sa bouche en ressortit les attendus qui, tels des roulements de tambour, résonnèrent solennellement dans les enceintes acoustiques aux quatre coins de la salle. Le ton du petit magistrat était cérémonieux, son vocable technique. Plus la logorrhée touchait à sa fin, mieux on cernait la direction qu'empruntait la flèche de l'arrêt ; mais comme le moindre attendu pouvait, à la façon d'un coup de vent brutal, faire dévier la course frénétique des mots, la salle Léopold II retenait son souffle, par crainte peut-être qu'une euphorie précoce ne causât la perte de son fol espoir. Enfin, lorsque les termes « la cour déboute la défense » retentirent, un joyeux brouhaha s'échappa des bancs publics, accompagné par quelques applaudissements spontanés.

— Silence ! vitupéra Minne dans son micro — avant d'achever, souhait exaucé, la lecture des dernières mentions sentencieuses.

Ce fut alors la voix courroucée de M<sup>e</sup> De Profundis qui brisa le calme à peine revenu.

— C'est... C'est... gronda-t-elle furieusement.

Les deux poings rageurs de l'avocat s'élèvèrent dans les airs, prêts à s'abattre sur le bureau de la défense dans un fracas de tonnerre ; ses yeux lancèrent des éclairs ; sa chevelure blanche ondoya dans une vague de colère ; mais l'accès de rage ne se termina pas par l'explosion attendue, non ; au contraire, il déboucha sur une moue désappointée, presque défaitiste, que rarement on avait vu poindre sur le noble visage de l'avocat bruxellois.

— C'est un scandale, se contenta-t-il de dire à voix basse — les yeux perdus dans son dossier — tout en secouant négativement la tête.

Un peu plus loin, l'avocat général Saint-André fendait ses traits d'un sourire carnassier, tandis que les extrémités de ses doigts s'étaient rejoindes pour former un losange apaisé devant son menton.

Insensible au spectacle auquel se livraient les deux duel-listes, le président Minne demanda à l'huissier d'audience d'introduire le promeneur. C'était la première personne appelée à témoigner depuis le commencement du procès.



## CHAPITRE III — DÉCOUVERTE

Le promeneur gagna la salle Léopold II par la porte des témoins. Il avait un physique rond et le cheveu rare. Rides et taches de beauté chargeaient son visage hâlé. Sa démarche hésitante, au beau milieu du public, laissait entrevoir le malaise qui l'habitait. Il monta les trois marches rouges de l'estrade d'un pas tout aussi peu assuré, jeta un œil sur sa gauche, là où se retranchaient M<sup>e</sup> De Profundis et Claude Servais, puis sur sa droite, là où se tenait le jury populaire, et enfin s'arrêta au centre de la scène, à la barre, cœur de toute l'attention. Face à lui, les trois magistrats de la cour, solennels, ressemblaient à des inquisiteurs, prêts à tout pour le faire parler. Et, tapi dans le coin entre ceux-ci et l'avocat bruxellois, la robuste silhouette rouge de Quentin Saint-André paraissait guetter le moindre faux pas, déterminée à corriger toute trajectoire verbale qui n'irait pas dans la direction souhaitée.

— Jurez-vous, demanda le président Minne, de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ? Levez la main droite et dites « je le jure ».

— Je le jure, souffla le témoin dans son micro avec l'accent traînant des Ardennes profondes.

- Quels sont vos nom et prénom ?
- Gérard Merchez.
- Votre profession ?
- Retraité. Avant, j'étais employé de tannerie.
- Quel est votre domicile, ou votre résidence ?
- Rue Saint-Roch, numéro 13, à Hotton.
- Êtes-vous parent ou allié avec Claude Servais ?
- Non.
- Êtes-vous attaché à son service ?
- Non plus.
- Connaissiez-vous la victime ? Étiez-vous à son service ?
- Non.

Toutes ces informations personnelles, à peine entrées dans la tête des auditeurs, étaient destinées à s'en évader immédiatement. L'homme avait été surnommé par la presse « le promeneur », qualificatif qui lui collerait éternellement à la peau malgré les précisions à l'instant apportées.

Il déposa délicatement ses mains sur le pupitre de la barre puis, comme s'il pensait commettre là un acte irrévérent, les en ôta prestement. Face à lui, dans l'intervalle qui le séparait de la cour, une large vitrine étalait à la vue de tous les acteurs les multiples preuves matérielles à charge de Claude Servais.

— Pouvez-vous nous expliquer le contexte de votre découverte ? invita Minne.

— Ça fait quatre ans, précisa le promeneur, que, tous les matins, je vais marcher une heure dans les bois, le long de l'Ourthe, à quelques centaines de mètres de chez moi. Depuis le décès de ma femme pour être tout à fait exact. C'est surtout pour dégourdir le chien que je me balade — Touffu qu'il s'appelle — même si le médecin dit que ces efforts sont également bons pour mon cœur. Ce matin-là, comme d'habitude, Touffu gambadait à l'avant...

— Un instant. Vous parlez du matin du 22 juin, n'est-ce pas ?

— Oui, du 22 juin, c'est bien ça.

— Et votre chien courait à l'avant, disiez-vous. Vous le promeniez sans laisse ?

— À cet endroit des bois, oui, surtout aussi tôt dans la journée — il n'était que six heures trente du matin, voyez-vous. Il n'y avait aucun risque à le laisser détaché. C'est un gentil chien, un labrador, un peu fou-fou par moments, mais je peux me faire obéir quand il faut.

L'homme avait affirmé cela sur un air de défense. Mains distraitements posées sur la barre à nouveau, il changea son pied d'appui et ferma les yeux.

— Lorsque je suis arrivé à hauteur du hêtre centenaire — je me souviens m'être dit qu'il devenait bien malade, ce gros arbre —, j'ai vu plus loin, en contrebas, le long de la berge, que Touffu jouait avec, me semblait-il, de vieux détritus. Je lui ai crié « Touffu ! Arrête ! Viens ici ! » mais rien n'y a fait — et pourtant j'ai insisté, vous pouvez me croire. Puisqu'il ne cessait pas d'aboyer en ma direction, je suis descendu, assez énervé, jusqu'au bord de l'eau. Il avait le poil mouillé aux pattes et autour de la gueule. Il agrippait sa mâchoire à un sac poubelle noir, attaché par une cordelette mais déchiqueté sur sa largeur. Je me suis fâché dessus mais, pile à cet instant, j'ai réalisé qu'une chaussette dépassait du sachet. Elle était salie par l'eau et épousait la forme d'un pied. Intrigué, j'ai tripoté avec ma canne pour mieux entrouvrir le sac... et c'est alors que j'ai découvert qu'une jambe suivait, puis une deuxième.

Il releva la tête et ouvrit les yeux, comme pour vérifier si sa formulation avait fait de l'effet. Les visages de la cour et de l'accusation se concentraient fixement sur le sien. Il referma vite ses paupières pourachever son récit :

— Je n'avais pas envie d'y croire, mais ma première impression paraissait correcte. J'aurais bien voulu, en réalité, qu'il s'agisse des jambes d'un mannequin comme on en voit dans les magasins de vêtements. Mais non. Les traces de sang au niveau du genou, qui semblait déchiqueté, ou arraché — je ne sais trop — ne laissaient planer aucun doute. C'était de la chair humaine. Sans hésitation. Je dis ça car, en 1944, j'ai vu le corps d'un noyé, un Anglais qui s'était emberlificoté dans son parachute, et un tel souvenir, on ne l'efface pas facilement de sa mémoire...

— Qu'avez-vous fait après votre découverte ? l'interrompit le président.

— J'ai saisi Touffu au collier et lui ai dit : « Ce n'est pas pour toi, viens. » Comme il ne bougeait pas, je lui ai mis sa laisse. J'ai fait demi-tour en le tirant et suis rentré chez moi. Il m'a bien fallu vingt-cinq minutes — et Dieu sait si je marchais vite malgré mes vieilles guiboles. Dès que je fus à l'intérieur, je n'ai même pas débarrassé le chien de sa laisse et je me suis précipité sur le téléphone. Deux policiers sont arrivés à mon domicile dix minutes plus tard et nous nous sommes dirigés ensemble vers les lieux de la découverte. J'étais assez nerveux ; cette histoire m'avait retourné l'estomac, voyez-vous ; puis, j'avais peur que le paquet ait disparu et qu'on me croie fou. Heureusement, il était encore là. Les policiers ont demandé des renforts par radio et, tandis que l'un sécurisait l'endroit, l'autre a pris ma déposition dans la camionnette à une centaine de mètres de là.

— Je vous remercie, ponctua Minne. J'aimerais à présent que vous identifiez la pièce à conviction numéro un. Monsieur l'huissier d'audience, pourriez-vous la présenter à monsieur Merchez ?

Le serviteur de la cour s'approcha de la large vitrine qui renfermait les multiples preuves, l'ouvrit à l'aide d'une longue clé et en extirpa un petit sac en plastique transparent.

— Reconnaissez-vous formellement cette chaussette ? interrogea le président en indiquant la pièce brandie par l'huissier d'audience.

Un bas râpeux végétait dans le sac. Ses motifs lessivés oscillaient lugubrement entre beige et brun. Quelques auréoles évoquaient les heures passées sous l'eau.

Une étincelle craintive éclaira les yeux du promeneur, qui s'empressa de confirmer la chose — peut-être pour mieux l'oublier à l'avenir.

Le jury déclina timidement l'offre d'interroger le témoin. Quentin Saint-André et M<sup>e</sup> De Profundis, en professionnels des prétoires, s'en abstinrent également. Minne clôtra alors cette première audition par la question rituelle :

— Persistez-vous dans vos déclarations ?

— Oui, répondit le promeneur.

Le petit magistrat drapé de rouge se tourna vers les deux duellistes du procès et demanda :

— L'une des parties a-t-elle un commentaire à faire ? Monsieur l'avocat général ? Maître De Profundis ?

Non, personne ne souhaitait faire d'observation matinale. Le vieil homme au teint hâlé s'en fut par les deux hautes portes en fond de salle — devoir accompli.

Cette audition avait donné le ton du procès. Durant celle-ci, les scribouillards des premiers rangs avaient pris des notes énergiques, là où d'autres spectateurs, probablement moins familiarisés avec le cérémonial des assises, s'étaient laissé envoûter, statues pensives, par l'interrogatoire grave et formel du président Minne. D'aucuns, peut-être autant passionnés par l'avenir que par le passé, avaient lancé leurs yeux à la fois au centre et à la gauche de l'estrade, incapables de déterminer si le spectacle principal du procès résidait dans la genèse des faits incriminés ou dans l'énigmatique comportement de Claude. Mais l'horrible obèse n'avait pas bronché.



## CHAPITRE IV — ÉMERSION

— Non, répondit le second témoin à l'ultime question préliminaire du président de la cour d'assises.

L'inspecteur principal Jules Julliard, qui avait mené l'enquête en étroite collaboration avec le juge d'instruction Jean Trésor, arborait une fine moustache et possédait la voix enrouée des fumeurs. Ses petits yeux inquisiteurs et cernés semblaient receler quelques nuances d'intelligence ; conjugués à son corps malingre, ils indiquaient en tout cas que la véritable force de leur propriétaire résidait plus dans ses facultés mentales que dans ses capacités physiques.

— Vous êtes policier à Hotton et fûtes à ce titre l'un des premiers arrivés sur les lieux de la macabre découverte, commenta Minne. Pourriez-vous, en guise d'introduction, expliquer à mesdames et messieurs les jurés ce que vous vîtes ce matin-là ?

— Je suis arrivé sur place à huit heures trois très exactement, déclara Julliard après s'être raclé la gorge. Quatre de mes hommes étaient déjà présents. Deux d'entre eux avaient commencé à parcourir les berges de l'Ourthe à la recherche d'indices ou d'autres sachets poubelles. J'ai immédiatement pris

connaissance du sinistre contenu de celui trouvé par le chien d'un promeneur. Il s'agissait de deux jambes nues, sciées à mi-genou ; à noter qu'une chaussette beige recouvrait le pied gauche. Des traces d'hémoglobine étaient visibles le long des jambes ; et on pouvait très nettement distinguer l'os du tibia à travers les bouts de chair déchiquetés. Au fond du sachet, il y avait également quelques graviers, probablement un reste de lestage à l'emporte-pièce. Ces éléments notés, j'ai pris contact avec monsieur le procureur du Roi, qui a mandaté Jean Trésor comme juge d'instruction. Après un échange téléphonique avec celui-ci, nous avons décidé de faire appel à des plongeurs afin de sonder les profondeurs de l'Ourthe.

Le président Minne le coupa :

— Comment expliquez-vous que le premier sachet ait été découvert si facilement par le chien du promeneur ? Il avait été initialement lesté, d'après vos observations. Un tel cas de figure aurait dû empêcher la remontée du paquet à la surface, si pas pour l'éternité, au moins durant une bonne semaine, n'est-ce pas ?

— Vous voyez juste, monsieur le président. Ainsi que mentionné dans mon rapport du 22 juin, nous devons cette découverte rapide à une branche d'arbre arrachée par la tempête du 28 mai et qui était depuis lors prisonnière du rivage et des flots. Une fameuse...

Il mima un large diamètre et poursuivit :

— Le sachet poubelle qui contenait les jambes, lorsqu'il fut balancé à l'eau, est retombé dessus et s'est déchiré, ce qui a entraîné la chute des pierres au fond de l'Ourthe, tandis que lui restait accroché au bois mort avec son contenu. Ça a été confirmé par un morceau de plastique noir que l'on a retrouvé épingle, si je puis dire, à un rameau de la branche.

Il passa son index droit sur sa fine moustache, en deux temps, et indiqua avec philosophie :

— Maintenant, le fait qu'un chien ait rapporté le sachet sur la rive ce matin-là peut être considéré comme une véritable aubaine. Avec un peu de malchance, il nous aurait fallu attendre le nettoyage bisannuel des berges de la rivière par les services

communaux pour pouvoir prendre connaissance des tristes secrets du paquet. Cela aurait sérieusement handicapé l'enquête.

Minne, nez enfoui dans son volumineux dossier, articula dans son micro :

— Comment peut-on expliquer la visibilité de ce sachet noir, alors que l'on cherchait manifestement à l'immerger, à le soustraire aux regards ? Comment peut-on expliquer que l'auteur du crime n'ait pas cherché à remédier à cette situation, fâcheuse de son point de vue ? L'enquête a déterminé que l'élimination du cadavre dépecé avait eu lieu dans le courant de la nuit. Est-ce que l'obscurité est l'explication la plus plausible ?

— Seul un faible croissant lunaire éclairait la nuit du 21 au 22 juin — et encore, fort peu finalement, car la position de la lune ce soir-là, durant les heures suspectes, la rendait invisible derrière la forêt. Une couverture nuageuse partielle avait par ailleurs gagné la région. Bref, c'était une nuit d'encre. Pas sûr que, dans les bois qui longent l'Ourthe, on pût y voir quelque chose à cinq mètres. Une lampe torche était nécessaire pour s'orienter jusque-là, c'est certain, mais que pouvait un filet de lumière face au noir sépulcral ? Lors de tels instants, il faut parfois se fier plus à son ouïe qu'à sa vue. Et, en retombant, le paquet a dû faire un beau plouf malgré la branche, je vous le garantis. Les pierres qui coulèrent ont peut-être même provoqué quelques glouglous sonores et rassurants. Moi, à titre personnel, mettons que je sois Servais, si je m'étais rendu compte du problème, j'aurais plongé pour le régler. Cette opération n'était pas risquée, surtout au vu du noir absolu qui régnait cette nuit-là, garantie de discréction. Se mouiller pour éviter de finir sa vie en prison, qui ne le ferait pas ?

On sentait le professionnel habitué à se glisser dans le costume des ennemis qu'il traquait. La façon dont il répondait aux questions du président en révélait beaucoup sur la nature de ses enquêtes. Julliard était un homme qui, pour avancer, soumettait diverses hypothèses à la sagacité de son cerveau et qui, charmé par la vraisemblance de certaines, rebuté par l'improbabilité d'autres, adoptait celle qui collait le plus aux indices matériels en sa possession. Ses petits yeux inquisiteurs, qui semblaient

revenir d'un long voyage introspectif, se fixèrent à nouveau sur la cour ; et il ponctua avec humilité :

— Il serait toutefois arrogant de ma part de clamer avec certitude que Servais n'a pas remarqué le sac noir accroché à la branche. Compte tenu de son mutisme tenace, qui m'empêche de savoir si j'ai affaire à une intelligence redoutable ou au contraire moyenne, je préfère ne pas trop m'avancer à ce sujet.

— C'est néanmoins votre conviction ? insista Minne.

— En effet. Mon flair me dit que Servais n'a pas réalisé qu'un sachet était resté à flot.

L'inspecteur principal se tenait droit, à l'instar d'un mât de drapeau, et, malgré sa petite taille, jouissait d'une certaine prestance. Il toussa en rafale, comme pour dégager un tuyau encombré, et le président de la cour d'assises en profita pour recentrer les débats :

— L'étude des berges de l'Ourthe n'a rien donné ?

— Non, répondit Julliard, nous avons fait chou blanc. Nous n'étions pas gâtés par le temps : l'absence de pluie au cours des derniers jours nous fut préjudiciable. Nous n'avons pas pu déceler des traces suspectes au sol — traces parlantes s'entend. Les quelques herbes arrachées et aplatis çà et là pouvaient correspondre à des sacs traînés comme à des foulées animales... voire humaines. Après tout, nous étions plusieurs policiers sur place depuis la première heure du jour.

— Pas de traces de sang dans les environs, donc ?

— Aucune, non. Ce qui confirmait de prime abord que ni le meurtre ni le démembrement n'avaient eu lieu aux abords de la rivière.

— Quel fut le résultat des plongées ?

— Ainsi que tout le monde l'a lu dans les journaux, quatre sachets poubelles supplémentaires ont été extraits de l'Ourthe. Ils avaient été jetés plus ou moins au même endroit, ce qui a facilité les recherches subaquatiques. Une fois ceux-ci retirés de l'eau, restait à reconstituer le puzzle, si je puis dire. Par mesure de précaution, nous avons tout de même inspecté les profondeurs de la rivière dans un vaste périmètre mais, ici non plus, nous n'avons rien découvert de probant.

— Ces sachets avaient-ils un signe distinctif quelconque permettant d'identifier leur origine ?

— Non, répondit Julliard. Il s'agissait de sacs noirs parfaitement banals.

— Pas d'empreintes digitales ?

— Aucune, non.

— Et quel en était le contenu ?

L'inspecteur principal compta sur ses doigts :

— Un, les cuisses reliées au petit bassin ; deux, le torse ; trois, les bras, pliés à hauteur de coude ; quatre, la tête. L'ensemble formait un corps nu — à l'exception de la chaussette au pied gauche, bien sûr. Les membres se trouvaient encore dans un bon état de conservation. Les sachets avaient été lestés, principalement avec de grosses pierres. Nous avons découvert qu'elles provenaient des abords de l'Ourthe. Les expertises rocallieuses l'ont confirmé.

Julliard toussa comme une mitrailleuse enrayée, et l'écho de la quinte dans le silence sépulcral fit comprendre que toute la salle Léopold II prêtait oreille attentive à ses explications.

— Avez-vous idée de la façon dont ces paquets ont été acheminés jusque-là ? s'enquit alors le président.

— Une nationale longe les bois, une centaine de mètres plus loin. Des traces de pneus ont été observées sur le bas-côté de la chaussée, sans que l'on puisse savoir si elles étaient récentes ou non. Nous supposons toutefois que c'est à cet endroit que Servais a parqué sa camionnette avant de traîner les cinq sachets jusqu'à l'Ourthe. Le long de la berge, ceux-ci ont été lestés avec des rocs et des graviers, solidement fermés avec une cordelette, puis jetés à l'eau.

— Nous vous remercions pour ces précisions, monsieur l'inspecteur principal. Mesdames et messieurs les jurés, avez-vous des questions à poser ?

Les membres du jury se regardèrent, indécis.

Après leur tirage au sort deux semaines plus tôt, le président Minne leur avait expliqué — et il le leur avait répété hier — qu'ils devaient se considérer comme des juges, ce qui impliquait des droits et des devoirs. Ainsi, ils pouvaient intervenir à

tout moment lors des débats ; ils recevraient également l'occasion d'interroger les témoins une fois leur déclaration déposée. Toutefois, l'impartialité était requise dans leur chef. Il n'était pas question qu'ils affichent ostensiblement leur parti pris. Il leur était interdit de poser une question de nature à laisser apparaître leurs opinions. Ils devaient demeurer neutres dans leurs interventions. La lassitude, les encouragements à une partie, l'expression d'émotions étaient proscrits. Ceci concernait à la fois leur attitude, leur maintien, leur visage. Ils devaient rester impassibles d'un bout à l'autre du procès. Toute infraction à ces règles leur serait fatale : le juré coupable céderait sa place à un juré suppléant.

Le président du jury s'empara du micro. Il le porta jusqu'à ses lèvres craquelées par le froid et demanda s'il y avait des témoins du jet des sacs poubelles dans l'Ourthe. Il ressemblait, par la sévérité de ses traits renfrognés, à un ermite austère. Ses cheveux gras et gris avaient été peignés de façon à recouvrir le haut de son crâne dégarni ; ils côtoyaient les deux branches de ses grosses lunettes carrées, dont le cadre anthracite se voyait brisé par de fins mais inflexibles sourcils.

Jules Julliard précisa que les demeures hottonaises les plus proches se trouvaient à plus de cinq cents mètres. Vu l'heure tardive à laquelle Servais avait immérité les sacs, et compte tenu de l'inhospitalité des bois la nuit, la possibilité qu'il existât des spectateurs visuels se rapprochait du néant. L'instruction avait néanmoins lancé un appel à témoins dans la presse locale dès le lendemain de la découverte du corps — sans succès, comme on pouvait le craindre.

Puisqu'il n'y avait pas d'autre question dans les rangs du jury, le président Minne céda la parole à l'avocat général Saint-André. Celui-ci gonfla son buste d'ours et demanda :

— Les sachets ont-ils été retrouvés par les plongeurs loin du rivage ?

Jules Julliard resta pensif quelques instants, puis répondit :

— De mémoire, il me semble que certains végétaient sous l'eau à plus de deux mètres de la berge. Celui qui contenait les

jambes a accroché la grosse branche un peu moins loin, à un mètre cinquante seulement.

— Il s'agit tout de même de sacrées distances ! s'exclama Saint-André de sa voix de basse. Avec le poids du lestage, et sans oublier qu'un certain recul était nécessaire pour lancer les paquets dans l'eau, on peut déduire que l'auteur de ces actes odieux dispose d'un physique plutôt costaud. Vous confirmez ?

— Oui, il s'agit d'un indice supplémentaire à charge de Servais.

L'avocat général, visiblement satisfait de la réponse obtenue, se pencha sur son dossier et, stylo en main, traça soigneusement une ligne sur la page qui lui faisait face.

M<sup>e</sup> De Profundis, qui avait attentivement suivi les paroles du policier tout au long de l'interrogatoire, n'avait pas de question à lui soumettre. Il donnait l'impression de n'avoir pas trouvé la moindre faille sur laquelle rebondir. Derrière lui, la gueule béante de Claude ne bougeait guère ; ses yeux clos semblaient vouloir réparer une mauvaise nuit de sommeil.

Des deux adversaires de prétoire, seul Saint-André commenta l'audition de Julliard :

— Vous noterez, mesdames et messieurs les jurés, qu'aucune empreinte digitale n'a été relevée sur les cinq sacs noirs jetés dans l'Ourthe. Cela signifie que Servais a porté des gants pour se débarrasser de la preuve de son forfait. Il y avait donc bien dans son chef la volonté farouche et manifeste de se soustraire à la justice belge lors des heures qui suivirent son crime. Je vous demande de ne pas perdre cet élément de vue.

Lorsque l'inspecteur principal Julliard quitta la barre dans une quinte de toux, quelques remous secouèrent la salle Léopold II, comme si le besoin de se dégourdir les jambes la saisissait brutalement. Des murmures se firent entendre de-ci de-là. Le président Minne consulta discrètement sa montre tandis que le médecin légiste, introduit par l'huissier d'audience, se dirigeait vers le devant de la scène.



## CHAPITRE V — EXAMEN

L'homme, un géant maigrichon, paraissait n'avoir peur de rien, pas même de la mort : la jeunesse de ses traits lui donnait des airs insouciants. Arrivé à la barre, il jeta un œil à l'écran blanc déroulé par l'huissier d'audience entre les bancs de la défense et ceux de l'accusation, peut-être pour jauger la qualité du matériel ; puis il répondit expéditivement aux traditionnelles questions introducitives du président Minne.

Ce plaisir tatillon derrière lui, le petit magistrat rouge mit en garde la salle Léopold II :

— Nous tenons à avertir le public que les photographies qui vont être projetées peuvent choquer. Âmes sensibles, abstenez-vous de porter votre regard vers celles-ci.

Aussi, quand les fenêtres furent obscurcies, une partie de l'assistance détourna les yeux de l'écran blanc. Nul n'avait envie de se faire remarquer sous son plus mauvais jour ; seuls les plus courageux, ou les plus curieux, s'apprêtaient à suivre le témoignage *de visu*, comme les jurés, sans se contenter des simples commentaires du légiste.

Le géant maigrichon quitta la barre et se rapprocha du halo lumineux qui allait diffuser les diapositives. Il tira avec lui le fil

du micro, accroché à sa main droite, tandis que sa gauche s'empareait du mètre métallique tendu par l'huissier d'audience.

— Mon rapport se fera en quatre temps, annonça-t-il. J'observerai d'abord les lésions externes, ensuite j'étudierai la cause et l'heure du décès, puis je m'attarderai sur les violences sexuelles, et enfin je vous ferai part de mes conclusions relatives à l'examen des voies digestives.

L'exposé débute par une succession de clichés des membres découpés, pris isolément. Ils avaient été lessivés par l'eau de l'Ourthe au point que leur peau, terriblement pâle, s'était distendue, parfois gonflée. Des lividités peignaient par endroits des taches aux accents violets. Aux extrémités rosâtres, sauvagement déchiquetées, apparaissaient des coulées de sang séché. Ces dernières, vu leur orientation originelle, apprenaient que le corps avait été découpé en position couchée, sur le dos. Mais l'intérêt de cette première séquence aux plans sommaires consistait juste à montrer dans quel état avait été découvert le cadavre, à savoir nu — sauf à hauteur du pied gauche — et scié ; car, d'après le médecin légiste, les déchirures des membres désunis ne laissaient planer aucun doute.

Les os présentaient eux aussi des traces caractéristiques de sciage, même si beaucoup avaient été fracturés par la répétition de coups violents afin de gagner du temps. Leur érosion avait laissé des poussières dans la chair meurtrie, notamment à hauteur des genoux et du bassin.

La voix mélodieuse du médecin légiste contrastait avec la teneur crue de ses propos ; ses longs doigts aux ongles limés, le long du micro, appuyaient paisiblement chacune de ses phrases, en insistant sur les mots-clés de l'analyse.

— Cette photo est intéressante à plus d'un titre, voyez-vous, car elle illustre la bestialité avec laquelle les membres ont été arrachés. Vous noterez que, à hauteur de l'aisselle — au niveau du bout de chair qui pend vers le bas —, on n'aperçoit plus l'irrégularité caractéristique des coups de scie : il s'agit d'un lambéau régulier, qui en fait résulte d'un arrachage brusque, après que l'épaule a été désolidarisée du buste par de nombreux va-et-vient.

Quelqu'un dans la salle geignit.

Plusieurs images furent encore projetées pour illustrer la suite des observations liminaires. Le médecin légiste donnait presque l'impression de réciter son texte par cœur, tant le flot de paroles qui submergeait la salle coulait de source. Il voulait apparemment que tout le monde comprît ses explications et s'attardait sur des petits détails techniques, lesquels avaient leur importance dans l'analyse des actes incriminés selon lui.

Ces premiers éléments révélaient exclusivement des faits post-mortem. Mais que s'était-il passé avant que la faucheuse ne mît un terme aux souffrances terrestres de la victime ? Comment avait-elle été tuée ? Quel avait été son comportement en comprenant que sa dernière heure était venue ? Avait-elle fait preuve de bravoure ? Avait-elle cherché à fuir ? Avait-elle supplié à genoux, en pleurant, en suintant de peur, prête à tous les sacrifices pour conserver le souffle vital ? Ce qui se déroule dans l'intimité du crime reste bien souvent secret ; les médecins légistes, ces spécialistes de la mort, cherchent alors à percer le mystère, parfois avec un certain succès, d'autres fois avec moins de réussite.

Du haut de ses deux mètres, le jeune expert dégageait une certaine assurance, comme si sa modeste expérience lui avait déjà appris que chaque élément décrypté constituait une victoire sur les ténèbres. Il passa au second point de son exposé, consacré aux observations dont il pouvait déduire la genèse des événements.

Une nouvelle diapositive submergea l'écran : le gros plan d'un poignet inerte s'imposait à la salle silencieuse. Le légiste éleva son mètre métallique jusqu'à des meurtrissures régulières de la peau, causées par une fine cordelette de chanvre. L'étude minutieuse des lésions cutanées laissait supposer qu'elle avait fait trois tours du poignet.

Parfois effacé dans l'obscurité, parfois ébloui par le projecteur, le géant donnait l'impression d'être un mélange d'ombre et lumière, tel un être qui voulait devenir Dieu mais qui ne pouvait se départir de sa condition d'homme. Tout en parlant, il fit un signe au loin, machinalement, dans l'attente de la diapositive

suivante. Il nota que le même phénomène pouvait être observé à l'autre poignet.

— Que puis-je déduire de tout ceci ? Deux choses. Tout d'abord, que les cordelettes reliaient les poignets à un objet quelconque, objet qui se trouvait en hauteur, derrière la victime — mettons des piliers métalliques. Comment est-ce que je le sais ? Par l'étude des ecchymoses, lesquelles sont beaucoup plus prononcées à l'intérieur des poignets qu'à l'extérieur. La personne couchée sur le dos et ligotée, si elle se débat quelque peu, cherchera naturellement à éloigner ses bras de la source de leur emprisonnement ; elle tirera donc ceux-ci avec force dans l'espoir de pouvoir se libérer.

Il mima la scène :

— Ainsi, si elle est attachée à un objet qui se trouve derrière elle, elle procédera comme ceci ; regardez. Et ce sont donc ses poignets intérieurs qui seront meurtris par la pression de la cordelette qui les emprisonne. Pouvons-nous revenir quelques photos en arrière, afin que les jurés puissent constater ce que j'explique ?

Le projectionniste s'exécuta : les images confirmèrent les éclaircissements apportés. Le médecin légiste se répéta pédagogiquement, puis reprit son analyse :

— Deuxièmement, je peux déduire de la couleur des ecchymoses que la victime était encore attachée lorsqu'elle rendit son dernier souffle.

Une explication technique et détaillée s'ensuivit. La voix mélodieuse du géant immergeait consciencieusement la salle dans les eaux troubles du crime. Personne n'osait bouger ni chuchoter. Et, quand deux secondes de silence interrompaient le compte rendu, certains en profitaient pour évacuer, en groupe, les toussotements retenus jusqu'alors.

De nouvelles diapositives exposèrent des chevilles tourmentées. Là aussi, des traces de liens étaient visibles. Le médecin légiste gratifia l'audience d'observations semblables aux précédentes, *mutatis mutandis*, sans trop s'attarder cette fois. Son message était bien passé : la victime avait été immobilisée

plusieurs heures, en position couchée, les jambes et les bras attachés.

La photo suivante révéla une importante contusion dans la fosse poplitée, probablement due à un coup de genou brutal, antérieur à l'immobilisation, qui avait pour but de déstabiliser la victime. Cette blessure à l'arrière de la jambe laissait penser que son auteur avait le dessus lors de l'échauffourée, ou qu'il s'agissait d'une attaque-surprise par-derrière, ou que la victime fuyait.

Les diapositives qui suivirent montrèrent diverses traces de lutte, notamment des griffures sur les avant-bras, le long du radius.

Le médecin légiste fit quelques pas, nonchalamment, comme pour se dégourdir les jambes, et, après que l'assistance eut à son tour profité de cette brève accalmie pour se trémousser sur les bancs, il annonça :

— Le crâne, maintenant.

L'image projetée dévoilait une partie tuméfiée du cuir chevelu. À l'arrière de la tête, une touffe de cheveux avait été rasée pour faciliter l'observation des lésions encourues. Une aspérité bleuâtre, avec des stigmates rouges et bruns, dénonçait le choc qui avait assailli la victime. Le médecin légiste insista sur la force qui s'était abattue en cet endroit ; il n'était pas impossible, selon lui, qu'elle eût provoqué un évanouissement.

— Toutefois, la mort n'a pas été causée par cette attaque. Certes, une petite hémorragie s'est déclarée après le heurt — sa survenance est d'ailleurs facilement observable, voyez ici la petite croûte pourpre au sommet de la tuméfaction — mais elle fut extrêmement faible.

Il fit un signe au projectionniste et enchaîna :

— La mort, venons-y. Vous avez devant vous un gros plan du cou de la victime, sur lequel, soit dit en passant, des particules fécales ont été découvertes — je reviendrai sur ce point ultérieurement. En examinant l'encolure de près, il est possible d'apercevoir, un rien au-dessus de la chair déchiquetée, d'inimes traces bleues laissées par les pouces aux extrémités de la gorge. Je conçois que l'œil inexpérimenté ne puisse déceler

grand-chose dans ce carnage, compte tenu de la découpe précipitée du corps, mais cela n'importe guère. Car, dans la plupart des cas d'étranglement — même lorsque le cadavre est entier, j'entends — il s'avère plutôt rare que des marques soient laissées par la strangulation. L'observation post-mortem de ce type de crime s'effectue donc sur un autre critère, qui se trouve bel et bien rempli dans le cas d'espèce. Quel est-il ? Photo, s'il vous plaît...

L'écran blanc révéla l'orbite d'un œil éteint, paupières grand ouvertes. L'iris, presque gris, avait perdu son éclat. Il flottait dans des filaments rouges, comme attaqué par une mer déchaînée.

— Les taches que vous voyez là s'appellent pétéchies. Pétéchies conjonctivales, plus exactement. Elles constituent le seul signe extérieur d'une compression violente du cou, en ce qu'elles résultent d'une augmentation de pression dans la tête. Elles découlent de dommages hypoxiques — c'est-à-dire dus à un défaut d'oxygénéation — à l'endothélium des vaisseaux sanguins. Leur présence *in casu*, conjuguée aux marques de strangulation, me permet d'affirmer sans le moindre doute que la victime a été étranglée. Photo, s'il vous plaît... Sur ce plan un peu plus large, vous pouvez également observer la présence de pétéchies, cette fois sous les yeux.

Le médecin légiste, abandonnant la rétroposition, abaissa son mètre métallique vers le sol et s'appuya dessus, comme sur une canne.

— Quant à la détermination de l'heure de la mort, nota-t-il, le démembrément et la baignade forcée n'ont pas simplifié les choses. J'ai examiné une première fois la dépouille, vers midi, le jour de sa découverte, sous tente, sur place, le long de l'Ourthe, puis encore à deux reprises, plus calmement, à l'Institut médico-légal, le lendemain et le surlendemain. Lors de ma première inspection, j'ai — comme il se doit — vérifié le degré de rigidité cadavérique et observé l'étendue, la mobilité et la réaction à la pression des lividités. Toujours aux mêmes fins, j'ai mesuré la température rectale profonde et l'ai comparée à la température ambiante de la rivière. De tout ceci, il ressort que

la victime avait succombé une douzaine d'heures, peut-être même quatorze, voire quinze, avant mon premier examen.

Il referma le chapitre relatif à la genèse du crime et s'attaqua au troisième volet, consacré aux violences sexuelles. Il constata en guise de préliminaire que le sphincter s'avérait légèrement plus ouvert que la normale, ce qui laissait présager l'occurrence de pénétrations.

— J'ignore de quelle nature. La seule certitude est que des stimulations digitales eurent lieu, peut-être pour atteindre la prostate... Souvenez-vous des particules fécales découvertes sur le cou de la victime : selon toute vraisemblance, l'auteur n'a pas pris le soin de s'essuyer les doigts avant de les porter à hauteur de gorge. Les violences sexuelles précèdent donc immédiatement l'homicide.

Ici aussi, malgré la nature doublement taboue des images projetées, le longiligne expert gardait son sang-froid, tout en évoquant flegmatiquement les détails de son analyse. Il abandonna rapidement les zones érogènes arrière pour se concentrer sur celles de l'avant. Deux types d'observations avaient été réalisées : sur les parties génitales mêmes et au cœur du système reproductif.

Sur le sexe de la victime, il signala avoir relevé entre autres des microtraces de frottements, des peaux mortes élimées par des frictions réitérées, des restes de sperme, de salive et de transsudat. Une diapositive en très gros plan suggéra qu'une infime lésion cutanée avait probablement été provoquée par la répétition des rapports au cours d'une brève période, longue de quelques heures seulement.

Afin d'en être sûr, une expertise avait été conduite à l'intérieur du système reproductif de la victime. Elle ne laissait pas de place à l'incertitude :

— Plusieurs éjaculations — trois, peut-être quatre — ont eu lieu dans les heures qui ont précédé le décès.

Après un signe de tête du géant en sa direction, Minne demanda le rallumage des lampes et l'éclairement des fenêtres. Tandis que la lumière revenait progressivement dans la salle Léopold II, le légiste retourna à la barre. Il s'apprétait à passer

au quatrième point de son exposé, l'examen du système digestif, quand le président décida de s'adresser aux jurés :

— Nous n'avons pas besoin de diapositives pour étudier cet aspect des choses. Je vous rappelle que monsieur le médecin légiste est assermenté, conformément aux règles de la procédure pénale. Cela signifie que les éléments qu'il relève sont véridiques. D'ailleurs, lorsqu'un doute se présente à lui, il a l'obligation légale de le signaler. Donc, vous pouvez — devez même — le croire sur parole. Tout ce qui est dit ici est consigné dans le rapport d'autopsie — vous le constaterez.

Le géant reprit son monologue :

— Il ressort de l'examen des voies digestives que la victime ne s'était plus sustentée d'aliments solides depuis huit à dix heures avant son décès : présence de fèces dans le rectum et le côlon descendant, conglomérats dans le gros intestin, quelques résidus dans le petit intestin, vacuité de l'estomac. Je dois toutefois nuancer ces deux derniers points. Plusieurs traces d'aphrodisiaques ont en effet été trouvées dans ces régions de transit. Ces excitants ont plus que probablement été administrés par l'entremise d'eau, de soupe ou de bouillon.

Il leva un doigt vers le ciel :

— Attention, je me dois d'être précis. Derrière le mot « aphrodisiaques », j'entends à la fois de réels stimulants sexuels, mais également des leurres, qui relèvent plus de la légende urbaine que du philtre d'amour. Nous retrouvons donc pêle-mêle des traces de gingembre, de girofle, de banane, de roquette, de vanille, de carotte et même de la poudre de cantharide. Cette dernière, si elle facilite bien, indirectement, la tuméfaction sexuelle des organes génitaux, s'avère surtout très dangereuse. Son absorption peut en effet provoquer une inflammation des voies urinaires. Les conséquences sont alors alarmantes : douleurs abdominales, vomissements, urines sanguinolentes, par exemple. Sans compter qu'une surdose — cinquante à cent milligrammes suffisent — peut s'avérer létale. Enfin, dans le cas d'espèce, rien de notable, si ce n'est une légère inflammation des voies urinaires. Cette poudre n'a été administrée qu'à très faible dose.

Il tourna les yeux pour la première fois vers Claude Servais, qui ne bronchait pas, gueule béante, sur le banc des accusés, derrière la chevelure blanche de M<sup>e</sup> De Profundis. Portant son regard vers la cour, il ponctua son intervention :

— Il est impossible de déterminer s'il s'agit d'un mélange maison. Néanmoins, à ma connaissance, aucun produit pharmaceutique, ou en vente libre, n'est composé de ces divers ingrédients. Il me paraît donc plausible que son origine soit artisanale. C'est sur cette hypothèse que s'achève mon examen.

— Merci, monsieur le médecin légiste, rebondit le président Minne. Mesdames et messieurs les jurés, avez-vous des questions ?

Le neuvième juré réclama le micro et, celui-ci en main, fit une demande qui intéressait toute l'assistance :

— Sur base de toutes ces observations, quelle a été, selon vous, la chronologie des événements ?

— Des suppositions peuvent être faites, mais je ne peux garantir leur entière exactitude. Tout commence par une échauffourée entre les deux protagonistes, lors de laquelle la victime est très rapidement dépassée. Ça s'empoigne ; ça se débat ; ça cogne. En fin de compte, probablement pour mettre un terme au combat, un bibelot est brisé sur le crâne de la victime, qui perd connaissance. On lui ôte ses vêtements et on l'immobilise avec une cordelette sur un lit. Peu après que des aphrodisiaques lui ont été administrés, des viols sont commis sur sa personne, à trois ou quatre reprises. Au bout de quelques heures, la victime est étranglée férolement, puis sauvagement dépecée à la scie en sept morceaux — sept morceaux qui seront enfouis, comme vous le savez, dans cinq sachets poubelles.

Tout au long de cette réponse, M<sup>e</sup> De Profundis resta plongé dans son dossier ; de son stylo argenté, il entoura nerveusement quelques mots qu'il avait griffonnés au cours de la dernière heure. Il ne releva la tête que pour constater que c'était le quatrième juré qui prenait à son tour la parole :

— Êtes-vous en mesure de nous dire si la victime était consciente lors des viols ?

— S'il y a eu perte de connaissance à la suite de l'assommement, celle-ci n'a pas dû durer plus de dix ou quinze minutes. Après, il faut le temps de récupérer ses esprits, c'est vrai, mais il y a bel et bien un état de conscience.

— Et au moment de se faire tuer ?

— *A fortiori*, la victime était également consciente à ce moment-là. Bien entendu, à la suite de la strangulation, elle a perdu connaissance peu avant de succomber.

Le président du jury, les yeux sévères derrière ses grosses lunettes carrées, demanda le micro et, mine suspicieuse, questionna le légiste à son tour :

— Y a-t-il eu administration de drogues, outre les aphrodisiaques ?

— L'examen du système digestif n'a pas permis d'aboutir à telle conclusion.

— Même de l'alcool ?

— Il y a eu ingestion d'alcool au cours des vingt-quatre heures qui ont précédé la mort, mais à faible dose. La victime n'était pas ivre au moment des faits — si c'est cela que vous souhaitez savoir.

Le président du jury se rassit avec un air encore plus renfrogné. Le président Minne, constatant que plus le moindre juré ne réclamait la parole, se tourna vers Quentin Saint-André. Le tribun s'éleva par-dessus son pupitre. Sous sa toge rouge à hermine blanche, on devinait un buste d'ours, une cage thoracique au grand souffle, une capacité inextinguible de phrases filandreuses et interminables. Son intervention fut pourtant brève. Il demanda d'abord :

— Pour faire perdre connaissance à quelqu'un par un seul coup de bibelot, j'imagine qu'il faut disposer d'une sacrée force ?

— Tout à fait, répondit le médecin légiste.

— Je voudrais savoir : si Servais avait frappé avec autre chose qu'un bibelot — avec un marteau par exemple —, est-ce que, par ce simple geste, un décès aurait pu s'ensuivre ?

— Je pense que oui.

— C'est bien ce qu'il me semblait. Autre question : combien de temps nécessite la découpe d'un corps en sept morceaux ? J'évoque bien entendu une découpe à la scie.

— En deux ou trois bonnes heures, une personne normalement constituée devrait avoir achevé ce travail.

— Et pour une personne robuste, habituée à manier cet outil au quotidien, l'opération serait moins chronophage, je suppose ?

— Effectivement. Peut-être que tout serait fait en une heure trente...

— En une heure trente, dites-vous... Le temps qui s'est écoulé entre le décès et l'immersion des macabres paquets dans la rivière ne s'élève qu'à trois, quatre, voire cinq heures, d'après votre rapport d'autopsie. Si l'on tient compte d'autres éléments comme l'enfouissement des restes dépecés dans les cinq sachets, leur transport jusqu'à Hotton, le trajet de la camionnette jusqu'à l'Ourthe, le lestage, etc., il me semble que, une heure trente, cela pourrait correspondre à la chronologie horaire du cas d'espèce ?

— Tout à fait.

Saint-André remercia le médecin légiste d'un hochement de tête, se rassit lourdement et, sourire en coin, raya soigneusement trois lignes de la feuille disposée devant lui. Alors, il fixa ses yeux rusés vers sa droite, vers le banc de la défense, vers M<sup>e</sup> De Profundis qui, sur invitation de Minne, se levait à son tour et dirigeait ses fines lèvres en direction du micro.

— Concernant les aphrodisiaques, demanda-t-il au légiste, êtes-vous en mesure de prouver qu'ils furent administrés de force ?

— Non, concéda-t-il.

— Pas de marques près des lèvres de la victime, donc ?

— Non. Mais — permettez-moi ces précisions — c'est plutôt par obstruction des voies nasales que l'on entraîne l'ouverture contrainte de la bouche et l'ingestion de liquide ou de médicaments. Et, dans un tel cas de figure, la trace des doigts sur les narines n'est pas observable...

— N'inversez pas la charge de la preuve s'il vous plaît, coupa M<sup>e</sup> De Profundis. Je vous demanderai, par égard pour l'objectivité des débats, de ne plus soumettre vos suppositions, mais de vous tenir, dans vos réponses, aux simples faits — et rien qu'aux faits. Dites-moi, ainsi, si vous êtes capable de déterminer avec précision l'heure à laquelle ont été ingurgités les aphrodisiaques.

— Vous n'ignorez pas, en tant qu'avocat d'assises, que les calculs des médecins légistes aboutissent toujours à une marge, puisque le fonctionnement d'un corps humain varie d'une personne à l'autre.

— En effet. Et j'ai noté, dans votre rapport d'autopsie, page vingt-quatre, que ces excitants sexuels ont été avalés trois à cinq heures avant la mort. Vous précisez en outre, page treize, que le décès remonte à une période située entre vingt et une heures et minuit. Si mes calculs sont exacts, cela signifie que les aphrodisiaques ont pu être ingérés entre seize heures et vingt et une heures. Vous avouerez tout de même que cette marge s'avère plutôt importante !

Il plissa malicieusement les yeux et poursuivit :

— Par ailleurs, le dossier répressif affirme que la victime s'est présentée chez Claude Servais aux alentours de dix-sept heures trente. Il est donc possible, sur base de vos observations, que ces aphrodisiaques aient été pris avant la rencontre des deux protagonistes. Pouvez-vous nous le confirmer ?

— Je confirme, soupira le géant. Les marges sont importantes, en effet.

— Merci pour votre probité, conclut M<sup>e</sup> De Profundis.

— Persistez-vous dans vos déclarations ? demanda Minne.

— Oui, répondit le légiste.

Ni l'accusation ni la défense ne formulèrent de commentaire. Par conséquent, le président de la cour d'assises, après avoir jaugé sa montre, frappa son bureau de deux coups de marteau solennels — mouvements courts et machinaux.

— La séance est suspendue, déclara-t-il. Elle reprendra à quatorze heures précises.

La salle se leva comme un seul homme, dans une rumeur sourde, et se vida au compte-gouttes. Les visages grimaçants, blancs, presque faméliques, semblaient marqués par la faim mais n'affichaient aucune envie de manger. D'aucuns traînaient les pieds ; certains jetaient leur regard circonspect vers l'arrière ; d'autres, quand ils parvenaient à la porte, se faisaient même des politesses dans des sourires forcés, sans mot dire.

Claude Servais avait disparu en compagnie des trois policiers. Le banc de la défense était à présent déserté par M<sup>e</sup> De Profundis, toge enlevée, serviette sous le bras. Après plusieurs secondes de marche solitaire, le pénaliste rejoignit le couloir principal du bâtiment, où la foule se traînait jusqu'à l'extérieur pour mieux envahir les tavernes alentour. Quelques regards torves, suivis de chuchotements discrets, accompagnèrent son avancée pressée, faite de dépassements sauvages, de contournements audacieux et de mots d'excuse purement formels. Ainsi allait l'avocat : il n'aimait guère être freiné dans son élan.



## CHAPITRE VI — PALABRES

Dehors, le temps restait maussade. Une pluie fine nettoyait sans répit les pavés gris de la place Léopold. Au loin, les arbres du petit parc s’agitaient et perdaient leurs premières feuilles, rappelant aux regards égarés le cruel cycle de la vie. Des parapluies s’ouvraient, abritaient des corps sans tête, se refermaient une fois l’objectif atteint. Les tavernes et restaurants alignés du côté est de la place recevaient le public dans une ambiance morose, celle de l’effroi et du recueillement.

La brasserie de L’Écu de Bourgogne se remplissait peu à peu : ses chaises et tables en bois massif se voyaient gagnées par la chaleur humaine. Le patron accueillait la clientèle avec un sourire de façade et l’orientait vers les places disponibles dans un flot continu de formules polies. Il se trouvait en fond de salle en train d’installer un jeune couple quand la vue d’une demi-douzaine de dames âgées s’asseyant à la longue table inoccupée à l’entrée le fit tressaillir.

— Non, mesdames, non ! ne put-il s’empêcher de glapir en leur direction — tout en approchant d’elles à grandes enjambées. Cette table est réservée !

Comme s'il avait conscience de la pointe d'agressivité qui avait coloré son exclamation, il adopta une voix plus douce pour se justifier :

— Voyez, il y a un carton, ici, qui l'indique. Oh ! Mais non, non, ne vous excusez pas. Je suis moi-même un éternel distrait. Hier encore, après avoir payé le boucher, j'ai oublié le sachet de viandes sur son comptoir... Ha ! Ha ! Combien êtes-vous, dites-moi ? Une, deux... six. Cela tombe bien : il y a une table pour vous un peu plus loin. Suivez-moi, je vous accompagne jusque-là.

Il ouvrit la voie et, en croisant un serveur, lui fit signe d'apporter deux chaises supplémentaires prestement. Son agitation tranchait avec le calme triste qui émanait des tablées alentour. Les clients ne parlaient pas facilement. Certains tentaient bien de tuer les trop nombreux anges qui musardaient dans le coin ; pourtant, ils ne parvenaient à leurs fins que par accident. On aurait dit que la matinée d'assises avait abattu l'assistance.

Soudain, la porte d'entrée s'ouvrit et des éclats tapageurs enveloppèrent la brasserie. Une dizaine d'individus braillards, clope au bec, envahirent les lieux sans la moindre considération pour leur environnement. Ils se dirigèrent machinalement vers la longue table inoccupée et s'y assirent dans de retentissants grincements de chaise. Le patron, déjà accouru auprès d'eux, les salua cordialement, puis demanda :

— Tiens ? Monsieur Nicolay ne vient pas aujourd'hui ?

Un petit homme aux dents de rat répondit :

— Il arrive, le temps de dicter son compte rendu par téléphone pour le journal parlé de treize heures. La séance s'est terminée plus tard que prévu ce matin.

— Ah, effectivement, voilà qui explique tout... Je vais demander à Aldo de vous apporter les cartes. Un instant, je vous prie.

— Merci beaucoup.

Les gratte-papier reprirent leur conversation passionnée.

— Il est totalement mort !

— C'est clair ! Oh, quel pied que de voir sa tête déconfite à la fin de l'arrêt !

— Il a joué, il a perdu. Ce fut une grosse erreur de sa part de vouloir défendre Servais. Il s'est cru invincible, capable d'innocenter la pire crapule qui soit. Voilà que son péché d'orgueil se retourne contre lui.

— Qu'est-ce que je vous avais dit hier ? Même s'il avait eu raison sur le fond de sa demande, jamais la justice ne l'aurait reconnu. C'est un dossier bien trop important. La population n'accepterait pas qu'une ordure comme Servais échappe à la prison pour des raisons purement procédurales. Vous imaginez la colère de la rue ? Tindemans n'a pas besoin d'une fronde populaire par-dessus le marché ! Tout est arrangé en haut lieu depuis longtemps... Et tant mieux, cela dit !

— Et De Profundis ? Il est complice, alors ?

— Non. Lui, c'est l'agneau offert en sacrifice au loup...

— Agneau ? Sacrifice ? Tu fabules sur ce coup, mon vieux...

— Jacques a raison. Il est trop intelligent et trop bien entouré que pour se laisser berner, fût-ce par le gouvernement.

— Attendez qu'Alexis arrive ; on lui demandera son avis et on verra ce qu'il en pense.

Les répliques fusaiient d'un coin à l'autre de la table. Au beau milieu de celle-ci, une place vide — une place de choix — indiquait que le retardataire n'était pas n'importe qui. Même absent, il pesait sur l'esprit de ses pairs.

En retrait, à côté de la fenêtre carrée qui donnait sur la place Léopold, un visage se taisait, écoutait distraitemment les propos des confrères. Il appartenait à une demoiselle blonde — seule femme parmi la meute de gratte-papier. Elle badigeonnait méticuleusement ses longs cils devant un miroir de poche. De fines rides cherchaient déjà à abîmer la grâce de son visage lumineux ; elles devraient toutefois patienter quelques années encore avant de vaincre définitivement le maquillage et d'ainsi transformer en expérience la candeur qui empreignait ses traits espiègles. Le fond de teint vivifiant qui recouvrait sa peau en gommait les imperfections, hormis cette tache de beauté rebelle, sous la lippe, qui ressemblait à la coulée d'un stylo.

La jeune trentenaire, qui répondait au nom de Marianne Prémeur, referma son miroir de poche et, retournée sur le dossier de sa chaise où pendait sa gabardine beige, le rangea dans les profondeurs du manteau. Ses doigts aux ongles vernis en ressortirent avec un crayon et un petit carnet rouge. Elle ouvrit celui-ci et commença à l'inonder de son écriture illisible dans un bruit de bracelets métalliques. Lorsqu'une mèche blonde s'échappa de sa coupe carrée, elle la replaça machinalement derrière son oreille percée, comme si elle voulait garder une apparence parfaite, ou comme si elle ne souhaitait pas perdre une miette de la conversation qui animait les hyènes autour d'elle.

— Il semblait découragé en tout cas.

— Les prochains jours risquent d'être monotones si le procès est déjà plié. Je sens que nous allons devoir broder sur d'infimes détails. J'ai l'impression que nous avons déjà tout raconté.

— Ne sois pas pessimiste, petit. Ton inexpérience te fait sous-estimer la magie des procès. Parfois, des éléments nouveaux apparaissent par surprise. Et dans le cas d'espèce, quelques questions demeurent. Enlèvement ou pas ? Et quid de ces rumeurs à propos de contacts préalables entre les deux intéressés ?

— La légende des fameuses lettres ?

— Parfaitement : une réponse tombera inévitablement. Puis, dans le pire des cas, tu sembles oublier que Servais est un phénomène en soi, qui attisera toujours la curiosité des gens. Je ne devrais peut-être pas le dire devant vous tous, mais moi, personnellement, je compte écrire un maximum à son sujet. Avec un peu de chance, nous aurons droit à un événement majeur, comme sa sortie du silence par exemple. Bref, ne désespère pas, petit. L'avenir est rempli de scoops et de coups de théâtre. Tu peux compter sur lui.

Soudain, la porte d'entrée de la brasserie s'ouvrit et fit paraître une ample et curieuse silhouette.

— Alors, la matinée vous a plu ? dit-elle.

C'était une voix masculine, plutôt nasillarde, porteuse comme celles des métiers de la parlote. Un accent de Liège lui conférait une saveur provinciale.

— Vous n'êtes pas trop tristes pour De Profundis ? appuya l'homme en retirant écharpe et manteau.

Il portait un ensemble du plus mauvais goût : son pantalon marron à pattes d'éléphant, son veston anthracite à large encolure, sa chemise grise à carreaux et sa cravate lignée de beige et de noir confirmaient le peu d'importance qu'il accordait à la mode. Son dada à lui, c'était parler et faire parler. Qui ne connaissait pas son nom ? La voix d'Alexis Nicolay, l'envoyé spécial de la radio publique, réveillait des centaines de milliers d'individus chaque matin dans le cours du bulletin d'information et les accompagnait tout au long de la journée.

Il s'assit bruyamment à la place qu'on lui avait réservée et salua le serveur qui venait prendre commande.

— Une minute, lui enjoignit-il dans un sourire, je viens à peine d'arriver. Laissez-moi le temps de trouver sur votre carte le plat qui parviendra à combler mon appétit. Apportez-nous toujours du vin rouge, celui de la maison, trois pichets, s'il vous plaît — tout le monde est d'accord sur le vin rouge, n'est-ce pas ? Mettez aussi une bouteille d'eau. De la pétillante. Et quelques amuse-bouche, si possible.

— Tout de suite, monsieur Nicolay, s'inclina Aldo.

Mais déjà l'envoyé spécial avait-il oublié l'existence du serveur.

— Alors, de quoi parlez-vous ? s'enquit-il auprès de ses confrères charognards.

— Ah ! Tu tombes bien. Nous voulions justement entendre ton avis. Célestin soutient que De Profundis est la dupe d'une grande machination étatique visant à condamner Servais.

— Je n'ai pas dit ça en ces termes, précisa l'intéressé. J'affirme juste qu'il lui est interdit de gagner le procès et que sa présence comme défenseur de Servais est un cadeau fait à Saint-André.

Nicolay prit du recul pour s'exprimer :

— Je ne crois pas à ta théorie. De ce que Saint-André m'a laissé entendre depuis deux mois, il semble que la commission d'office de De Profundis fut une surprise, une désagréable surprise, pour lui. D'ailleurs, je viens de le croiser à l'instant dans les couloirs, un petit dialogue très bref d'une minute, ne comptez pas sur moi pour vous en révéler la teneur, mais sachez que j'ai perçu un véritable soulagement dans son chef du fait de l'arrêt rendu ce matin.

— Peut-être que ce n'était que de la satisfaction, pas du soulagement, car maintenant il est certain de remporter le procès. Servais va en prendre pour trente ans minimum. Tu es tout de même d'accord avec moi sur ce point ? Saint-André a gagné, c'est couru d'avance, je peux l'écrire dans mon édito de demain sans risquer le ridicule...

— De Profundis n'est pas n'importe qui, lança Nicolay, c'est un coriace...

— Tu as bien vu sa mine abattue durant cette matinée !

— Mais — je n'avais pas fini de m'exprimer — il n'a plus aucune chance, bien entendu, de peser sur les questions principales des assises, je te rejoins. Tout au plus pourra-t-il tenter d'amoindrir la peine en jouant sur des nuances comme la pré-méditation ou les circonstances atténuantes, mais éviter une peine d'emprisonnement relève maintenant de l'utopie. S'il avait réussi, ces derniers mois, à convaincre la chambre des mises en accusation d'une éventuelle démence chez Servais, d'accord, là je te dirais qu'il a encore une chance. Trois rapports ! Tu imagines ?

Le pouce, l'index et le majeur de l'envoyé spécial se dressèrent devant lui tandis que sa voix nasillarde s'exclamait :

— Il aura essayé par trois fois d'obtenir quelque chose sur ce plan-là ! L'expert du parquet lui a été défavorable. Son expert à lui n'a pas su convaincre la chambre des mises en accusation. Et le rapport final, celui des trois psys, n'a pas non plus, que je sache, changé quoi que ce soit à la situation. Hé ! Servais crèche toujours à la prison de Namur, n'est-ce pas ?

— Tout à fait. Personne n'est dupe de sa grossière simulation. Mais revenons-en à ce que je disais. À partir du moment

où nous connaissons tous, ici, à cette table, le verdict que rendront les jurés vendredi, qu'est-ce qui prouve que les assises ne sont pas téléguidées ? Je ne critique pas ce fait ; je suis heureux de savoir que Servais croupira en prison pour de longues années ; il me semble juste raisonnable de penser que...

Tandis que le débat reprenait de plus belle, Marianne Prémeur détourna ses yeux bleus de son carnet rouge et les porta distraitemment vers la vitre, vers l'extérieur, vers la place Léopold. Son regard paraissait gagné par l'absence, absorbé par son âme en ébullition. Il fallut l'apparition d'un élément notable, dehors, pour le soustraire à ses rêveries et le ramener à la réalité. Aussitôt, la journaliste se leva, enfila sa gabardine beige, avança vers la sortie et, puisque les parleurs s'étaient progressivement tus pour la scruter dans un silence interrogatif, elle affirma qu'elle préférerait ne pas manger à cause de son estomac dérangé.

— Tout va bien, Marianne ? s'inquiéta Nicolay en cherchant à la toucher au bras.

— Très bien, rassura-t-elle avant de s'éclipser dans un courant d'air.

Elle courut sur les pavés gris en direction de la silhouette décidée qui, quelques mètres plus avant, marchait noblement vers le palais de justice. M<sup>e</sup> De Profundis, sandwich sous le bras, serviette à la main, protégeait scrupuleusement sa chevelure blanche de la pluie par le port distingué d'un parapluie noir. Ses chaussures cirées s'activaient nerveusement sur la place Léopold, en prenant soin de contourner les flaques arrosées par la bruine.

— Bonjour maître, l'interpella la jeune femme. Puis-je vous poser quelques questions, très rapidement ?

Qui donc ne respectait pas son refus de s'adresser à la presse durant le cours du procès ? L'avocat tourna ses yeux perçants vers la voix douce et cajoleuse ; il aperçut alors que le physique de l'importune méritait bien mieux que de la morgue. Il découvrit ses dents et demanda :

— À qui ai-je l'honneur ?

— Mademoiselle Marianne Prémeur, de *L'Aurore*. Je serai brève, maître. Puis-je vous poser quelques questions ?

— N'avez-vous pas entendu parler de mon mutisme médiatique ?

— Si, mais j'espérais que, de façon informelle...

D'un ton joueur, le pénaliste déclara :

— Allez, tant que vous parvenez à me suivre, vous pouvez m'interroger, c'est d'accord. Et exceptionnel. Toutefois, la porte du mess des avocats marquera la fin de notre entretien informel. Je dois encore potasser.

Ils arrivaient déjà au pied du perron du palais de justice. Marianne agrippait son crayon et son carnet rouge, prête à prendre note de toute information digne d'intérêt.

— Avez-vous pu toucher mot à Claude Servais après cette matinée d'audience ? interrogea-t-elle.

M<sup>e</sup> De Profundis, auguste et droit, sautillait de marche en marche, à la façon d'un joggeur au noble déhanché. Il sourit furtivement en direction de la journaliste et lui servit sa réponse type :

— Non. La situation n'a pas changé. Elle ne changera d'ailleurs pas. Dialoguer avec Claude Servais est impossible, croyez-moi.

— Que voulez-vous dire ? rebondit la journaliste. Que vous ne lui communiquez même pas votre ligne de défense ?

Le pénaliste, arrivé en haut des deux fois huit marches, s'arrêta un bref instant et, regard mi-courroucé mi-amusé, répliqua :

— Mademoiselle ! Je ne sais pas quelles sont vos intentions mais, si vous espérez me piéger, il vous faudra faire un petit effort. Et je vous rappelle que cet entretien est un cadeau fort généreux de ma part.

Ils poursuivirent leur marche soutenue à l'intérieur, sur le dallage noir et blanc de la salle des pas perdus. Marianne se défendit :

— Ne me méjugez pas, maître. Dans la profession, je suis certainement la plus proche de votre cause. Je veux dire : je condamne les actes de Claude Servais, bien évidemment, mais

je pourrais peut-être lui trouver des circonstances atténuantes — ou du moins soulever des interrogations pertinentes quant au cas d'espèce.

Elle sembla vouloir ajouter quelque chose mais, remarquant que la porte du mess se rapprochait, elle mit un terme à sa digression et recentra la discussion :

— Votre stratégie s'est écroulée ce matin. Je suppose que vous allez revoir vos ambitions à la baisse et vous rabattre vers une ligne de défense plus modeste ?

Sans laisser la moindre expression troubler ses traits, M<sup>e</sup> De Profundis parcourut silencieusement les derniers mètres qui le séparaient de la porte du mess et en saisit la poignée. Il prit alors congé de la journaliste dans un clin d'œil.

— Pas de commentaire, glissa-t-il en guise d'au revoir.

Chou blanc. Aucune proclamation digne d'intérêt. Le culot ne pouvait apporter un scoop à tous les coups. Marianne Prémeur fit demi-tour, regarda sa montre et, dans l'attente de la reprise des débats, flâna dans les couloirs du palais de justice. Elle s'immobilisa, le regard vide, devant le tableau d'un peintre du pays. Réfléchissait-elle à ce qu'elle venait de dire ? Traquait-elle la moindre erreur commise lors du bref entretien avec M<sup>e</sup> De Profundis ? Recherchait-elle les mots qui lui auraient ouvert les portes de l'âme du juriste ? Ou était-elle déjà tournée vers l'avenir, en train d'établir un nouveau plan pour gagner la une de son employeur ? Parfois, sortant de sa léthargie, elle marquait son carnet rouge de signes illisibles et de points d'interrogation ; alors, en relevant fièrement son doux visage vers l'huile pittoresque, elle réajustait machinalement sa coupe au carré derrière ses oreilles percées et reprenait le cours de ses réflexions.

Au bout de longues minutes, elle déserta son poste et gagna la salle des pas perdus. Dans son élan, elle ouvrit l'une des trois portes de sortie mais fut aussitôt freinée par un mur de pluie drue. Sur toute l'étendue de place Léopold, des cordes noires, juste des cordes noires, un tintamarre de cordes noires, et pas la moindre silhouette humaine — si ce n'est une ombre courant follement en direction d'une taverne. Le déluge rendait

Marianne prisonnière du palais. Elle se promena donc en son cœur. Durant ses pérégrinations, elle aperçut une gazette de la concurrence abandonnée sur un banc. La une était barrée d'un gros « Le procès a commencé ! » La jeune femme s'en saisit, attirée par les deux photographies illustratives — Claude Servais et sa victime. Quel contraste il y avait entre ces deux visages ! L'un, apathique et laid, lacéré par la nature, s'opposait à l'autre, radieux et souriant. Curieuse, la journaliste tourna une page ; une courte interview de la mère endeuillée apparut. Des séries de mots cherchaient à capter l'attention, certains empreints d'amour — « cœur sur la main », « adorable », « j'aurais tant voulu lui dire une dernière fois combien je l'aimais », « victime de sa candeur et de ses rêves », « les sacrifices que j'ai faits pour l'élever » —, d'autres noircis par le ressentiment — « enquêteur passif », « incompréhensible », « nous ne sommes pas tous égaux face à la justice », « j'en pleure de rage tous les soirs ».

Marianne reposa négligemment la gazette là où elle l'avait trouvée. Rien d'original là-dedans... Les épanchements médiatiques frôlaient le radotage. Il devenait temps que l'on enterre cette affaire, ou qu'un véritable scoop lui redonne de l'éclat !

La journaliste se dirigea vers les abords de la salle Léopold II, où plusieurs quidams formaient déjà une file. Une vingtaine de minutes plus tard, elle et ses confrères furent prioritai-rement fouillés et s'engouffrèrent un à un dans la pièce rouge et brune — privilège de la presse sur la populace. Marianne s'assit au sixième rang, à l'écart des autres gratte-papier. La salle continua à se remplir, le jury gagna ses bancs, l'huissier annonça la cour, l'assistance se leva, Minne fit rasseoir tout le monde.

Claude Servais comparut sous l'escorte de trois policiers. Ses yeux verts, marqués par la fatigue et la digestion, ressemblaient à ceux d'un bovin : abrutis, sans expression, imperturbables, ils insultaient le génie humain. Son bec-de-lièvre donnait l'impression qu'un flot de paroles voulait s'échapper de la gorge bouffie — mais cela ne restait qu'une impression. De son corps gargantuesque, désormais assis, seules les épaules, larges

et amples, pouvaient être aperçues par la journaliste blonde en contrebass.

Tandis que Minne introduisait l'après-midi de témoignages, Marianne garda ses yeux bleus discrètement braqués vers Claude et M<sup>e</sup> De Profundis, comme si elle cherchait à aspirer les secrets de leurs âmes. Derrière elle, deux commères aux voix de biques se lamentaient dans des messes basses :

— Si jeune... Si jeune !

— Comme vous dites ! J'ai moi-même plusieurs petits-enfants, dont deux du même âge. Ah ! Nous ne sommes plus en sécurité nulle part. Dans quelle société vivons-nous ?

— Vous avez raison. Le monde court à sa perte... Que je ne voudrais pas être à la place de cette pauvre mère Hoyoux !

— Oh non ! C'est une courageuse, celle-là ! Ce qu'elle doit affronter...

— Tel est le lot bien cruel de ceux qui restent... Ah ! Cette autopsie m'a retournée. Comment peut-on faire preuve d'autant de perversion ? Il a dû souffrir, le pauvre garçon ! Le pauvre Valentin !



## CHAPITRE VII — VALENTIN

Valentin. Valentin Hoyoux. Oui, la victime était un homme, un très jeune homme, un garçon même, dix-sept ans à peine. Ce dernier élément ne rendait l'affaire que plus scabreuse.

Né le jour de la fête des amoureux, il n'avait jamais connu son père, un lâche qui avait refusé d'assumer sa paternité. Le petit avait grandi aux côtés de sa seule mère dans leur maison ouvrière de la rue Rimbaud. Ils ne roulaient pas sur l'or — loin de là — mais, à force de modestes métiers, souvent ménagers, la mère Hoyoux avait réussi tant bien que mal à boucler ses fins de mois sans priver son fils du nécessaire. Stricte, elle avait veillé à ce qu'il ne tournât point mal ; à coup de sermons et de fessées, elle lui avait inculqué le respect des autres. Aussi était-il devenu un enfant sage, très calme, un peu réservé. À l'école, cet élève médiocre avait été plutôt discret ; on le disait timide ; il ne jouait pas souvent avec ses camarades. Et, en grandissant, ses qualités et défauts s'étaient accentués : si son âme brillait par un souci constant du prochain, il n'avait que trop peu eu l'occasion de le démontrer, tant il s'était recroqueillé sur lui-même. Seules quelques personnes avaient bénéficié de sa générosité : sa mère, sa meilleure amie Caroline, ses vieux voisins

de toujours. Quant aux confidences, il en avait été avare ; et ceux qui croyaient se trouver dans le secret des dieux avaient déchanté en prenant connaissance des éléments de sa mort dramatique.

En réalité, l'intérêt porté aux assises tenait tant à la personnalité énigmatique de Claude Servais qu'à l'identité de Valentin Hoyoux. Entre l'auteur probable et sa victime, il y avait vingt ans de différence. Comment ces deux êtres, que tout semblait opposer, avaient-ils pu se rencontrer ? Comment un jeune garçon aussi bien élevé avait-il pu finir dans les griffes de l'infernale monstre solitaire ? Que cachait donc ce sordide fait divers ? L'imaginaire collectif revisitait le conte du petit chaperon rouge, cherchant à comprendre les rouages qui avaient conduit les deux protagonistes de la tragédie, pour l'un, à la mort et, pour l'autre, aux actions les plus extrêmes.

Une dizaine de témoins devaient se produire à la barre durant l'après-midi. Leurs mots allaient permettre aux jurés de mieux connaître le fils Hoyoux, de mieux visualiser son style de vie, de mieux cerner ses relations sociales. La présence de certains serait l'occasion de reconstituer les derniers jours de l'adolescent, de sonder ses projets, de démasquer a posteriori ses secrets.

Fort évidemment, il y aurait de la redite. Tout ou presque avait déjà été relayé par les reporters en manque d'actualité sanguinolente ; la populace, abreuvée par les mamelles de la presse de caniveau, connaissait désormais Valentin par cœur — des couches-culottes jusqu'au dernier bulletin.

La première à faire face à la cour et aux jurés fut la mère Hoyoux. Cheveux grisonnants attachés en chignon, elle se présentait dans une tenue sombre, sobre, propre et bon marché. Elle avait le teint pâle, mais se tenait droite. Pudique, elle retenait ses larmes. Ses mains aux doigts fripés, sans bague, tremblaient quelque peu.

Depuis le premier jour des assises, elle était assise au premier rang, en compagnie d'autres proches, à écouter silencieusement les intervenants. En accord avec son avocat, elle avait choisi de ne pas joindre le civil au pénal ; une action serait

intentée ultérieurement devant les juridictions civiles sur base du verdict rendu par les jurés. De mauvaises langues chuchotaient que c'était dans un souci d'économie que ce compromis entre le conseil et sa cliente avait été dégagé.

Questionnée par le président Minne au sujet de la personnalité de son fils, elle expliqua son éducation ascétique, énuméra ses qualités, conta des anecdotes aux relents nostalgiques, fit part de regrets.

— C'était mon seul enfant... se lamenta-t-elle lors d'une tirade qui résumait parfaitement son état d'esprit. C'était le plus beau cadeau que m'ait fait la vie. Le moindre de ses sourires me rendait joyeuse, me faisait oublier mes soucis, me donnait le courage d'aller plus loin. Et si par malheur il était d'humeur triste, il déteignait sur moi. C'était un brave garçon... Il m'aïdait à mettre la table, à nettoyer la vaisselle, à pendre le linge... Il lui était même arrivé de me donner un coup de main dans le ménage de plusieurs maisons, après ses cours. Jamais un mot plus haut que l'autre. J'en étais tellement fière. J'aurais tout fait, tout sacrifié, pour lui ! Maintenant, il n'est plus qu'un sourire dans un cadre du salon. Pourquoi ? J'aimerais comprendre pourquoi ! Je ne peux pas concevoir qu'il... Il ne s'exprimait pas beaucoup, mais il me disait tout. Je... Je savais tout. C'est inconcevable. Je n'y entends rien.

Elle se révoltait contre l'interprétation révolutionnaire que l'affaire donnait au passé filial. Elle cherchait à résister, tant bien que mal, aux révélations insidieuses qui s'imposaient désormais à elle. Elle voulait garder les yeux clos et voir défiler, sur ses paupières noires, l'image idéalisée d'un Valentin non cachottier. Pourtant, dans le cours de son récit, la narration faisait lentement place à l'interrogation, comme si c'était elle, la figure maternelle, que l'on jugeait. Une remise en question existentielle l'ébranlait profondément. Tout ça pour ça ? À quoi bon vivre, si c'était pour connaître de telles horreurs ? Pourquoi faire de son mieux, si c'était pour se voir punie par le destin ?

Finalement, plutôt qu'un portrait du fils, c'était une peinture de la génitrice qui apparaissait graduellement aux yeux de l'assistance. Sous des dehors simples et austères se dévoilait une

forte personnalité — une femme qui ne se laissait pas marcher sur les pieds. Pas question de se passer d'elle ; elle avait tant d'affection à offrir ! Aimante mais protectrice, elle avait couvé son petit, l'avait peut-être même asphyxié de câlins et recommandations. Elle avait voulu à la fois être sa mère et se substituer au père absent. Elle avait recherché le rôle de confidente, mais avait tenu celui de surveillante.

Nul doute qu'elle avait fait de son mieux. Nul doute que son chemin de croix forçait le respect. Nul doute que sa peine était sincère. Pourtant, les moues dans la salle se partageaient entre compassion émue et froideur crispée. Ainsi allaient les petites gens d'Arlon : aussi vite s'émouvaient-ils qu'ils sombraient dans la réprobation.

Après avoir laissé la mère Hoyoux traduire en mots les peines de son cœur, le président Minne orienta les débats sur les semaines qui avaient précédé le drame.

— Vous n'avez jamais surpris Valentin au téléphone au cours du dernier mois ? demanda-t-il.

— Cette question, indiqua-t-elle, je me la suis posée des dizaines de fois. J'aimerais bien répondre non, mais... Un jour, alors que je rentrais, je l'ai vu raccrocher le combiné. Je lui ai demandé qui avait appelé. Il m'a dit que c'était une erreur ; ça en est resté là. Pourquoi ne l'aurais-je pas cru ? C'était peut-être une erreur d'ailleurs. Rien ne dit que... Il n'était jamais au téléphone, Valentin. Il ne le décrochait qu'en mon absence et me transmettait le message.

— À quand remonte cette « erreur » ?

— C'est bien pour ça que j'hésitais à répondre oui à votre question. J'ai du mal à situer ce moment. Pas dans les jours qui ont précédé sa disparition — mais quelques semaines avant. Quant à vous dire si c'est trois ou six, j'en suis incapable. J'ai essayé de me souvenir mais...

Désolée, elle montra ses deux paumes aux ciels.

— Et vos factures de téléphone ? insista Minne. Rien d'anormal ? Pas de supplément par rapport aux autres mois ?

— Non. Elles restaient dans la même gamme de prix qu'au-paravant.

Le petit magistrat rouge tourna une page de son dossier et poursuivit son interrogatoire :

— Vous n'avez jamais remarqué de courriers suspects à son nom ?

— Non plus : c'est Valentin qui relevait la boîte aux lettres au quotidien, et ce depuis cinq ans au moins, quand il rentrait de l'école à midi pour manger. Cela faisait partie de ses attributions. Il aimait bien. Ça lui faisait plaisir. Quand il y avait du courrier, il le déposait sur la table à manger, de sorte que je puisse y jeter directement un œil en rentrant. Puis, quand j'avais ouvert les enveloppes, il découpaient les timbres pour sa collection.

Minne l'interrogea alors sur les derniers jours de Valentin.

— Sa session d'examens venait de s'achever, expliqua-t-elle. Comme chaque année, une certaine euphorie s'était emparée de lui. Il aimait les vacances plus que tout au monde. Elles lui permettaient de se ressourcer, de se focaliser sur ses passions — la philatélie, la lecture — et de ne fréquenter que les personnes qu'il aimait. Je me souviens l'avoir surpris une fin d'après-midi dans la cuisine. Il avait un sourire grand comme ça. « Toi, tu es heureux », lui ai-je dit. Il m'a répondu que c'étaient les vacances. Nous avons parlé — enfin, surtout moi. Il a sous-entendu avoir des projets faramineux pour l'année à venir. « Tu verras », m'a-t-il assuré sans en dire plus. Alors, je lui ai conseillé d'attendre les résultats de ses examens avant de se projeter dans le futur. Mais il était plutôt rêveur ; il ne pouvait s'empêcher d'imaginer le meilleur des mondes, avec des yeux brillants.

— Valentin s'est donc comporté normalement lors de la semaine qui a précédé sa disparition ?

— Oui, pour le peu que je l'ai vu en tout cas. Je travaillais en journée. Je ne le voyais qu'au petit déjeuner et au repas du soir. En soirée, quand nous avions fini de manger, il m'a aidait à faire la vaisselle, puis il passait une heure ou deux avec Caroline, à l'extérieur, avant de rentrer. Vacances ou pas, il devait être dans sa chambre à vingt-deux heures trente — j'étais stricte à ce sujet.

Et comme le président Minne se tenait coi, elle ajouta humblement, avec une certaine violence contre elle-même :

— Évidemment, il est toujours difficile de savoir si, avec le temps qui passe et la douleur qui s'installe, on n'a pas tendance à réécrire l'histoire. Ce qui est sûr, c'est que, lorsque sa disparition se confirma, je fus bouleversée, tant c'était inattendu. Rien ne le laissait présager. J'étais persuadée qu'il lui était arrivé un malheur. Valentin n'était pas le genre de garçon à s'enfuir et à ne pas donner de ses nouvelles.

Elle fit une pause et plongea la salle dans le silence total.

— Toutefois... reprit-elle au bout d'un moment. Toutefois, je me demande maintenant si, au cours des derniers jours, il n'était pas un peu plus agité qu'à l'accoutumée. Un peu plus soupe au lait, également.

Le magistrat opina lentement du chef puis, les yeux plongés dans son volumineux dossier, en vint aux ultimes instants passés par l'adolescent rue Rimbaud :

— Vous avez déclaré à la police ce qui suit. Corrigez-moi en cas d'erreur. Vous avez vu pour la dernière fois votre fils le 20 juin, entre vingt et une heures quarante-cinq et vingt-deux heures quinze — vous ne pouvez le dire avec exactitude.

La mère confirma de la tête.

— C'était dans votre salon, poursuivit le président. Il vous a salué, comme à l'accoutumée, avant de monter dans sa chambre. Vous repassiez en écoutant la radio. Vers vingt-trois heures, vous êtes allée vous coucher à votre tour, à l'étage également. Il n'y avait aucune lumière dans la chambre de Valentin. Vous n'avez entendu aucun bruit suspect. Tout était calme. Vous avez passé une bonne nuit. Rien à signaler au cours de celle-ci.

La femme hochait doucement la tête, sans répit, pour confirmer la véracité du moindre fait rappelé. Ses yeux absents semblaient revivre une nouvelle fois ces heures de désolation. Minne cibla ses propos :

— Ce n'est que le lendemain matin, le 21 juin, lors du petit déjeuner, que vous avez remarqué l'absence de votre fils. Ce repas matinal, vous le preniez quotidiennement ensemble, si

j'ai bien compris ? Pas question de grasse matinée pour lui, malgré les vacances ?

— Non. C'est une règle de savoir-vivre à l'égard de ceux qui se lèvent pour aller travailler. Moi-même, quand j'étais en congé, je partageais la première heure du jour avec mon fils. Nous avons toujours procédé de la sorte.

— Vous avez donc constaté que Valentin n'était pas descendu. Vous l'avez appelé depuis la cage d'escalier.

— Oui. J'ai crié plusieurs fois. Il n'a pas répondu.

— Alors, vous êtes montée à l'étage.

— Oui. J'ai encore crié après. Plus je criais, plus le silence en réponse me faisait craindre le pire. Je... C'est... C'était mon unique enfant... Il n'y avait pas de lumière dans l'interstice du chambranle. Cela signifiait que son volet était toujours fermé. J'ai fini par entrebâiller la porte, la peur au ventre. J'ai jeté un œil au lit. Valentin ne s'y trouvait pas. J'ai eu un choc mais, en même temps, ça m'a quelque peu soulagée. Il... Il aurait pu être parti matinalement — cette pensée m'a directement traversé l'esprit.

— Son lit était défait ?

— Non, bien propre, comme tous les matins.

— Que s'est-il passé ensuite ?

— Je suis descendue manger. Je devais nettoyer deux maisons en matinée. Des... Des clientes un peu difficiles. Je me suis convaincue que Valentin avait joué au lève-tôt et j'ai pris la route.

— Est-ce que cela lui était déjà arrivé de partir comme ça de grand matin ?

— Non. Jamais.

— Comment s'est déroulé le reste de la matinée ?

— Mal. Très mal. J'étais distraite, obnubilée ; j'ai même cassé un cadre en l'époussetant ; je n'arrêtai pas de penser. Outre le volet baissé — mais peut-être avait-il voulu ne pas me réveiller, me disais-je —, deux éléments m'inquiétaient. Le premier, c'est qu'il n'avait pas laissé de mot indiquant où il s'était rendu. Valentin, je l'ai déjà dit, n'était pas le genre de garçon à courir les champs — encore moins sans m'en tenir

informée. Le second, c'est qu'il n'avait pas pris son petit déjeuner ni mis la table. C'est... C'est peut-être un détail pour vous... Pas pour moi... Plus je ressassais les événements, plus je sentais qu'il s'était produit quelque chose de fâcheux. Travailler devenait un supplice. Les minutes n'avançaient pas, mais je me suis pressée de finir le ménage.

— Une fois n'est pas coutume, vous êtes rentrée chez vous à midi ?

— Oui. En quatrième vitesse. J'étais trop inquiète.

— Quelle fut votre réaction en constatant qu'il n'était pas revenu ?

— J'ai tout de suite interrogé les voisins, mais ils ne savaient pas me renseigner. Puis je me suis rendue chez Caroline. J'espérais l'y trouver.

— C'est après vous être entretenue avec elle que vous avez décidé d'aller à la police ?

— Oui. Ce que je venais d'apprendre ne laissait pas planer de doute. Il était arrivé malheur à Valentin.

Minne la questionna encore au sujet du déroulement de la triste journée, puis céda la parole au jury. Tact requis pour interroger la mère de la victime ; il fallait procéder avec des gants, d'autant plus si les questions étaient délicates. La seconde jurée s'y prit plutôt bien, comme si elle était habituée à avancer en terrain miné. Elle introduisit sa question par une touche apaisante.

— Madame Hoyoux, déclara-t-elle, certains éprouvent parfois des difficultés à imaginer les contrariétés auxquelles sont confrontées les mamans célibataires. Elles doivent faire rentrer l'argent dans les caisses tout en prenant soin de leur petit, et cela implique beaucoup d'investissement personnel — beaucoup de fatigue aussi. J'ai une amie dans cette situation et je suis donc consciente de votre courage et de vos efforts pour élever Valentin. La question que je me posais à son sujet est la suivante : avait-il déjà... Vous avait-il déjà présenté une... petite copine ?

— Valentin n'avait pas beaucoup de copains, répondit la mère en forçant un sourire. Ou disons plutôt qu'il n'avait pas

énormément d'atomes crochus avec les jeunes de son âge. Et cela valait tant pour les garçons que pour les filles. À une exception près : Caroline. C'était sa meilleure amie. Elle venait parfois à la maison. Valentin se rendait aussi chez elle. Mais il ne fut jamais question d'amour entre eux. Il s'agissait d'amitié — d'une très belle amitié.

La valse des questions reprit. On lui demanda si son fils buvait. On lui demanda s'il fumait. On lui demanda s'il s'absentait souvent du domicile familial. Ses réponses furent toutes négatives.

Le onzième juré — un homme à la physionomie rustique — s'empara du micro et, sans ambages, avec un accent ardennais prononcé, l'interrogea à son tour.

— Votre fils avait-il un beau-père au moment des faits ? postillonna-t-il. Ou en a-t-il eu un auparavant ?

Imperceptiblement, la mère Hoyoux se crispa. Elle bredouilla quelques secondes, renforçant l'impression de malaise qui se dégageait d'elle. Puis, le mot bloqué à l'entrée de sa gorge finit par sortir :

— Oui.

Les yeux baissés, elle expliqua :

— Il y a un an, j'ai entretenu une liaison avec un homme. Durant six mois.

Il lui fallait un certain courage pour oser l'affirmer sur la place publique. Les relations hors mariage n'étaient pas considérées d'un bon œil à Arlon ; et il s'agissait au moins de la seconde que l'on pouvait prêter à la mère célibataire. Les mœurs chrétiennes se révélaient impitoyables pour celles et ceux qui déviaient, fût-ce légèrement, du chemin prescrit par le Seigneur.

— Comment Valentin a-t-il accueilli cette nouvelle ?

— Oh... Il n'a pas dit grand-chose. Mais je ne pense pas que la situation lui plaisait. Il... Il m'aimait bien ; il avait besoin de moi à ses côtés. Et j'étais un peu plus souvent absente. C'est pour ça que j'ai mis un terme à... Même si cela se passait plutôt bien. Quand je vous dis que j'aurais fait tous les sacrifices pour son bonheur...

— Quel genre de relations votre fils entretenait-il avec son beau-père ?

— Il ne l'a pas vu beaucoup. Trois ou quatre fois peut-être. Mon compagnon ne venait pas fréquemment rue Rimbaud ; c'est plus souvent moi qui me rendais chez lui.

— Et quand ils se trouvaient en présence l'un de l'autre ?

— Valentin ne lui parlait pas — mais il n'était jamais bavard avec les personnes qu'il ne connaissait pas.

— Pas d'accroc, donc ?

— Non, aucun.

— Pouvez-vous nous dresser un rapide portrait de votre ex-compagnon ?

Pendant que la mère Hoyoux décrivait un homme somme toute fort banal, Quentin Saint-André tendait l'oreille, comme s'il guettait le moindre détail susceptible de changer le cours des assises. La concentration ne faisait peut-être pas gagner de procès, mais la distraction précipitait parfois des défaites. Certes, ce n'était certainement pas la pauvre femme endeuillée qui risquait de faire pencher la balance en faveur de Servais — et cette évidence se confirma par le fait même que l'avocat général ne lui posa pas de question quand vint son tour de parole —, mais l'expérience des prétoires impliquait une attention de tous les instants.

M<sup>e</sup> De Profundis prit alors le relais. Il se leva, porta le micro à ses lèvres et salua la dame aux cheveux grisonnants d'une inclinaison polie de la tête ; sa chevelure blanche ondoya doucement. L'avocat, qui savait parler à la gent féminine, introduisit son intervention de la sorte :

— Madame Hoyoux, je m'exprime ici en tant que conseil de Claude Servais, mais je ne souhaite pas mettre de côté pour autant ma qualité d'être humain. Aussi, en guise de préambule, permettez-moi de vous dire combien je compatis à votre souffrance. Je suis moi-même papa d'une petite Edwige — et peux donc parfaitement imaginer la douleur qui vous habite, ainsi que la difficulté de témoigner dans ces circonstances pénibles. Mon objectif, au cours de ces cinq jours de procès, consiste uniquement à faire apparaître la vérité nue. N'allez pas croire que

je veuille voir Claude Servais libre coûte que coûte, non ; j'aspire juste à la sanction la plus appropriée à son cas. Partant, je suis constraint de vous poser quelques questions. Ne voyez pas de caractère vexatoire à celles-ci ; je cherche juste à clarifier certaines choses, afin que mesdames et messieurs les jurés puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

L'avocat bruxellois interrogea la mère Hoyoux à propos des maigres économies de Valentin, lesquelles, rapportait le dossier répressif, n'avaient pas été retrouvées :

— Il changeait régulièrement la cachette de celles-ci, dites-vous dans l'une de vos auditions. Avez-vous pu depuis lors retomber sur les quelques billets disparus ?

— Non.

— Je suppose toutefois que vous avez eu l'occasion de les chercher, rien qu'en faisant le ménage par exemple ? Il ressort de tous les rapports de police que votre maison est parfaitement entretenue, que même dans les coins et recoins la poussière ne vous résiste pas.

— Il est vrai que j'apprécie la propreté, répondit humblement la mère Hoyoux, mais je ne les ai pas trouvés.

L'avocat la questionna encore au sujet des événements des 21 et 22 juin, de l'enquête menée par la police locale, des sentiments qui avaient parcouru la pauvre dame durant l'épreuve ; il lui demanda également d'authentifier certaines preuves. Il resta parfaitement courtois tout au long de son intervention.

Caroline Delvaux, la meilleure amie de Valentin, relaya la mère Hoyoux à la barre. Elle avait des cheveux bruns, presque châtais, rassemblés étroitement dans une longue natte. Ses yeux d'écureuil, rougis et mal à l'aise, épiaient nerveusement les quatre coins de la salle, sans jamais pouvoir s'arrêter sur un point fixe. Des frissons semblaient même la parcourir ; alors elle se recroquevillait, comme un petit animal peureux et frigorifié loin de son chez-lui. Quand elle déclina son identité, tout le monde tendit l'oreille : malgré le micro, sa voix fine et cristalline avait du mal à porter — peut-être prisonnière d'une timidité maladive. À peine entendit-on qu'elle avait dix-huit ans accomplis.

Elle aussi décrivit le Valentin qu'elle avait fréquenté de longues années durant — depuis un après-midi printanier au terrain de jeux du parc communal. Il fallait un peu la forcer, aller lui tirer les vers du nez, poser la question nécessaire pour obtenir la suite du récit. Mais, en plus d'être inaudible, elle mâchait ses mots, oubliant parfois une syllabe au passage. À plusieurs reprises, le président Minne lui fit répéter sa réponse, en requérant qu'elle articulât et parlât plus distinctement. Cela rendait son audition difficile ; pourtant, des renseignements intéressants l'émaillaient.

— Valentin Hoyoux a-t-il évoqué devant vous ses contacts avec Claude Servais ? demanda le petit magistrat.

— Non, répondit-elle timidement.

— Donc, il ne vous a jamais parlé de correspondance épistolaire ou téléphonique ?

— Non.

— Et vous n'avez rien remarqué à ce propos ?

— Sur le moment, non. A posteriori, peut-être. Trop tard.

— Pouvez-vous expliquer ?

— Lors d'un temps de midi, je suis allée manger avec lui, rue Rimbaud. Quand il a relevé le courrier, une lettre l'attendait.

— De Claude Servais ?

— Je ne sais pas. Je ne l'ai pas lue. Je n'ai vu que l'enveloppe.

— L'écriture, vous vous en souvenez ?

— Non.

— Quand était-ce ?

— En avril, ou même avant.

— Qu'a-t-il fait du courrier ?

— Il l'a glissé dans son sac de cours, le plus naturellement du monde.

— A-t-il dit quelque chose à ce sujet ?

— Il a parlé vaguement d'une association de philatélie. Je n'en ai pas retenu le nom. Ça ne m'intéressait pas trop, toutes ses histoires de timbres.

— Comment expliquez-vous que Valentin ne se soit pas confié à vous ?

— Je ne sais pas...

L'adolescente ajouta :

— Peut-être voulait-il me protéger ?

Une larme glissa le long de sa joue. Minne enchaîna :

— Comment s'est comporté Valentin lors des jours précédant sa disparition ?

— Normalement.

— Rien de particulier dans sa façon d'agir, dans sa façon d'être ? Il n'était pas nerveux, ou agité ?

— Non. Il était encore plus doux que d'habitude. Le meilleur Valentin que j'aie connu.

Un sanglot s'échappa de sa bouche :

— Peut-être... comme... un cadeau d'adieu.

Minne plongea ses lunettes ovales dans son volumineux dossier, pour y chercher quelque information, ou pour feindre d'y chercher quelque information, le temps que la jeune fille récupérât un souffle normal. Après trente secondes de relâchement, il enchaîna :

— Vous avez vu Valentin durant la nuit du 20 au 21 juin, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Que dites-vous ? Nous ne vous entendons pas bien...

— Oui, je l'ai vu.

— De quelle à quelle heure ?

— Entre vingt-trois heures et une heure du matin, plus ou moins.

— Comment était-il ?

— Normal.

— Heureux ? Malheureux ?

— Il souriait énormément, comme toujours.

— Sa mère savait-elle qu'il se trouvait avec vous ?

— Non.

— Et ça lui arrivait souvent, à Valentin, de faire le mur comme ça ?

L'adolescente marqua un temps d'hésitation, puis reconnut :

— De temps à autre.

— Avez-vous idée de la façon dont il quittait le domicile maternel sans se faire remarquer par sa mère ?

Une nouvelle fois, Caroline tergiversa avant de répondre.

— Oui, avoua-t-elle. Il profitait du volume de la radio pour s'éclipser en douce. Il savait se montrer très discret.

— Et alors il vous rejoignait, comme il l'a fait la nuit du 20 au 21 juin... Où vous voyiez-vous ? Chez vous ?

La jeune fille baissa les yeux au sol et, d'une voix cristalline, bégaya :

— C'est-à-dire que, moi aussi...

— Parlez plus fort, mademoiselle, recommanda Minne.

— Moi aussi, je faisais ça en cachette. Mes parents ne saisaient pas non plus.

— Ah bon. Vous cherchiez à vous rendre discrets, dès lors ?

— Oui. Nous ne voulions pas nous faire surprendre. Nous nous rendions au parc communal. Il est souvent désert à ces heures tardives. On n'y croise que des jeunes de notre âge.

— Et vous avez aperçu du monde, ce soir-là ?

— Non.

— De quoi avez-vous parlé ensemble ? Enfin... Vous n'avez fait que parler, n'est-ce pas ? Vous ne vous prêtiez pas à des activités immorales ?

Les petits yeux rougis s'écarquillèrent de frayeur ; la réplique de Caroline jaillit craintivement de ses lèvres troublées :

— Non, monsieur le juge !

Toute la salle l'entendit renifler dans le micro ; de nouveaux pleurs recroquevillaient sa frêle silhouette. Minne lui jeta un œil inexpressif, un œil de fonctionnaire insensible, mais prit le soin de laisser passer trente secondes avant de répéter :

— De quoi avez-vous parlé ?

— De tout et de rien, hoqueta-t-elle, comme d'habitude.

— Qui s'est le plus exprimé ?

— Lui.

— Était-ce toujours le cas ?

— Pas toujours, ça dépendait des fois.

— Et que vous a-t-il dit ce soir-là ? Pouvez-vous nous donner des exemples ?

— Il a parlé d'avenir, des vacances à venir ; il se réjouissait vivement. Il a parlé de la vie, de son sens, du fait qu'il appréciait de plus en plus l'existence.

Minne sembla se satisfaire de ces explications et passa à autre chose :

— Quand vous vous êtes quittés, a-t-il laissé entendre qu'il n'allait pas rentrer chez lui ?

— Non.

— Rien de particulier dans ses propos ou son comportement ?

— Non.

— Pas d'au revoir solennel ?

— Non. Il... Il m'a serré dans ses bras, mais rien d'inhabituel là-dedans. Cela nous arrivait quelquefois.

Le petit magistrat drapé de rouge fixa Caroline à travers ses lunettes ovales et poursuivit l'interrogatoire :

— Vous ne savez donc pas où il s'est rendu ensuite ?

— Non. Quand nous nous sommes séparés, au coin de ma rue, il a semblé partir en direction de la rue Rimbaud. Mais j'étais distraite, je pensais déjà à ne pas réveiller mes parents en rentrant par l'arrière de la maison.

— En direction de la rue Rimbaud, dites-vous... Pourtant, l'enquête estime peu probable qu'il y ait dormi quelques heures, puis qu'il soit parti avant le lever de sa mère. Avez-vous idée du lieu où il aurait pu passer la nuit ?

— Non... Peut-être dans la plaine de jeux du parc communal... Sous le toboggan, il y a un petit abri qui protège du vent et de la pluie.

— Et cela lui était déjà arrivé d'y dormir ?

Caroline hésita :

— Non, pas vraiment. Enfin, si, une fois, mais... En fait, quand on avait froid, on allait là-bas pour s'abriter des boursrasques.

Quelques questions plus tard, le président Minne céda la parole aux membres du jury. Ce fut la septième jurée, une vieille fille au regard fouineur, qui, la première, s'empara du micro. Elle interrogea :

— Quelle était la nature de votre relation avec Valentin ?

— Amicale, répondit timidement l'adolescente.

— Je préférerais vous le demander, se justifia la jurée, car un petit doute m'habitait en vous écoutant... Lui avez-vous connu une petite amie durant toutes vos années d'amitié ?

— Non.

— Jamais ?

— Non, jamais.

— Mais peut-être aimait-il quelqu'un en secret ?

— Non.

— Vous l'aurait-il dit ?

— Je crois bien, oui.

— Même si c'était vous ?

La jeune fille esquissa un sourire instable, dont on devinait qu'il pouvait à tout moment fondre en grimace éplorée, et répondit de sa voix cristalline :

— Il... Il ne m'aimait pas d'amour.

— Vous semblez sûre de vous.

— Oui.

— Vous en aviez discuté ensemble ?

— Il me l'avait dit, reconnut-elle dans un rictus ennuyé.

La septième jurée insista :

— Peut-être que vous... Vous l'aimiez ?

— Non, murmura Caroline — en rosissant. Enfin, si, mais d'amitié seulement.

La vieille fille au regard fouineur ne se laissa pas démonter.

— Fut-ce tout le temps le cas ?

L'ambiance était pesante. Le rouge, le brun, les toges rouges, les toges noires, le cérémonial, ces regards braqués sur la barre, les journalistes aux aguets, la populace alentour, le serment, « la vérité, toute la vérité, rien que la vérité », et les mots de la septième jurée, « fut-ce tout le temps le cas ? » — cette conjonction d'éléments concourrait à accentuer la pression sur les frêles épaules de l'adolescente. Ses joues empourprées ne bougeaient plus, car sa bouche restait coite. Sa main gauche gratta son cou. Son pied droit frotta le tapis rouge. La brutale paralysie de son tronc prit fin lorsqu'elle se retourna, les yeux

émus, vers le premier banc public, là où étaient assis ses parents, la mère Hoyoux et d'autres proches de Valentin.

Au vu de son visage meurtri, l'interrogatoire ressemblait à une torture — une torture efficace, car on sentait la jeune fille proche de la rupture. À quoi bon résister plus longtemps, puisque la valse des questions la faisait inexorablement glisser sur le terrain de l'intime ?

Caroline réorienta son regard sur les yeux fouineurs de la septième jurée, puis se tourna une nouvelle fois vers l'arrière et s'exclama d'une voix brisée en direction du premier banc public :

— Oh ! Papa, maman, excusez-moi !

Elle sanglotait dans de petits cris qu'elle cherchait à étouffer. Une minute de gêne générale, bercée par des hoquets désespérés, s'écoula avant que l'adolescente ne reprît son souffle.

— Ce n'était pas vraiment de l'amour, geignit-elle entre deux soupirs. Nous... Nous étions juste curieux de savoir ce que ça faisait...

La salle Léopold II bruissa imperceptiblement, comme si elle cherchait à interpréter la teneur des propos entendus. On entendait stylos et crayons voltiger furieusement sur les carnets des gratte-papier. L'inquiétude, ou la honte, difficile de le savoir, se lisait dans les yeux du premier rang public. La septième jurée, quant à elle, ne s'attendait visiblement pas à une telle réponse, car elle semblait maintenant mal à l'aise — micro muet à la main.

— Une fois... sanglotait doucement Caroline. Juste une fois...

— Quand était-ce ? demanda alors la vieille fille aux yeux fouineurs — cette fois avec une certaine bienveillance, comme si elle cherchait à atténuer la souffrance de l'adolescente par catharsis.

— Le 7 octobre de l'an dernier.

— Quelqu'un était au courant ?

— Non. Juste nous deux.

Après une pause, elle ajouta :

— C'était notre secret.

— Et cela ne s'est jamais reproduit ?

— Jamais.

— Pourquoi ?

— Parce que nous n'étions pas faits l'un pour l'autre...

— Pourriez-vous répéter un peu plus fort, mademoiselle ? intervint le président Minne. Nous vous entendons très mal.

— Parce que nous n'étions pas faits l'un pour l'autre, répéta-t-elle dans le micro d'une voix plus aiguë encore.

— Qu'est-ce qui vous le suggérait ? reprit la septième jurée sur un ton de plus en plus maternel.

— Une impression. On l'a bien senti, que ça n'irait pas entre nous.

Tête baissée, Caroline se recroquevilla plus encore — tandis qu'un bruit de fond pesant traversait la salle Léopold II.

Par l'entremise de ses soldats, la justice se faisait aussi intrusive dans la vie privée des protagonistes que la presse de caniveau. Pour parvenir à ses fins, elle écrasait tout sur son passage — secrets, peines, harmonies — et ce sous l'œil bienveillant du président Minne. Elle se voulait redresseuse de torts mais ne montrait guère l'exemple à ses sujets.

Derrière l'adolescente, au premier rang, ses parents regardaient le sol. La mère Hoyoux, elle, restait droite, digne, mais une larme brûlante avait coulé sur sa joue, sa narine, ses lèvres, son menton. Un mouchoir blanc vint discrètement la happener.

— Que pensait Valentin de sa maman ? demanda le onzième juré quelques instants plus tard.

— Il l'aimait plus qu'il ne le laissait entendre.

— C'est-à-dire ?

— Il pestait parfois dessus. Elle l'espionnait trop, qu'il disait. Ce n'était pas facile d'échapper à sa vigilance. Mais...

Elle se tourna vers la dame aux cheveux gris :

— Mais il vous aimait beaucoup, réellement.

Un rien plus prolixie, comme si elle voulait rendre moins lourd le poids des mots initiaux, elle reprit :

— Quand madame Hoyoux a eu un compagnon, Valentin n'en a plus dormi. Il ne supportait pas cette situation. Il... Il avait l'impression de devenir orphelin, d'être abandonné.

— Que disait-il de son beau-père ?

— Pas du bien. Il l'insultait. Mais c'était plus de la jalousie qu'autre chose.

Caroline fut priée de s'épancher sur les relations du garçon avec ses camarades d'école. Elle expliqua qu'il ne parvenait pas à sympathiser avec eux, faute d'atomes crochus.

— Ils étaient trop jeunes dans leur esprit, détailla-t-elle. Trop gamins, qu'il disait même. Dans sa tête, il était plus âgé qu'eux.

L'avocat général Saint-André et M<sup>e</sup> De Profundis épargnèrent la jeune fille de toute question supplémentaire. Tout au plus l'avocat bruxellois lui demanda-t-il aimablement de bien vouloir authentifier certaines preuves.

Les témoins qui suivirent n'apportèrent que peu d'éléments notables. Ils fréquentaient certes Valentin, mais pas aussi intimement que sa mère et Caroline. Cela rendait leurs propos moins indispensables à la bonne compréhension de la personnalité du garçon. Défilèrent ainsi à la barre des camarades de classe, des professeurs et des voisins de la rue Rimbaud.

— Il était fort secret, déclara un étudiant binoclard. Presque spécial. Il se tenait toujours à l'écart. Mais il n'était pas méchant — ça non. Au contraire.

— Quelqu'un de bizarre, ajouta un élève. Difficile de deviner ce qui se passait dans sa tête.

— Toujours à rêvasser, à regarder par la fenêtre, à ne pas suivre les leçons, radotait milleusement son titulaire — un professeur de mathématiques. Dans la plupart des cours, français excepté, il réussissait sans briller, avec difficulté même parfois. Je pense qu'il se serait plus facilement épanoui à l'échelon supérieur, car il n'était pas dénué de qualités intellectuelles — sa réussite en français en atteste.

Le professeur de français, aussi farfelu qu'imaginatif, lut des extraits de la dernière dissertation de Valentin, croyant y déceler d'étranges similitudes avec l'affaire, devinant derrière les mots les pensées torturées du garçon.

— Une assez bonne plume, analysa-t-il. Enfin, je dis cela compte tenu de son jeune âge. Ce n'était pas Victor Hugo non plus.

— Il venait parfois nous rendre visite, s'émut une vieille dame. Il nous interrogeait sur le temps passé et écoutait sage-ment. Un brave petit...

— Je ne pardonnerai jamais ! Jamais ! tonna le mari de celle-ci en lançant des regards noirs à l'impassible Claude Servais.

À dix-huit heures sept, le président Minne suspendit la séance et souhaita une bonne soirée à l'assemblée.

## CHAPITRE VIII — EFFEUILAGE

Marianne Prémeur resta assise pendant que journalistes et citoyens se levaient pour fuir la salle Léopold II. Pliée sur son carnet rouge, elle écrivait, écrivait, écrivait, bracelets agités — tant et si bien qu'elle fut bientôt la dernière présente. Un policier aux joues empourprées finit par l'interpeller ; sur un ton doucereux, il lui intima l'ordre d'évacuer les lieux. Réalisant enfin que tout le monde avait déserté l'endroit, elle s'excusa dans un sourire espiègle. Elle martela un point final sur le papier quadrillé, se leva et sortit de la salle d'audience. Par petites foulées empressées, elle se dirigea vers les cabines téléphoniques, au rez-de-chaussée du palais. Las ! celles-ci étaient déjà occupées par des confrères. À deux pas de là, trois gratte-papier patientaient nerveusement en révisant leurs notes, prêts à se précipiter sur le premier téléphone qui se libérerait. Tant pis ! Pas de temps à perdre ! Le coup de fil à *L'Aurore* se donnerait ailleurs.

Les talons de Marianne résonnèrent dans les couloirs désertiques, heurtèrent seize marches d'escalier, transpercèrent des flaques d'eau, écrasèrent des feuilles mortes, piétinèrent les bandes blanches d'un passage pour piétons, s'acharnèrent

longtemps sur des pavés de toutes tailles, évitèrent quelques ornières, puis se frottèrent enfin au tapis de l'hôtel *Au Clair de lune*. Un modeste hall d'entrée aux murs défraîchis dépérisait tristement entre deux pots de fleurs fanées. L'ambiance feutrée qui régnait sur la réception ajoutait au malaise du tableau.

Derrière le comptoir, un homme entre deux âges, emmitouflé dans un pull de laine, lisait distraitemment un journal. Il leva ses yeux sartriens vers l'arrivée et, une lueur d'espoir plus tard, dévoila en sa direction, avec une volonté manifeste — et grotesque — de séduire, ses dents jaunies par le tabac.

— Chambre 8, je ne me trompe pas ? fit-il en tendant son bras vers le panneau chargé de clous et de clés. Ah ? On dirait que vous avez gardé votre précieux sésame ce matin...

— En effet, confirma Marianne. Dites-moi, y a-t-il un téléphone au calme dans l'hôtel ?

— Bien sûr, minauda-t-il, bien sûr. Dans le bureau du patron...

— Je pourrais l'utiliser ?

Déjà l'homme s'était levé et farfouillait dans une poche de son jeans débraillé en prenant des airs importants.

— Bien sûr, bien sûr. Le client est roi. Vous êtes ici chez vous.

Dans un bruit clinquant, il dévoila un trousseau de clés et sourit de plus belle. Même si, du prince charmant, il n'avait que le physique de crapaud, il marcha avec une allure altière jusqu'à une porte dérobée, tandis que ses yeux sartriens se nourrissaient par saccades du visage harmonieux de la journaliste dans son sillage.

— Ah ! clama-t-il en se retournant sur la belle. Ce n'est pas facile de trouver un endroit calme avec ce procès, j'imagine ? Mais j'ai ce qu'il vous faut ! Vous savez, Arlon est un coin tranquille en temps normal. La moitié des résidents travaille au Grand-Duché. Et les week-ends, pas un chat dans les rues ! Tout le monde rentre chez soi, à Liège, à Bruxelles, à Gand — oui, il y a même des Flamands. Parfois, je n'ai pas un seul client la nuit ; c'est dire. Enfin, notez, tous ces travailleurs qui vont et

qui viennent, je me demande si ce n'est pas mieux qu'ils restent là où ils sont, avec leur mentalité.

Il brusqua la clé dans la serrure tout en continuant de parler puis, quand la porte s'ouvrit, il blagua :

— Le palais de mademoiselle Prémeur est avancé.

Un espace sombre à l'odeur rance se découvrit progressivement. Pendant qu'il tâtonnait vers l'interrupteur, l'homme mima le doute :

— C'est bien Prémeur votre nom de famille, je ne me trompe pas ?

Elle confirma. La lumière fut. La pièce n'était pas plus grande qu'un débarras. Au milieu de celle-ci, un bureau métallique dormait sous une fine couche de poussière. Diverses feuilles volantes le recouvriraient partiellement et cacheraient presque le téléphone noir qui s'y enraccinait.

— J'ai bien retenu, gazouilla l'hôtelier sans se préoccuper de la désolation qui régnait. Mademoiselle Prémeur... Mademoiselle Marianne Prémeur...

Fièrement dressé, il la lorgna avec une euphorie qui lui arrachait la commissure des lèvres. Poliment, elle lui rendit son sourire et s'introduisit au cœur de la tanière sans plus de cérémonie.

— Oh ! remarqua l'homme. Il n'y a pas de chaise ! Attendez ! Je... Je vais chercher celle de la réception !

— Ce n'est pas nécessaire, le coupa-t-elle. Je resterai debout. Ça me fera du bien. J'ai été assise toute la journée...

Il stoppa net sa marche arrière, jaugea Marianne et articula :

— Vous étiez au procès, je ne me trompe pas ?

Elle fit un signe de la tête ; lui, tout heureux de son flair, s'y fia une seconde fois :

— Vous êtes journaliste, sans doute ?

— Oui.

— Radio ou presse écrite ?

— Presse écrite.

— Quel titre ?

— *L'Aurore*.

Il hocha la tête d'un air entendu, puis gratifia son interlocutrice d'une confidence :

— L'immonde Servais et sa sale gueule ! Si ça ne tenait qu'à moi, vous savez comment ça se terminerait ?

— Non.

Il plia ses coudes à angle droit, comme s'il se tenait dans un rocking-chair, puis trembla de tout son corps cinq secondes durant. Il ponctua son interprétation farfelue d'un esclafement et demanda :

— Et vous ? Vous en pensez quoi ?

Marianne mit la main sur le téléphone.

— L'appel que je dois passer est urgent, s'excusa-t-elle.

L'hôtelier scruta sa montre et, la face moins guillerette, lança un coup de sonde :

— Votre... fiancé, je ne me trompe pas ?

— Non. Mon patron.

Retrouvant tout son engouement, l'homme fit un clin d'œil et s'effaça à reculons. Tandis qu'il fermait la porte derrière lui, Marianne l'entendit s'adresser à quelqu'un d'une voix cassante, agressive, presque méchante :

— Oui, qu'est-ce que vous voulez ?

Elle se trouvait maintenant seule dans le cagibi reconvertis en bureau. Il faisait froid. Le néon grésillait nerveusement au-dessus de sa tête, faisant briller les murs avec une intensité variable. Sans avoir pris la peine d'ôter sa gabardine beige, elle décrocha le combiné et composa le numéro. Sa voix suave sortit l'endroit de sa torpeur :

— Marcel ?... Oui et toi ?... De l'hôtel cette fois. Ce sera plus calme... Bof. Tu sais à quoi ça ressemble... Ne m'en parle pas. J'avais vu juste ; il tente de me faire du charme ; il est tout mielleux. Enfin, note, vu sa tête, il a plutôt intérêt à être aimable. En plus, il croit que j'ai, je ne sais pas, vingt-quatre ans... Merci... Tout va bien au bureau ?... Oh, ici, il y a eu un événement cet après-midi... La petite Caroline. Elle a avoué avoir couché avec le fils Hoyoux l'an passé... Hé, quand je te disais qu'il y aurait encore des révélations... Non, du flair, monsieur ! Hi ! Hi !... Dis, je meurs de faim ; je n'ai pas mangé

à midi. On peut y aller ?... Non, un contretemps, la pluie. Ne t'en fais pas... J'ai de la matière pour quatre articles. Tu as de quoi écrire ?... Le premier titre : « Les dernières heures de Valentin Hoyoux »... Quoi ? Mais oui, tu penses bien que j'ai aussi fait un papier sur ça... Attends. C'est mon dernier... Je procède de façon chronologique... Mais bien sûr que tu les agences comme tu veux, Marcel ; je n'ai jamais dit le contraire ! Je te les dicte dans mon ordre, sinon je ne m'y retrouve pas... Tu notes ? Le titre : « Les dernières heures de Valentin Hoyoux. » Le chapeau : « Des traces d'aphrodisiaques et d'alcool ont été retrouvées dans le corps de l'adolescent... »

Au moins trente minutes s'écoulèrent. Quand Marianne sortit de la pièce exiguë, l'homme au faciès de crapaud l'attendait derrière son comptoir, un grand sourire en coin.

— Vous inscrirez ça sur ma note, lui indiqua-t-elle.

— Bien sûr que non, croassa-t-il. C'est offert par la maison.

Et, avant qu'elle ne quittât l'hôtel, il se permit un nouveau clin d'œil à son endroit.

La journaliste s'enfonça dans le dédale de rues de la petite cité ardennaise. Une légère bruine tombait imperceptiblement des cieux ; seuls les phares des quelques voitures rugissantes éclairaient brièvement les fines gouttes qui flottaient par-dessus la chaussée. Arlon disparaissait peu à peu sous d'épaisses couches noires et humides.

Au bout de cent mètres, une devanture lumineuse perlée d'eau attira l'attention de Marianne. Derrière les lettres gourmandes peintes sur la vitrine, des tables occupées et d'autres libres invitaient à la consommation. Les désagréments météorologiques ne laissaient pas vraiment le choix à la journaliste : elle entra et s'assit non loin du vieux poêle en action.

Ce ne fut pas le repas du siècle, non, au contraire. Le gratin dauphinois goûtais plus le sel que la patate, le poisson regorgeait d'arêtes et la salade était insuffisamment fournie. Pour ne rien arranger, le personnel se conduisit de façon peu professionnelle — le garçon fut par trop familier, la serveuse antipathique — et la clientèle, bien que restreinte en nombre, n'en demeura pas moins extrêmement bruyante. Non loin de la journaliste,

deux trentenaires ne parvenaient pas à contenir les braillements de leurs quatre rejetons. La marmaille ne voulait pas manger ses légumes, se levait intempestivement de table, rigolait grassement puis pleurait au moindre prétexte. Ah ! Les enfants ! Si mignons en bas âge, ils avaient l'art de s'enlaidir au fil des années, ainsi que l'attestaient les visages des quatre petites créatures tapageuses ; mais rien n'y faisait, ils demeuraient indispensables à la survie de l'espèce : ils constituaient à la fois son passé et son avenir. En raison de sa position, Marianne ne put faire autrement que suivre leurs gesticulations tout au long du repas.

C'était l'une de ces soirées où les éléments désagréables semblaient vouloir s'allier. À l'extérieur, la bruine s'était transformée en d'apocalyptiques cordes coupantes. On entendait l'orage gronder au loin. Inévitablement, le déluge allait durer plusieurs heures. Aussi, Marianne, quoique privée de parapluie, ne resta pas longtemps sous le porche du restaurant. Elle s'élança sur les pavés inégaux et, sa gabardine rabattue sur la tête, affronta la douche au pas de course malgré la digestion. Son hôtel n'était pas si éloigné, après tout... Une, deux, une, deux ! Ses talons projetèrent des éclaboussures hâties autour d'elle ; sa silhouette résolue — fantôme fugace dans la nuit — se rapprocha foulée après foulée du *Clair de lune*. Pas un regard pour sa Ford Fiesta blanche endormie sous les flots, non, c'eût été une perte de temps inutile, car voilà que les néons bleus du gîte étincelaient à vingt mètres. Une, deux, une, deux !

Un dernier effort permit à une Marianne dégoulinante d'atteindre le sec. Haletante, elle se faufila à l'intérieur — personne à la réception — et aussitôt s'engagea dans les escaliers grinçants. Son imperméable, pendu à ses ongles vernis, gouttait à intervalles réguliers, peignant sur le sol une trace éphémère de son passage furtif. Dans le couloir qui la menait à sa chambre, la journaliste entendit, chez l'un de ses voisins, une voix nasillarde s'évader d'un poste de radio — une voix que toute la Belgique connaissait. Alexis Nicolay gonflait encore ses informations, à n'en pas douter !

Une fois la porte fermée à clé derrière elle, une fois l'obscurte tenture tirée devant la fenêtre, Marianne laissa échapper un long soupir. Désormais, elle pouvait récupérer, se reposer, se préparer mentalement pour le lendemain — et peu importait l'odeur de renfermé qui régnait dans la pièce. Elle déposa sa gabardine trempée sur le radiateur ; un frisson la parcourut. Ah ! Qu'il faisait froid dans cette petite chambre ! Vite, tourner la vanne du chauffage ! La trentenaire ôta son pull humide, lui fit une place à côté de son manteau et déboutonna son chemisier collant, qu'elle accrocha au dossier de la chaise râpeuse qui veillait le lit. Elle retira ses bottes noires et ses chaussettes, puis se dévêtit de son jeans, tellement mouillé qu'il s'était assombri, tellement mouillé qu'il lui faudrait plus qu'une courte nuit pour sécher. Elle se trouvait presque nue au cœur de la petite chambre inhospitalière, et quelques gouttes éparses ruisselaient le long de son échine et de ses jambes. Aussi se dirigea-t-elle vers le lavabo, en dessous duquel pendait une serviette grisâtre.

Tout en se tamponnant les cheveux, l'abdomen, le dos et les cuisses dans un bruit de bracelets, elle eut son attention captée par le miroir devant elle — un miroir dont les bords étaient constellés de taches noires. Ses cheveux blonds désorganisés, ses joues rosies par l'effort, son buste haletant lui faisaient face, déformés par la mauvaise qualité du reflet. Marianne déposa une main troublée sur son cœur, la fit traîner sur son soutien-gorge dentelé et constata que même celui-ci n'était plus sec. Langue appliquée, elle le dégraça et laissa respirer ses deux seins. Ensuite, abandonnant ses doigts à son ventre plat, à sa région intime, elle fit voltiger sa culotte en deux levers de genoux. Elle gonfla sa poitrine, cambra son dos pour mieux faire ressortir son saillant fessier et tordit son cou vers l'arrière. Comme préoccupée par l'image que pouvait renvoyer son creux lombaire, elle se statufia dans cette pose contorsionnée. Elle se pinça les fesses, puis secoua la tête d'un air dépité en découvrant le résultat que révélait sa manœuvre.

Elle se rapprocha plus encore du miroir, tendit sa nuque et inspecta son visage sous tous les angles. Ses yeux bleus, par leur éclat, eclipsaient presque la grâce de ses traits. Doucement,

Marianne chercha à les éteindre. D'un doigt, elle souleva sa lèvre supérieure jusqu'aux narines. Alors, elle figea la grimace pour mieux y plonger son âme.

## CHAPITRE IX — NERVOSITÉ

À l'arrêt derrière un camion gris, la Corvette C3 noire d'Edgard De Profundis était prisonnière de la nationale qui devait la mener à Arlon. Bloquée à l'avant, à l'arrière et sur le côté gauche par d'autres véhicules, elle semblait perdre patience tant son pot d'échappement grognait. L'avocat fulminait. Ses index et majeurs tapotaient nerveusement le volant. Quelle idée de faire des travaux à cette époque-ci de l'année ! Les autorités ne pouvaient-elles attendre une période plus propice pour lancer les grands chantiers ? Décidément, ces allers et retours quotidiens devenaient une vraie pénitence ! Heureusement que, comme la veille, le ténor avait quitté Bruxelles avec une heure d'avance, sans quoi il serait arrivé en retard, à n'en pas douter ! À ce rythme, il ne disposerait que de vingt minutes pour réviser ses papiers avant l'audience. Bien trop peu que pour le faire avec le calme et le sérieux requis.

C'était trop bête ! Il ouvrit brusquement la serviette noire qui gisait au sol et en sortit une grosse farde qu'il déposa sur le siège passager. D'un coup de poignet énergique, trop énergique même, il fit apparaître des centaines de feuilles volantes, dont certaines voltigèrent réellement dans l'habitacle, emportées par

la brusquerie du mouvement. Un juron s'échappa des fines lèvres de l'avocat. Quel calamiteux début de matinée ! Pourvu qu'il n'augurât point ce qu'allait être la journée !

Edgard De Profundis tourna quelques pages et s'empara d'une pile de documents qu'il se mit à parcourir dans de rapides zigzags oculaires. De l'autoradio s'évadait un bulletin d'information. Une voix caverneuse déclamait dans des crépitements épouvantables :

— Cet accord annonce donc un nouveau réchauffement des relations diplomatiques entre Moscou et Washington. L'Union soviétique, qui, grâce à cette signature, pourra compenser le déficit de ses récoltes insuffisantes et ainsi faire face aux aléas de sa production, s'est félicitée de ce renforcement de la coopération entre les deux grandes puissances mondiales.

Un bref jingle retentit.

— Passons à l'actualité intérieure à présent. C'est aujourd'hui que se déroulera la troisième journée du procès de Claude Servais.

L'avocat oublia ses révisions et augmenta le volume.

— Celle-ci sera consacrée à la suite des témoignages relatifs à cette dramatique affaire qui passionne le pays. Reportage de notre envoyé spécial à Arlon, Alexis Nicolay.

Un coup de klaxon retentit à l'arrière. L'avocat démarra, non sans jeter un regard enflammé dans son rétroviseur. Dans le poste, une voix nasillarde avait pris le relais :

— Bien des commentateurs suggéraient avant ces assises qu'elles se résumeraient à un combat acharné entre deux pénalistes respectés dans le milieu juridique : Edgard De Profundis, le conseil de Servais, et Quentin Saint-André, le substitut du procureur du Roi représentant le ministère public. La journée d'hier a permis au second de marquer des points. Celui-ci a en effet pu réduire à néant la requête procédurale introduite lundi par maître De Profundis. Les preuves récoltées durant l'enquête et lors de la perquisition au domicile de Servais peuvent donc être produites devant les douze jurés. L'avocat général, calme et préparé, incisif et capable d'orienter les témoignages vers l'essentiel, a clairement pris le dessus sur son rival, lequel devra

désormais s'appuyer sur une autre stratégie, une sorte de plan B aux objectifs forcément moindres. Plus question pour maître De Profundis d'espérer l'acquittement de Servais. L'avocat, qui refuse toujours de s'adresser à la presse avant la fin du procès, devra se contenter de miettes. La séance du jour nous permettra d'y voir plus clair quant à sa nouvelle stratégie. Cet après-midi, le juge d'instruction Jean Trésor sera entendu. D'autres témoignages, comme celui de l'homme qui mit les enquêteurs sur la voie de Servais, donneront lieu à...

La radio commença à crétiter diablement, juste comme la Corvette C3 de l'avocat bruxellois s'immobilisait à nouveau derrière le camion gris. Non ! Pourquoi maintenant ? Bouger, il fallait bouger afin que la transmission revînt au plus vite ! Ah ! Et ce poids lourd figé qui obstruait totalement la vue du ténor ! Peut-être était-il bloqué pour plusieurs minutes ; impossible de voir plus avant si la file avançait... À gauche aussi, les véhicules se trouvaient à l'arrêt.

En deux mouvements de bras secs, Edgard De Profundis fit déboîter sa voiture sur la bande d'arrêt d'urgence ; sa crinière blanche s'agita ; la Corvette fonça à la recherche des ondes ; la voix d'Alexis Nicolay se fit à nouveau entendre :

— Pour rappel, c'est après-demain que les jurés décideront si Servais, qui refuse toujours de s'exprimer, est coupable des faits de meurtre et de viol qui lui sont reprochés.

Tandis que le présentateur remerciait le reporter liégeois, l'avocat tapa un poing rageur sur son volant :

— « Qui refuse toujours de s'exprimer ! » Quel parti pris ! Quelle mauvaise foi ! Toi, mon salopard...

Il rabattit brusquement son bolide noir entre deux voitures en marche et grommela furieusement. Le journal parlé se poursuivait :

— Et puis, actualité intérieure toujours, c'est aujourd'hui que débute le congrès international de la psychiatrie. Cette réunion de la grande famille freudienne, qui rassemble les plus éminents spécialistes mondiaux une fois tous les trois ans, prend place cette année à Bruxelles. Plateau relevé pour cette édition : des sommités comme l'Allemand Heinrich

Glaufmeister, l'Anglais Philip Shaw, l'Italien Mario Tobino ou encore l'Américain Bradley Burkle ont fait le déplacement. Même l'ancien lauréat du prix Sigmund Freud Karl Leibniz, pourtant semi-retraité, est attendu dans la capitale. Le congrès durera trois jours. Reportage dans notre édition de midi.

Un bref jingle retentit.

— Page culture, à présent. Une rétrospective de l'œuvre de Fernand Verhaegen, décédé en juillet, va prochainement voir le jour à...

Edgard De Profundis appuya sur un bouton et un silence relatif gagna l'habitacle. Seuls le grognement des voitures et le bruit des pages tournées osaient encore chatouiller ses oreilles.

Après avoir écrasé son pied droit de pédale en pédale durant un bon quart d'heure, le pénaliste parvint enfin à s'extraire de la nationale encombrée. Il traversa les rues d'Arlon comme un tumultueux courant d'air et parqua sa Corvette sous la rangée d'arbres qui jouxtait le petit parc de la place Léopold. Moteur éteint, il renversa sa chevelure blanche vers l'arrière, souffla en direction des cieux comme s'il voulait repousser loin de lui la tension ambiante et laissa une minute s'écouler. Il ramassa les papiers qui avaient voltigé au sol, les classa dans sa farde et rangea celle-ci dans le ventre de sa serviette. Toge sous le bras, il posa une chaussure vernie, puis une deuxième, sur le bitume et claqua la portière noire derrière lui. Ses traits rigides masquaient avec adresse la nervosité du trajet ; seule sa crinière blanche, ondoyant à chacune de ses foulées, trahissait l'excitation qui l'avait secoué quelques instants auparavant.

Tandis que, majestueux, il sautillait de marche en marche en direction des trois portes d'entrée du palais de justice, un baudaud qui faisait le pied de grue dans la foule matinale le hua sans ménagement ; et ce dernier fut immédiatement accompagné dans ses ululements par deux acolytes avinés. Mais les commères avoisinantes ne les suivirent pas. M<sup>e</sup> De Profundis était plutôt bel homme. Il n'avait pas perpétré de crime. En outre, il avait été commis d'office. Bref, il n'y avait aucune raison de s'en prendre à lui. Par contre, quand l'ignoble monstre

arriverait, on les entendrait, ça oui, il n'y avait aucun doute possible !

La salle Léopold II se remplissait déjà de journalistes. Le public allait bientôt suivre. Il n'y avait plus une minute à perdre. M<sup>e</sup> De Profundis traversa l'estrade rouge et, d'une poignée de main franche, sans autre échange que des civilités hypocrites, salua l'avocat général Saint-André, confortablement installé à sa place, derrière le pupitre de l'accusation, en pleine relecture du dossier.

Une fois assis devant le banc des accusés, le ténor bruxellois retira précipitamment de sa serviette sa volumineuse farde et un stylo argenté. Le temps de se plonger efficacement dans les centaines de feuilles volantes, le temps de souligner et entourer certaines phrases, le temps d'écrire quelques mots supplémentaires aux côtés de ceux déjà dactylographiés, et le jury gagnait ses bancs, et la cour défilait dans des étoffes sombres et éclatantes, et, par la porte arrière, entre trois policiers, Claude Servais comparaissait, le regard fuyant, la bouche cousue, les mains endolories mais libres, et les photographes faisaient crépiter leurs flashes, et le premier témoin de la journée était appelé à la barre par le président Minne.



## CHAPITRE X — PORTEFEUILLE

M<sup>e</sup> De Profundis braqua ses yeux perçants sur l'importun, cet avorton qui troublait sa concentration, ce pauvre hère qui le contraignait à abandonner définitivement la révision de ses notes. Le petit homme boitait. Sa chevelure hirsute, endeuillée de gris, n'avait visiblement plus connu de soins depuis des années. Sa barbe, par contre, avait été rasée voici trois jours ; mais déjà réapparaissait-elle anarchiquement sur la peau rugueuse des joues et du menton fuyant. Il portait un costume trop grand pour lui : les manches du veston recouvriraient une partie de ses mains, et le pantalon plissait sévèrement à hauteur des chausures sales et trouées qu'il recouvrait.

Tout en avançant à travers le couloir central de la salle Léopold II, le bougre veillait à ne pas perdre sa tenue, qu'il maintenait d'une poigne nerveuse à hauteur de ceinture. Les deux policiers qui le suivaient de près cessèrent leur escorte lorsqu'il arriva devant les marches rouges de l'estrade ; ils allèrent alors patienter le long d'une fenêtre. Le petit homme trébucha et manqua de tomber ; d'un pas incertain, il gagna la barre.

— Jurez-vous, lui demanda le président Minne, de parler sans haine et sans crainte, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ? Levez la main droite et dites « je le jure ».

— Je le jure, balbutia faiblement l'indigent.

Ses yeux ne quittaient pas le sol, comme s'ils risquaient d'être brûlés en croisant un autre regard.

— Veuillez décliner votre identité.

— On m'appelle Dédé.

— Vous témoignez devant la cour d'assises, monsieur. Veuillez décliner votre nom et votre prénom officiels, s'il vous plaît.

— André Fraipont. Mais tout le monde m'appelle Dédé depuis toujours.

— Exercez-vous une profession ?

— Non.

— Que faites-vous dans la vie ?

— Je voyage de ville en ville.

— Vous n'avez pas de domicile ? Ou de résidence ?

— Non.

— Et de quoi subsistez-vous ?

— Du bon cœur des gens.

— Depuis longtemps ?

Les yeux de Dédé se fermèrent pour revivre le souvenir noir de sa chute. Il répondit alors :

— Sept ans. Ou même huit.

Son nez, granuleux comme chez ceux qui s'enfilent trop de gros rouge, offrait malgré lui des explications convaincantes sur les causes de sa déchéance.

Après avoir posé les ultimes questions formelles qui ouvraient l'audition, Minne passa directement à l'essentiel.

— Que faisiez-vous à Hotton ce 21 juin ? demanda-t-il. Une raison particulière motivait-elle votre présence sur place ce jour-là, cette nuit-là ?

— Oh, non ! s'excusa-t-il — le regard toujours scotché au tapis rouge de l'estrade. Le hasard m'a mené jusque-là. Dans les villages, les gens sont moins méchants que dans les villes

— pour sûr ! Alors, j'explore les Ardennes, jour après jour, semaine après semaine. Il faut bien que je mange.

On sentait à son débit volubile et à son élocution difficile qu'il ne parlait pas souvent, et que cela lui manquait. Par soubresauts peureux, ses pupilles cherchaient à décoller du sol pour établir un contact visuel avec son interlocuteur, mais une humilité craintive les en dissuadait.

— Ça marche, vos petites affaires ? s'enquit distraitemment le président.

Sourcils froncés, il tournait les pages de son dossier. Toujours aussi peu à l'aise, le vagabond baragouina :

— Ça pourrait être pire.

— Dans votre audition du 22 juin, intervint le magistrat plongé dans ses papiers, vous affirmiez... hmm... Ah ! Voilà ! Vous affirmiez : « Ça fait trois jours que je me trouve à Hotton. La journée, je tends la main près de l'épicerie ou de l'église. Le soir, je dors dans une maison abandonnée en dehors du village. Je l'ai repérée à mon arrivée, quand j'ai exploré les environs. » Maintenez-vous vos propos ?

— Pour sûr ! Si jamais il avait pissé des cordes, ça aurait été un toit pour couvrir la tête du Dédé ! Un cadeau, c'est toujours bon à prendre... Même s'il n'a pas plu finalement...

— Donc, vous nous confirmez que, la nuit du 21 au 22, vous la passâtes au foyer Saint-Hubert ?

Il s'agissait de la ruine mentionnée par Dédé dans sa déposition. Une bouffée de chaleur empourpra ses joues quand il fut amené à répondre — comme si une crainte diffuse lui traversait subitement l'esprit. Il grimaça — ses lèvres étaient visiblement en proie à un dialogue interne — puis il souffla, en se recroquevillant plus encore :

— Véridique.

— Bien. Pourriez-vous décrire l'endroit ?

— C'était une maison assez vieille, faite de grosses pierres et de poutres de bois, avec un étage. Porte dévissée. Vitres cassées. À l'intérieur, rien que du désordre. Des murs écroulés. Une partie du plafond entre le rez-de-chaussée et l'étage s'était également effondrée. J'avais presque l'impression de me

trouver dans une grande pièce unique ; d'ailleurs, de l'entrée, je pouvais apercevoir le toit et ses quelques trous. Oui, il manquait des tuiles, aussi. Elles étaient tombées dans le fatras du rez-de-chaussée certainement, parmi les éboulis, les pierres, les restes de mur et de poutres, les déchets... Oh ! Ça manquait d'entretien, évidemment, mais moi, tout ce que je demandais, c'était un endroit au sec en cas de pluie et, malgré les ouvertures dans la toiture, je peux vous garantir qu'il y avait certains coins encore bien abrités — pour sûr.

On aurait dit qu'il s'adressait au tapis rouge. Loin de se tracasser de l'image qu'il renvoyait, il poursuivait imperturbablement l'énumération de ses souvenirs :

— Avec tous les débris et les gravats, le sol n'était pas facilement praticable. Et l'escalier était détruit. Cependant, à deux mètres de l'entrée, il y avait une échelle qui permettait de grimper au premier, du côté de la façade avant. Quelqu'un avait déjà craché là par le passé, car il y avait de la paille dispersée sur les pavés. Ce n'était pas bien grand ; il y avait juste la place pour s'étaler. De cette couchette surélevée, je pouvais apercevoir en plongée une partie du rez-de-chaussée à travers le plafond effondré. Ça me rassurait. J'ai vu passer des rats et des souris, l'un ou l'autre chat et des tas d'autres bestioles dont je ne connais pas le nom. Mais j'étais plutôt tranquille là : à l'abri des crachins et des ennuis. Loin des misères qu'on me fait parfois la nuit.

— De là-haut, vous aviez vue sur la route également, ai-je lu ?

— Il y avait une fenêtre, oui. Je pouvais regarder les étoiles et surveiller la route, pour ne pas être surpris par des rôdeurs. Ah ! C'était l'endroit parfait ! Discrétion assurée. Par mesure de prudence, j'avais monté l'échelle à mes côtés : personne ne pouvait deviner ma présence au premier. Et personne ne pouvait m'y rejoindre non plus.

Minne fit un signe à l'huissier d'audience, qui présenta trois photographies au témoin.

— Reconnaissez-vous l'endroit ? demanda le petit magistrat.

Dédé daigna lever quelque peu sa tête.

— Oui, c'est bien là, déclara-t-il.

Et tandis que les clichés circulaient de main en main au sein du jury, le président de la cour d'assises précisa :

— Le foyer Saint-Hubert est sis aux confins de Hotton. Il se situe très exactement à deux kilomètres six cents de l'endroit où fut découvert le corps de Valentin Hoyoux, en bordure de la nationale qu'il faut emprunter pour aller de Hotton à Sadzot. Il a été construit il y a plus ou moins un siècle. Initialement, c'était un abri de jour pour les bûcherons. Peu à peu délaissé, il a fini par être abandonné après la Seconde Guerre mondiale. Des individus l'ont parfois squatté à l'insu des autorités ; des imbéciles l'ont même saccagé — ce qui explique son état de délabrement avancé.

Il se tourna alors vers l'indigent :

— Monsieur Fraipont, pouvez-vous nous conter ce que vous avez vu au cours de la nuit du 21 au 22 juin ?

— Pour sûr ! Je dormais à l'étage quand, brusquement, des bruits de moteur et de pneus m'ont tiré du sommeil. Des rayons de lumière intenses se projetaient sur les murs de la maison. J'ai regardé furtivement par la fenêtre et j'ai vu une vieille camionnette qui ronronnait sur le devant. Ça m'a fait peur. Je me suis dit que c'était le début des ennuis. Je ne m'étais pas trompé. Pour ça, il a du flair, le Dédé. J'ai entendu une portière claquer ; alors, je me suis tapi dans mon coin, avec une vue plongeante sur le rez-de-chaussée, car, en cas de grabuge, je ne voulais pas être surpris comme un bleu. Je ne bougeais plus.

La langue du vagabond chercha à aspirer de la salive avant de reprendre :

— Il y avait des bruits de pas sur les gravats de l'entrée. Je sentais qu'ils se rapprochaient de mon champ de vision — peut-être à cause de l'ombre projetée. Une silhouette plutôt costaude a finalement fait son apparition, de dos. Elle regardait un peu partout. Puis, elle a lancé quelque chose en direction d'un tas de débris, dans un coin. Et juste après, elle s'est retournée. J'ai été saisi. Son... Son bec-de-lièvre, vous comprenez... Avec la lumière des phares en pleine gueule, il était immanquable. Une

vision cauchemardesque. D'ailleurs, il m'a fallu deux heures pour me rendormir. Heureusement que l'autre a vite déguerpi. Je ne me suis pas fait prendre... C'est le principal !

L'enchaînement des détails semblait être le seul fil conducteur du récit :

— Ce sont des nuits d'encre, dans la région. On n'y voit rien. Et même quand mes yeux se sont habitués au noir, il m'était impossible de distinguer ce qui avait été jeté en bas. Je préférerais ne pas m'aventurer dans l'obscurité. C'était probablement une crasse de plus dans le dépotoir, après tout. Inintéressant, pour moi. Puis... Puis, le bec-de-lièvre m'avait vraiment horrifié — et je n'avais pas envie de descendre tant que le jour ne s'était pas pointé.

— Quelle heure était-il ? abrégea le président.

— Que croyez-vous ? Que Dédé est Rockefeller ? Qu'il peut se payer une montre ?

Les yeux de Minne se dressèrent par-dessus les lunettes ovales suspendues au bout de son nez.

— Pas d'impertinence, monsieur Fraipont. Quand avez-vous ramassé l'objet en question ?

— Au petit matin. J'avais eu le sommeil léger, avec toute cette histoire... Ça me trottait en tête. Dès que j'ai senti la lumière taquiner mon visage, hop, j'ai ouvert les yeux. De mon poste d'observation, j'ai vérifié que personne ne rôdait aux alentours — non, personne — et j'ai remis l'échelle en place. En bas, ma surprise a été grande. Un portefeuille ! Si je m'attendais à ça ! Évidemment, aucune coupure — ça aurait été trop beau !

— Sur ce, qu'avez-vous fait ?

Dédé dialoguait toujours avec le tapis rouge, mais de l'entraînement colorait peu à peu ses paroles :

— Ben tiens ! Je suis remonté sur ma paillasse pour explorer mon trésor en toute tranquillité.

— Qu'y avait-il dans le portefeuille ?

Le vagabond fit la moue :

— Pas grand-chose. Carte d'identité et des trucs comme ça. Pas la moindre piécette.

— À qui appartenait-il ?

— Au jeune garçon qui s'est fait découper en morceaux. Valentin quelque chose. C'est ce qui était indiqué sur la carte d'identité. Mais, comme l'affaire n'avait pas encore éclaté à ce moment-là, j'ai haussé les épaules.

— Et qu'avez-vous fait du portefeuille ?

— Je l'ai laissé là, sur le rebord de la fenêtre.

— Le reconnaissiez-vous ?

L'huissier d'audience présenta un sachet transparent, scellé, dans lequel flottait un portefeuille mauve, tellement fin qu'il paraissait vide.

— Pour sûr ! C'est bien celui-là.

Le président Minne remercia l'indigent et, pour conclure son interrogatoire, lui demanda s'il était en mesure d'identifier formellement l'ombre qui s'était faufilée dans le foyer Saint-Hubert en cette terrible nuit d'été. Dédé répondit affirmativement et, d'un doigt accusateur mais vacillant, indiqua le banc des accusés. Il leva même ses yeux gris du sol — contraint et forcé. Toutefois, comme brûlé par le regard impassible de Claude, il les détourna aussitôt.

Le jury fut invité à interroger le témoin, mais pas un seul de ses membres ne souhaita intervenir. Même son président aux sourcils sévères, toujours aussi austère et renfrogné, et qui pourtant s'était emparé du micro deux minutes plus tôt, même son président signala d'un geste de la main que, finalement, non, il n'avait plus de question à poser.

L'avocat général Quentin Saint-André semblait sur la même longueur d'onde.

— Puisque monsieur Fraipont a formellement identifié Servais, clama-t-il de sa voix grave, il ne m'est plus nécessaire de lui demander quoi que ce soit. Tout est très clair dans mon esprit, comme cela semble l'être d'ailleurs dans celui de mesdames et messieurs les jurés.

M<sup>e</sup> De Profundis se leva à son tour de sa chaise et lança un œil noir à Dédé. Il porta sa main implorante au ciel et, ce faisant, la douce étoffe de sa toge noire glissa calmement et dévoila une partie de son pull en cachemire.

— Monsieur Fraipont ! interpella-t-il.

Le misérable se pétrifia.

— Monsieur Fraipont ? apostropha à nouveau l'avocat — sur un ton plus doucereux cette fois.

— Oui ? hasarda un Dédé craintif en maintenant ses yeux au sol.

— Monsieur Fraipont ? sollicita une dernière fois le pénaliste après trois secondes de silence soutenu.

Le vagabond fut alors contraint d'établir un contact visuel avec M<sup>e</sup> De Profundis. Celui-ci avait réussi son coup et souriait. Cette inattendue manœuvre de déstabilisation avait par contre fait blêmir le témoin.

— Monsieur Fraipont, enchaîna l'avocat, qu'avez-vous fait ce 22 juin, après la découverte du portefeuille ?

Dédé se réfugia auprès du sol réconfortant pour répondre :

— J'ai tendu la main près de l'église.

— Ah bon ? Vous n'êtes pas allé apporter votre « trésor » — ainsi que vous l'appeliez — à la police communale ?

— Je suis allé témoigner durant l'après-midi.

— Pourquoi ce temps d'attente ?

— Je ne savais pas que c'était aussi important. Puis, il ne devait pas y avoir grand monde au commissariat avec tous les gyrophares que j'avais vu stationner près de l'Ourthe.

— Monsieur Fraipont, rassurez-moi : vous vous êtes présenté volontairement au poste ?

L'indigent tiqua mais répliqua du tac au tac, un peu trop vite peut-être :

— Pour sûr ! Pour sûr !

M<sup>e</sup> De Profundis, tel un torero avant la mise à mort, laissa planer volontairement un silence inquiétant, annonciateur d'une attaque douloureuse. Après quoi il tonna :

— Menteur ! Vous êtes un menteur, monsieur Fraipont ! Et vous n'êtes pas qu'un menteur, d'ailleurs ! Vous êtes aussi un voleur !

Son index tendu, brûlant, pointa fermement le misérable, qui n'osait déterrasser son regard par crainte de rôtir plus encore. Un

léger brouhaha parcourut la salle — brouhaha que l'avocat surmonta en reprenant de plus belle :

— Oui, monsieur Fraipont ! J'ai ici une copie de votre déposition ! Vous étiez derrière les barreaux pour vol lorsque l'on vous a auditionné ! Le niez-vous ?

— Je n'ai rien volé ! Je le jure sur la tête du bon Dieu !

— Rien volé ? Et, cette paroissienne qui vous a formellement identifié comme l'auteur du vol à la tire dont elle avait été victime la veille, elle ment, peut-être ?

— J'ai... J'ai trouvé le sac sur un trottoir, à Hotton... J'ai à peine mis mon nez dedans...

— Mensonge ! La police l'a retrouvé dans des fougères, le long de la nationale allant de Hotton au foyer Saint-Hubert ! Et le portefeuille de cette brave dame, comment se fait-il qu'il fût découvert au premier étage des ruines, juste à côté de celui de Valentin Hoyoux ? Monsieur Fraipont, vous vous trouvez ici dans un lieu cérémoniel, aux règles de fonctionnement établies, qui est chargé de rendre justice au nom de l'État ! Le procès d'assises ne se prête pas aux fadaises, aux calembredaines, aux inexactitudes, aux tromperies ! La société humaine, dans pareil endroit, exige de vous une franchise et une honnêteté exemptes de tout enjolivement à des fins personnelles !

Quelle mouche piquait donc M<sup>e</sup> De Profundis ? Pourquoi s'acharnait-il sur Dédé ? Sa colère n'allait pourtant rien changer au passé ou à l'enquête écoulée. Voulait-il contrer les propos entendus matinalement à la radio ? Souhaitait-il impressionner le jury ? Essayait-il de faire regretter au misérable d'en avoir trop dit ? Tentait-il simplement de le déstabiliser ? Ou bien cherchait-il à avertir quiconque se placerait au travers de son chemin de ce qui l'attendait ?

L'atmosphère devint pesante. L'incident contraignait l'assistance à plonger abruptement dans cette troisième journée de procès. Tout le monde regardait le ténor bruxellois s'acharner sur le pauvre bougre qui, comme un pitoyable animal, se recroquevillait sous les coups sans mot dire. La crinière blanche de l'avocat s'agitait par saccades, telle une mer d'écume en pleine tempête, tandis qu'il s'exprimait avec force gestes.

— Quel crédit pouvons-nous apporter à un témoignage inexact ? Quelle est l'intégrité de celui qui ne rechigne pas à mentir devant un tribunal populaire ?

Et, ses yeux passant d'un coup du mendiant au jury, il tem-pêta :

— Est-ce à cette justice-là que Claude Servais doit se soumettre ? En tant que défenseur de ses intérêts, je ne puis l'admettre, je ne puis le permettre sans au moins en contester le principe ! Il est des choses, dans un État de droit, qui ne passent pas, mesdames et messieurs les jurés ! Quelle est la probité d'une justice qui fait appel à des menteurs pour condamner telle ou telle personne, afin de pouvoir par la suite se laver les mains en toute quiétude ? Où est son impartialité, quand on sait qu'elle ferme les yeux sur les larcins du sieur Fraipont pour s'assurer de son témoignage en ce jour funeste ?

Le président Minne fronça un sourcil et entrouvrit la bouche. Mais M<sup>e</sup> De Profundis, tel un équilibriste, cessa immédiatement son attaque à flanc gauche pour en revenir à ses premières amours, au vagabond, au Dédé, totalement blaflard à la barre. Le ton emprunté, bien que toujours ferme, fut cette fois un rien plus amène :

— Monsieur Fraipont, ce que j'essaie de vous faire comprendre, c'est qu'il est inacceptable que vous ne nous disiez pas la plus stricte vérité au sujet des événements. Il relève de votre devoir de citoyen, de votre devoir d'homme, de ne pas travestir la réalité, afin que le jury puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Partant, je vous demanderai de bien vouloir répondre à mes questions en toute honnêteté. Disposé-je de votre accord ?

— Oui, se risqua le témoin.

Le pénaliste vérifia d'un bref regard aux juges qu'il pouvait poursuivre sa représentation dramatique. Quand il fit retomber ses yeux pétillants sur l'indigent, il semblait savoir quelle direction emprunter.

— Qu'avez-vous fait le 21 juin en soirée au foyer Saint-Hubert, avant de vous endormir ? demanda-t-il.

— Pas grand-chose. Il n'a pas beaucoup d'activités solitaires, le Dédé.

— Avez-vous bu ?

— Juste un petit coup, minimisa le vagabond.

— C'est-à-dire ? Quelle quantité ?

— Oh ! Difficile à dire. Je bois à la bouteille. Peut-être un tiers. Ou la moitié.

— De quel alcool s'agissait-il ?

— Whisky.

— Quelle marque ?

Le misérable sembla dérangé par la question, qu'il balaya d'un geste de la main vers le sol :

— Qu'est-ce que j'en sais ? J'ai oublié.

— Hmm. Je ne pense pas, monsieur Fraipont. Les rapports de police l'ont clairement consigné, en tout cas. Et je ne crois pas que ce soit le type de whisky que vous buvez au quotidien. Je vous demande une fois de plus de répondre avec honnêteté à mes questions ; je vous promets même, en échange, que je n'évoquerai plus l'origine de cet achat.

Dédé garda le silence trois secondes, comme s'il soupesait le pour et le contre, puis laissa échapper :

— Du Glenfiddich.

— Lequel ?

— Quinze ans d'âge. Cinquante et un pour cent.

— Je précise, pour les personnes inexpérimentées en ce domaine, que ledit breuvage constitue un des whiskys les plus délicieux qui existe sur le marché. C'est un *single malt* à la palette aromatique aussi large que gourmande. Et — caractéristique notable — il dispose d'un haut titrage d'alcool, cinquante et un degrés, soit huit de plus que le traditionnel Glenfiddich — le *Special Reserve* huit ans d'âge. Il s'avère par ailleurs bien plus cher que ce dernier. Je suppose, monsieur Fraipont, qu'un tel nectar, vous l'avez dégusté avec grand plaisir.

— Ça oui !

— La police a découvert la bouteille presque vide, lors des fouilles de l'endroit. Rassurez-moi : vous n'en avez pas jeté une goutte ?

— Non.

— Vous avez donc bu toute la quantité disparue ?

— Oui.

— Une telle bouteille compte septante centilitres. Vous venez de nous dire que vous en aviez siroté le tiers ou la moitié le soir du 21 juin. Quand le reste a-t-il disparu ? Le lendemain matin ?

— Pas exactement, non.

— Quand, alors ?

— Avant. Le... Le 21 juin. Sur le trajet, quand je me suis rendu de l'épicerie à la maison abandonnée. C'était l'accompagnement de mon repas, un énorme saucisson. Mais, une fois sur place, j'ai bu une demi-bouteille maximum — je ne vous ai pas menti.

Une étincelle dansait dans les yeux de M<sup>e</sup> De Profundis. Plutôt que de relever la nouvelle dissimulation du vagabond, il épingle un autre détail :

— Soixante centilitres de whisky à cinquante et un degrés, le tout en quelques heures... Vous deviez être dans un état second, non, cette nuit-là ?

— J'ai une bonne résistance.

Son nez granuleux en témoignait. Mais l'avocat n'en démontait pas :

— Monsieur Fraipont, je ne crois pas qu'il soit possible d'échapper à l'ivresse lorsque l'on arrose son gosier de whisky, même avec plusieurs années d'entraînement derrière soi. D'après moi, lors de la nuit du 21 au 22 juin, les manifestations classiques de l'imprégnation alcoolique pesaient sur vos sens. Ainsi, votre tête tournait. Ainsi, vous ne marchiez plus droit. Ainsi, votre vision se brouillait. Aussi me paraît-il peu probable que vous fussiez ce soir-là en état d'identifier la moindre personne pénétrant à l'intérieur du foyer Saint-Hubert. L'obscurité et vos yeux trahis par la boisson auraient garanti l'anonymat à n'importe qui.

Le pénaliste abaissa ses paupières comme on descend un chien de revolver, puis mit en joue :

— Je crains qu'ici également vous ne nous disiez la vérité.

Dédé s'emporta, au point qu'il leva ses yeux du tapis rouge :

— Ah non ! Pour sûr que je ne mens pas ! Ce bec-de-lièvre m'a terrorisé !

— Donc, l'interrompit M<sup>e</sup> De Profundis, vous affirmez avoir été en mesure de voir, de distinguer les éléments qui se présentaient à vous cette nuit-là ?

— Mais bien sûr que oui ! s'indigna l'indigent.

— Je suppose dès lors que vous pouvez nous dire de quelle couleur était la camionnette arrêtée devant les ruines où vous dormiez.

— Pour sûr ! Elle était grise.

— Ah ?

— Oui, grise.

L'avocat, concentré, laissa planer un silence inquiétant.

— La camionnette de Claude Servais est blanche, finit-il par lâcher d'une traite.

Cette phrase eut l'effet d'une petite bombe. Le vagabond devint rouge et fut atteint de spasmes nerveux, tel un supplicié moribond : il ne savait plus où se mettre ni que dire. Un bourdonnement s'éleva au fond de la salle Léopold II. L'avocat général Quentin Saint-André, d'un bond derrière son pupitre, intervint immédiatement pour mettre fin à l'embarras. Malgré les règles strictes de procédure, il interpella son adversaire avec coffre :

— Très cher maître, vous avez parcouru le dossier répressif avec minutie ; c'est tout à votre honneur. Mais, dans le cas d'espèce, vous avez relevé une erreur matérielle qui n'avait échappé à personne — une erreur matérielle que tout le monde aura corrigée de lui-même. Si monsieur Fraipont a dit « gris » à la place de « blanc », c'est tout simplement à cause de l'obscurité ambiante. Ne voyez pas de complot là où il n'y a que méprise.

D'un côté, l'avocat général faisait bien de parler, car personne ne serait venu en aide à Dédé ; et, plus le silence des acteurs perdurait, plus l'impression du moment risquait de se graver dans la tête des jurés. Mais, d'un autre côté, Saint-André avançait en terrain miné ; aussi le dernier mot qu'il prononça fut de trop ; M<sup>e</sup> De Profundis rebondit dessus avec célérité :

— Méprise. C'est bien de cela dont il est question, monsieur l'avocat général. S'il y a méprise sur la couleur de la voiture, pourquoi n'y aurait-il pas méprise sur la personne de Claude Servais ?

— Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'autres becs-de-lièvre dans la région, répliqua Saint-André.

Le président Minne ne laissa pas passer cette nouvelle transgression des sacro-saintes règles procédurales.

— Le temps des commentaires viendra, monsieur l'avocat général, articula-t-il sévèrement dans son micro. Poursuivez, maître.

— Je vous remercie, monsieur le président, minauda l'avocat bruxellois. Le plus surprenant, dans ce que nous venons d'entendre, est que monsieur Fraipont se révèle incapable de reconnaître la couleur d'un véhicule, mais tout à la fois capable de distinguer un bec-de-lièvre d'un centimètre à peine, trois mètres en contrebas, dans l'obscurité d'une vieille ruine. Je tiens à attirer l'attention de mesdames et messieurs les jurés sur le passé du témoin. Celui-ci a déjà été interné en établissement spécialisé à la suite de crises de *delirium tremens*. Ce n'est pas rien ! Ce trouble de la conscience, propre à l'intoxication alcoolique, entraîne des conséquences dramatiques, comme des cauchemars, de la confusion, des hallucinations visuelles et auditives. Et il faut savoir que ces symptômes empirent durant la nuit.

— Maître, l'interrompit Minne, le temps des commentaires viendra. Avez-vous encore des questions pour le témoin ?

— Tout à fait, se redressa M<sup>e</sup> De Profundis. Monsieur Fraipont, que pensez-vous de ce que je viens d'énoncer ? Souhaitez-vous commenter mes propos, ou les démentir ?

— Je n'ai plus rien à vous dire, se renfrogna le petit homme apeuré — les yeux accrochés au tapis rouge de l'estrade.

Le ténor ne l'entendit pas de cette oreille et montra l'impassible Claude Servais derrière lui.

— Êtes-vous véritablement certain d'avoir aperçu cette personne au foyer Saint-Hubert lors de la nuit du 21 au 22 juin ? enchaîna-t-il.

— Je ne dirai plus rien, répéta Dédé avec fièvre.

— Regardez-moi quand je vous parle, monsieur Fraipont ! tempêta M<sup>e</sup> De Profundis. Vous n'avez daigné jeter un œil vers le banc des accusés qu'à une seule reprise depuis votre arrivée dans la salle — et cette occurrence n'a duré qu'une brève seconde. Cela s'avère insuffisant pour pouvoir porter un jugement aussi catégorique que celui proféré tout à l'heure. Dois-je vous rappeler que l'avenir de cette personne est suspendu à vos lèvres ?

Le misérable ne semblait plus vouloir parler. Ses épaules ne tenaient plus en place. Son visage rouge reflétait la couleur qu'il fixait intensément.

— Avez-vous déjà été atteint de *delirium tremens*, monsieur Fraipont ? attaqua de plus belle l'avocat.

Dédé frémît légèrement. On le devinait proche du point de rupture. Le président Minne vint à sa rescouasse :

— Maître De Profundis, s'il vous plaît, nous vous enjoignons à faire preuve de retenue. Ce type de question est-il bien nécessaire, compte tenu de ce que nous réserve le programme de cet après-midi ?

Le coup fit mouche. L'avocat bruxellois regarda les jurés avec un air fataliste. « Voyez comme on m'empêche de faire mon travail » semblaient dire ses yeux plissés et ses épaules soupirantes. Il se rassit sur la douce étoffe de sa toge noire et abandonna le témoin à la bienveillance du petit magistrat.

Les commentaires de l'audition par les deux rivaux de prétoire furent âpres. Quentin Saint-André s'emporta :

— A priori, je ne comptais pas commenter le témoignage de monsieur Fraipont, tant le spectacle grotesque auquel nous venons d'assister parle de lui-même. Maître De Profundis panique et se comporte de façon outrageante pour masquer la vacuité de sa défense. Je tiens toutefois à rétablir la vérité sur deux points qui pourraient causer de la confusion dans votre esprit. Tout d'abord, permettez-moi de préciser que le témoin n'a retiré aucun bénéfice ni aucune immunité pénale du fait de s'être présenté à la barre aujourd'hui. Ensuite, sachez que, en matière de *delirium tremens*, les visions n'apparaissent que quarante-huit

heures après le sevrage alcoolique. Or, dans le cas d'espèce, monsieur Fraipont a confirmé avoir bu du whisky avant de s'en-dormir. Donc, l'hypothèse du *delirium tremens* s'effondre — elle s'effondre comme la pathétique tentative de maître De Profundis de vous induire en erreur. J'ai dit.

L'avocat bruxellois répliqua virulement :

— Vous aurez noté, mesdames et messieurs les jurés, la façon dont je n'ai pu conduire mon interrogatoire à terme. Le témoin, qui a à peine regardé Claude Servais, le témoin, qui a menti devant vous malgré son serment, le témoin, qui est connu pour ses problèmes psychiatriques, le témoin, qui était ivre la nuit du 21 au 22 juin, le témoin, qui a aperçu un véhicule de teinte grise et non blanche, le témoin, j'en suis convaincu, allait revenir sur sa déclaration à l'emporte-pièce de tout à l'heure si on m'avait laissé poursuivre mes questions. N'oubliez pas ce qui vient de se passer, mesdames et messieurs les jurés. Monsieur l'avocat général a beau jeu d'applaudir la décision de la cour visant à me faire taire, puisqu'elle favorise ses intérêts — ce qui n'est pas une première. Après tout, la magistrature et le ministère public ont le même employeur, l'État. Mais je ne me plaindrai pas plus longtemps à ce sujet. Je savais, en acceptant ma commission d'office comme avocat dans ce dossier, que les embûches seraient nombreuses au vu de la façon dont les droits les plus élémentaires de Claude Servais furent bafoués depuis le début de cette affaire. Permettez-moi juste de vous poser une question, à laquelle je vous demande de réfléchir lors des prochaines heures. Monsieur Fraipont a signalé aux autorités qu'il avait aperçu, petit a, un véhicule de couleur grise et, petit b, une personne atteinte d'un bec-de-lièvre. Ces deux éléments ne collent pas ensemble. Pourquoi les autorités ont-elles privilégié une piste au détriment d'une autre ? Voici ma question.

Sur ce, Dédé fut libéré de sa charge testimoniale ; entouré des deux policiers, il quitta la salle Léopold II à la manière d'un chien, le regard rivé au sol, en direction d'une porte dérobée synonyme de délivrance. On entendait presque les grommellements qui s'évadaient de ses lèvres sèches et craquelées, tandis que ses petites foulées claudicantes s'écrasaient sur les

planches grinçantes du parquet. L'assemblée profita de l'intermède pour remuer jambes engourdis et membres pétrifiés par l'inattendu spectacle matinal.

Le témoin clé n'avait pas été ménagé par M<sup>e</sup> De Profundis ; il avait même été violemment secoué. Pourtant, et malgré tous les soupçons qui pesaient désormais sur l'intégrité du récit à peine achevé, la situation générale demeurait inchangée. Le dénouement attendu des assises restait identique, de même que le futur annoncé de Claude Servais : la perquisition de son domicile avait en effet révélé son indubitable culpabilité dans la sordide affaire. Compte tenu de l'arrêt prononcé la veille par la cour, l'acharnement de l'avocat sur le vagabond ressemblait à du désespoir.

Tandis que l'on appelait le témoin suivant à la barre, l'avocat général Saint-André arborait un visage gonflé de confiance. Cet habitué des prétoires en avait vu d'autres au cours de sa longue carrière. Les rides qui labouraient son front partiellement dégarni attestaient de son expérience : à lui, on ne la faisait plus. D'une chiquenaude, il envoya promener une poussière qui avait eu l'outrecuidance de se poser sur sa toge rutilante, puis joignit le bout de ses doigts de façon triangulaire, comme pour signifier au public que toute son attention se focalisait à nouveau sur son objectif ultime — la condamnation de Claude Servais. Il sectionna sa figure d'un sourire carnassier et attendit calmement la poursuite de l'audience. Une froideur animale ressortait de son attitude aux aguets. Il avait envoyé des centaines d'accusés au bagne tant il avait développé, de réquisitoire en réquisitoire, une force de conviction assassine. Celle-ci trouvait sa source dans des silences — car, oui, c'était un juriste qui savait être succinct quand il le fallait — et prospérait dans des tirades aussi éloquentes que victorieuses. Du haut de son poste de substitut, et peut-être bientôt de procureur du Roi, il faisait office d'un vieux sage écouté.

Depuis le début du procès, il n'avait pas dérogé à sa conduite traditionnelle. Lorsque les auditions ou les faits rapportés menaient à bon port, celui de la réussite, celui de sa victoire, il n'en détournait pas le cours, il laissait le flot de paroles s'écouler

librement jusqu'au fleuve où se jetaient tous les témoignages à charge. Tout au plus corrigeait-il quelquefois la trajectoire logorrhéique afin de la réorienter vers sa destination attendue, mais sans que sa question parût démesurément pernicieuse ou subjective. Il ne fallait pas accaparer le rôle de méchant aux yeux des jurés.

Certes, jusqu'ici, rien ni personne n'avait véritablement mis en difficulté la position de l'accusation. Et plus les heures s'égrenaient, plus l'horizon se découvrait. Néanmoins, le tempétueux et imprévisible M<sup>e</sup> De Profundis avait déjà fait dériver bien des instances pénales en terrain peu propice. Fallait-il encore craindre que ses ténébreuses colères, ses éclairs surprenants, ses pluies verbeuses et acides ne viennent dénaturer, corrompre et saccager la voie toute tracée d'une ferme condamnation de Servais ? Le ténor bruxellois n'était-il pas devenu le triste prisonnier de l'implacable réalité des faits ?

L'expérience de Quentin Saint-André lui avait appris que les joutes de prétoire nécessitaient une attention de tous les instants ; aussi ne relâcha-t-il pas sa concentration. En attestait son visage focalisé sur la silhouette lymphatique qui débouchait de la porte dérobée des témoins.

## CHAPITRE XI — DISPARITION

L’homme qui approcha de la barre était officier de police à N., la localité d’origine du fils Hoyoux. Vêtu de la tenue réglementaire, képi à la main, il avait le crâne rasé, l’œil morne, et son cou engoncé lui donnait des airs de bossu. Tout en marchant, il traînait ses ternes bottines — au point que le dernier rang les entendit esquinter mollement le parquet. C’était cet homme d’apparence lymphatique qui, le 21 juin, soit le jour de la disparition de l’adolescent, avait pris en main l’enquête.

Depuis lors, il avait été projeté sous les feux de la rampe et, célèbre malgré lui, avait dû subir une vague de critiques, parfois injustes, souvent amères, toujours castratrices. Les termes « négligence », « faute » et même « imbécillité » avaient été associés à son nom, tant dans la presse nationale qu’au comptoir des petits commerces ruraux. La mère de Valentin elle-même, dès les premiers soubresauts de l’affaire, n’avait pas hésité à critiquer vertement la gestion menée par le policier ardennais. Quatre mois plus tard, la population se souvenait encore des quelques phrases assassines qu’elle avait prononcées, éploréée, devant la presse, sur le seuil de sa maison de la rue Rimbaud. L’émotion fait parfois dire des mots qui dépassent les pensées.

Hier, tandis qu'elle était interrogée par M<sup>e</sup> De Profundis, elle avait une nouvelle fois asséné quelques piques à l'encontre de l'officier — bien moins violentes toutefois que les charges commises en juin.

— Je suis fâchée, avait-elle dit. Pas à l'encontre du corps de police dans son ensemble, car il est des hommes qui font correctement leur métier. Fâchée contre ceux qui ont dirigé l'enquête. Il y a eu de la nonchalance et du laisser-aller. Si l'on avait observé toutes les hypothèses avant de conclure à une fugue solitaire, si l'on avait pris le dossier à bras-le-corps dès le début, si l'on n'avait pas répété en haussant les épaules que Valentin finirait bien par revenir tôt ou tard, peut-être aurait-il pu être sauvé. Peut-être serait-il vivant à l'heure où je vous parle. Voilà le fond de ma pensée.

M<sup>e</sup> De Profundis était un malin. Par une seule question détournée, « qu'avez-vous pensé de la gestion du dossier par la police de N. ? », par une question toute simple donc, il avait réussi à lui faire dire ce qu'il voulait entendre : oui, les autorités, dans un premier temps, vu les éléments en présence, avaient cru à la fugue. Bien évidemment, le pénaliste n'avait pas été plus loin dans son interrogatoire à ce propos : demander à la mère Hoyoux si elle aussi avait cru à cette hypothèse aurait presque constitué une faute professionnelle. Non seulement il serait passé pour un mufle mais, en outre, elle aurait répondu négativement, et de façon convaincante qui plus est, malgré les apparences — trop fière pour concéder une once de terrain à l'officier chauve et mou.

L'avocat, tapi dans l'ombre du banc des accusés, attendait patiemment son heure... Il n'était pas le seul à l'affût du témoignage — ou de la défense — du policier. La salle Léopold II bruisait d'excitation tandis que l'homme lymphatique se positionnait devant la barre. Il prêta serment képi sur le ventre. Quand arriva enfin le moment de revenir sur l'affaire, il alla droit au but :

— Monsieur le président, messieurs les juges, monsieur le président du jury, mesdames et messieurs les jurés. Bien des choses ont été écrites dans la presse au sujet de mon enquête.

Aujourd’hui, je vais rétablir la vérité. Tout est corroboré par le dossier répressif.

Il usait de phrases courtes et incisives. Si elles avaient émané d’un autre corps, d’une autre bouche, elles auraient probablement fait mouche. Las ! Le ton flegmatique et monocorde du policier le desservait. Chacune des syllabes était lentement articulée, sans conviction. Pour ne rien arranger à son cas, l’homme s’exprimait d’une voix douce, fluette, proche de celle des castrats. À le voir et à l’entendre, on avait l’impression d’avoir affaire à un eunuque. Le président Minne orienta le policier vers l’après-midi du 21 juin.

— Je suis de service ce jour-là. Il fait chaud. Voilà qu’une dame arrive au poste. Elle est dans tous ses états. J’essaie de la calmer. « Mon fils a disparu », s’écrie-t-elle à plusieurs reprises. Alors, je la fais asseoir pour qu’elle m’explique le cas. Comment s’appelle-t-il ? Valentin Hoyoux. Je note. Quand l’avez-vous vu pour la dernière fois ? La veille, me répond-elle. Elle affirme qu’il est allé se coucher vers vingt-deux heures, mais que peu après il se trouvait à l’extérieur, au parc communal plus exactement. Avec une amie. À force de questions, j’obtiens un bon portrait de la situation. Des dossiers comme celui-ci, plusieurs dizaines sont déjà passés devant moi. Dans neuf cas sur dix, il s’agit de fugues. Fugues qui se résolvent d’elles-mêmes. Par un retour au berçail de l’intéressé. Ici, un détail attire mon attention. Le garçon avait quitté le domicile familial en cachette. Sans en avertir sa mère. A priori, cela confortait l’hypothèse : il avait pris la poudre d’escampette. Bien qu’il soit trop tôt pour tirer des conclusions. La dernière fois qu’il avait été aperçu, c’était il y a douze heures à peine. Un délai trop court pour être fixé sur son sort.

Il respira un grand coup et, sous son uniforme, son ventre se gonfla brièvement. Une impression de lassitude se dégageait de lui. Il déposa son képi sur la barre et explicita :

— Parfois, surtout en période de fin d’examens, les jeunes font la fête toute la nuit. Ils s’endorment tard. Ils se réveillent en début d’après-midi. À l’occasion, ils sont malades. La mère avait beau dire que ce n’était pas le genre de son fils, je devais

m'en tenir à mon expérience de policier. Les gamins ne racontent pas tout à leurs parents. Il vaut mieux attendre une heure ou deux avant de le porter disparu, dis-je à la dame. Je tente de la rassurer avec cette idée, mais rien n'y fait... Je rédige son PV d'audition. Elle le signe. Je lui dis qu'elle m'attende rue Rimbaud. Que je passerai dans une grosse heure. Que s'il n'est pas revenu j'inspecterai sa chambre. Généralement, ce discours apaise plutôt les parents. Mais la dame me tenait la jambe. Elle ne partait pas. Elle voulait de l'action immédiate. J'ai eu du mal à lui faire quitter le poste.

L'eunuque eut une sorte de sursaut, avant que sa voix de fausset, monocorde, ne reprenne le dessus :

— Attention ! N'allez pas croire qu'à N. nous ne nous occupons pas des disparitions. Au contraire. Nous les prenons très au sérieux. Toutes. Qu'il s'agisse de fugues ou autre. D'ailleurs, dès que madame Hoyoux est rentrée chez elle, j'ai commencé mon enquête.

— Pourquoi n'avez-vous pas indiqué à celle-ci que vous allez agir immédiatement ? l'interrompit le président.

— Pour ne pas l'inquiéter outre mesure, répondit le policier. Puis, pour avoir le champ libre, également. Comme je l'ai dit précédemment, ça ressemblait à une fugue. Mais qui dit qu'il ne s'agissait pas d'autre chose ? On n'est jamais certain de rien. C'est une des premières leçons qu'on apprend à l'école de police : ne jamais écarter la moindre hypothèse. Bref.

Il inspira profondément et poursuivit son récit :

— Bref, je me rends chez mademoiselle Caroline Delvaux. Pour l'interroger sur les circonstances de l'affaire. Peut-être avait-elle des choses à dire à un policier ? Des choses que l'on n'exprime pas devant une mère... La jeune fille est plutôt réservée, nerveuse aussi. Il faut l'amadouer. Je lui parle beaucoup. J'essaie de lui faire comprendre l'importance de ce qu'elle pourrait m'apprendre. Je lui jure qu'elle peut me faire confiance. Qu'elle peut me dire tout. Que je ne le répéterai pas à la famille de Valentin. J'ai besoin de savoir. Allez. On ne va tout de même pas déployer des moyens importants s'il se trouve dans un endroit que tu connais. Et la facture des recherches ?

Qui la paierait, la facture des recherches ? Ils ne roulent pas sur l'or, les Hoyoux. Dis-moi ce que tu sais...

Lentement, il secoua la tête, avec une moue d'échec.

— Malheureusement, reprit-il, elle n'est au courant de rien. Je le comprends tout de suite. J'ai eu les mots qu'il faut pour lui délier la langue. Elle me dit tout ce qu'elle sait. Même des choses que je n'ai pas besoin d'entendre. J'apprends indirectement que le garçon a peut-être pu dormir à la plaine de jeux du parc communal. En tout cas, la veille, il lui avait parlé comme si de ne rien n'était. Il n'avait pas donné l'impression de commencer une fugue. Il entrevoyait l'avenir en rose. Un peu mystérieusement, certes. Mais ça ne semblait pas relever du futur immédiat.

Il s'arrêta et jeta un œil au président, ne sachant trop s'il pouvait continuer son lent monologue, qui n'était en réalité que répétition de ce qui se trouvait déjà dans le dossier répressif. Le petit magistrat l'encouragea bienveillamment :

— Et ensuite ?

— Ensuite ? répéta l'officier — visiblement satisfait de la permission obtenue. Disons que le témoignage apporté par la demoiselle attire mon attention. Je lui demande : avait-il un sac avec lui ? Non. Et, sur le chemin jusqu'à son domicile, il n'y a pas un ami chez qui il aurait pu s'arrêter ? Non plus. Ça m'intrigue. Je sens que le dossier se corse. Il n'empêche que, pour avoir toutes les informations en main, j'interroge mademoiselle Delvaux sur la vie personnelle de Valentin. J'apprends que les relations avec sa maman ont été un peu tendues il y a quelque temps de cela. Une histoire de beau-père. Ça s'était tassé depuis, mais il gardait rancune à sa mère au fond de lui-même. Ça avait cassé quelque chose. Ça l'obligeait à devenir adulte, avait-il confié à son amie.

Au premier rang, la mère Hoyoux fixait le dos du policier — ou plus exactement l'arrière de son crâne chauve. Elle se concentrail sur cette peau nue, légèrement distendue, grimaçante, aussi aride qu'un désert. Aucune expression ne parcourrait son visage. Elle le maintenait immobile, comme paralysée, ne le tournant ni à droite ni à gauche — où, trois places plus

loin, se tenait une Caroline aussi pétrifiée qu'elle. Toutes deux étaient suspendues à la lente diction monocorde de l'eunuque dont elles ne voyaient pas la face. L'une, mains crispées sur ses vieux genoux, paraissait vouloir en savoir plus, quand l'autre, bras fermement croisés, semblait espérer en entendre le moins possible. Seconde après seconde, un mur de briques invisibles se construisait irrémédiablement entre elles.

Les gratte-papier, à l'arrière, profitaient du spectacle triangulaire. Leurs yeux allaient de l'officier à la mère Hoyoux, de la mère Hoyoux à Caroline, de Caroline à l'officier. Parfois, ils s'attardaient sur leurs calepins, un sourire en coin, et notaient une phrase ou l'autre. Pareils à tous ceux de leur espèce, ils se délectaient de ces non-dits qui, tels des ballons de baudruche, pourraient être amplifiés dans les éditions du lendemain et agrémenter la triste journée des petites gens. Marianne Prémeur n'échappait pas à la règle : ses iris azur avaient eux aussi saisi le froid polaire qui régnait à l'avant et guettaient avidement la triplette. Pourtant, à l'occasion, ils se détournaient de la scène et se perdaient sur la gauche, là où la masse informe de Claude Servais surplombait un M<sup>e</sup> De Profundis concentré. Leurs deux paires d'yeux se portaient sur le profil du policier, mais pas de façon identique : dans ceux de l'avocat crépitait un feu indien, dans ceux de Claude s'endormait l'horizon.

— Je me rends au parc communal, poursuivait l'eunuque au képi. Rien à la plaine de jeux. Impossible de déterminer si quelqu'un a dormi sous le toboggan. Je farfouille les coins et recoins du parc. Toujours rien. Je me décide à parcourir le chemin allant de chez mademoiselle Delvaux à la rue Rimbaud. Trajet de sept cents mètres, empruntant trois artères délimitées de chaque côté par des maisons. Pas d'autre itinéraire possible. Plus j'avance, plus je comprends que je ne trouverai pas trace du garçon. Il y a un terrain vague, un rien plus loin. Je m'y rends. Sait-on jamais ? Je le parcours avec attention. Les yeux rivés au sol. Je ramasse un objet quelconque. Mais, en fin de compte, je n'aperçois aucun indice relatif à Valentin Hoyoux. Je conclus qu'il ne s'est pas arrêté là. Il me reste à aller inspecter sa chambre. Peut-être est-il rentré, aussi ?

Dans les rangs des jurés, les sourcils se fronçaient. Certains appliquaient pouce et index dans leurs creux orbitaux, de part et d'autre de leur nez, pour rester attentifs aux propos entendus. Le ton lent du policier forçait les acteurs du procès à redoubler de concentration.

— En chemin, je réfléchis aux hypothèses. Soit le disparu a été enlevé en pleine rue. Soit il a dormi chez une connaissance, peut-être après avoir bu plus que de raison. Soit il a fugué.

Maladroitemen, sa tête pivota à gauche, à droite, comme s'il cherchait à se retourner vers le public, comme s'il souhaitait se justifier auprès de l'audience entière — à croire que les yeux braqués dans son dos l'accusaient d'embellir la vérité. Toutefois, son rôle, dans le cours du procès, se limitait au témoignage ; il était enquêteur, et non inculpé. Le président Minne, bien au chaud sous son étoffe rouge, perçut la velléité et rappela son vis-à-vis à l'ordre :

— Racontez-nous comment s'est déroulée votre visite de la chambre de la victime. Avez-vous pu y faire des observations notables ?

— J'arrive, donc, chez les Hoyoux vers quinze heures, après mes diverses investigations liminaires. La dame me confirme que son fils n'est pas revenu. Nous montons à l'étage. J'entre dans la chambre. Qui est bien rangée. Je me permets d'ouvrir les armoires, de farfouiller dans les tiroirs. Rien que des choses banales à l'intérieur des meubles : vêtements, plumier, fardes, livres, cahiers, etc. Il y a aussi une collection de timbres. Un herbier. Quelques photos.

— Des courriers, peut-être ? glissa le président.

— Non. Aucun. Seule une carte postale.

— Et l'expéditeur... ?

— Caroline Delvaux. Rien de Claude Servais, si c'est ce que vous voulez savoir.

— Poursuivez.

— J'interroge madame Hoyoux. Il faut que j'apprenne si des vêtements manquent, si son fils avait des économies et, le cas échéant, si elles ont disparu, etc. Elle reste difficile à gérer. Elle rechigne à s'exécuter. Elle me presse de lancer des avis de

recherches. Elle me demande d'aller sur le terrain. Je lui explique que la procédure que je mène est l'habituelle dans de tels dossiers. Qu'elle doit me faire confiance. Elle semble au bord de la crise de nerfs. Je parviens tant bien que mal à ce qu'elle vérifie les affaires de son fils. Mais elle n'est pas dans son état normal. Ce que je peux comprendre, je précise. Tandis qu'elle examine le contenu des armoires, elle rumine à voix haute. Moi, que voulez-vous que je fasse ? J'essaie de la calmer.

On percevait dans sa voix monocorde des premiers symptômes de chevrottement. Ses doigts, ses mains, ses bras commençaient à accentuer son discours. Revivre cet épisode le perturbait manifestement. Peut-être était-ce là que son tourment, son cauchemar, sa chute aux enfers avaient débuté ? Au cours des derniers mois, il avait vieilli de plusieurs années, disait-on, rongé par la pression médiatique de l'affaire. Pourtant, à l'écouter, à le croire, il avait effectué son travail avec professionnalisme et sérieux. Finalement, ce qui le handicapait, ce n'était pas tant un manque de compétences que l'impression qu'il laissait. Son physique, sa mollesse, sa voix, son élocution, tout contrastait avec la notion d'autorité qu'il incarnait. Aussi, quand il s'était trouvé attaqué, il avait eu beau se défendre, sa prose n'avait jamais vraiment réussi à convaincre l'audience. On n'avait pu s'empêcher de le suspecter, ce fonctionnaire, de négligence, pire, de mensonges. Cela avait engendré un cercle vicieux : aux premières attaques de la mère Hoyoux avaient succédé celles de la presse, puis celles d'une population outrée des supposés dysfonctionnements de la police. Lui, avait maigri, puis avait dû se mettre un temps en congé médical. Certes, on pouvait s'étonner qu'un tel homme, qui en avait certainement vu d'autres durant sa carrière, s'affaissât aussi facilement. La psyché humaine restait mystérieuse. Peut-être avait-il atteint son point de rupture, tout simplement ?

Toujours est-il que, en ce moment où il témoignait devant la cour d'assises, son être souffrait encore, à n'en pas douter, malgré la désinvolture apparente qui ressortait de ses postures apathiques. Tout en tortillant des doigts derrière son dos, il expliquait que la mère Hoyoux n'avait pas noté que des vêtements

manquaient. Quant aux maigres économies de son fils, elle ne les avait pas trouvées, mais cela ne signifiait rien du tout : il avait l'habitude de les cacher, et changeait régulièrement de cachette. Après une fouille minutieuse de la chambre, ou de la maison dans le pire des cas, ajoutait-elle, elle finirait par tomber dessus. Selon elle, il n'y avait pas de fugue ; un malheur était arrivé à Valentin.

— Mettez-vous à ma place, glissa l'eunuque. Le garçon a quitté son chez-lui de sa propre initiative. Sans en tenir sa mère informée. Il ne revient pas. Ses économies semblent avoir disparu. Aucun de ses vêtements ne manquerait... Mais madame Hoyoux a regardé distraitemen, la tête ailleurs. Peut-être quelque chose lui a-t-il échappé ? Voilà l'état de mes réflexions. J'explique à la maman qu'il n'est certainement pas nu. Que pour les avis de recherche ce serait bien de savoir les habits qu'il porte. Elle répond : les vêtements de la veille. Il y a de la tension. Elle me décrit le short beige, la chemise bleue, ses chaussures. Rien d'autre, donc ? Rien, réplique-t-elle. Il... Il faut que je quitte les lieux. Faire mon rapport, je n'ai que ça en tête.

Il releva son menton avec terreur, comme si on le jugeait :

— Pas... Pas parce que c'est la fin de mon service, non. Juste que j'ai du mal avec la compagnie de madame Hoyoux. Je l'ai dit, je le répète : je comprends sa crispation du moment. Mais l'ambiance se tend et je n'aime pas ça. Puis, je ne sers plus à rien rue Rimbaud. Bref, je m'éclipse. Avec une photo du garçon en poche.

Il respira un grand coup et reprit le cours de ses explications, de sa tentative de réhabilitation. Il survola les actions commises après seize heures : bref interrogatoire des voisins, nouvelle recherche d'indices sur le chemin que Valentin aurait dû emprunter la veille, entretien informel avec le chef de gare et le personnel ferroviaire, retour au poste, réflexion, rédaction du rapport, préparation des épreuves à tirer le lendemain.

— Les avis de disparition ? interrogea le président.

— Tout à fait.

— Vous ne les avez pas fait imprimer le jour même ?

— Non. Pour quatre raisons. Un : un professionnel doit corriger mon esquisse. Deux : la fin de journée est proche. Les gens rentrent chez eux. Personne ne va voir l'affiche avant le matin. Trois : les statistiques des fugues sont formelles. Plus de septante pour cent de celles-ci sont résolues dans les vingt-quatre heures. Quatre-vingts pour cent dans les trente-six heures. Ici, Valentin Hoyoux n'a disparu que depuis à peine dix-huit ou dix-neuf heures. Une nuit arrive. Le besoin de dormir avec. Peut-être que son lit lui manque ? Peut-être qu'il va rentrer au bercail ? Enfin, le plus important, quatre : les ordres sont formels. Ils viennent d'en haut, tout en haut. Question de budget. Pas d'impression d'avis de disparition avant que trente-six heures ne se soient écoulées. Rapport aux statistiques, certainement.

Ce soir-là, l'officier de police était rentré chez lui deux heures après la fin théorique de son service — des documents officiels en attestaient. Tandis qu'il marchait sur les trottoirs, probablement travaillé par la disparition qui avait occupé sa journée, sans doute malade à l'idée d'avoir encore affaire à la mère Hoyoux le lendemain, la victime, Valentin, se trouvait déjà loin, à Sadzot, et, ligoté sur un lit en chêne, subissait des viols répétés.

Minne regarda sa montre et pinça ses fines lèvres. Il tourna une page et évoqua la matinée qui suivit — celle du 22 juin.

— Madame Hoyoux est déjà passée quand j'arrive au commissariat, expliqua le policier. C'est mon collègue qui me le signale. Elle doit revenir à la mi-journée. Mais je sais déjà que le fils n'est pas rentré durant la nuit.

Le petit magistrat le coupa, comme s'il avait décidé que seules les informations essentielles devaient encore sortir de la bouche de l'officier chauve. La pause de midi trente se profilait peu à peu ; il ne fallait pas trop s'écartez de l'horaire théorique.

— D'après votre rapport, intervint ainsi le président, vous avez téléphoné aux commissariats des grandes villes ardennaises, ainsi qu'aux chefs-lieux des autres provinces, à charge pour ceux-ci de diffuser l'information. Je vous cite : « Je leur ai signalé la disparition de Valentin Hoyoux et leur ai

communiqué la description telle que reproduite sur les avis de recherche. J'ai demandé s'ils avaient procédé à des interpellations d'individus correspondant au profil de l'adolescent. J'ai voulu savoir s'ils n'étaient pas en possession de renseignements relatifs à cette affaire. La police de Neufchâteau m'a signalé la présence en cellule de dégrisement d'un individu semblable à celui décrit. Après vérification d'identité, il est apparu qu'il ne s'agissait pas de Valentin Hoyoux. La police de Hotton m'a rapporté qu'un corps avait été remonté de l'Ourthe en matinée. Je n'ai pas pu contacter leur poste avant l'après-midi. » Quand avez-vous dévoilé cette information, la découverte d'un cadavre, à madame Hoyoux ?

— Dans le courant de l'après-midi. Lorsque des renseignements plus détaillés me sont parvenus. À midi, j'ignorais jusqu'au sexe de la dépouille. Inutile d'alarmer la dame.

— Vous vous êtes rendu à Hotton par la suite, c'est bien ça ?

— Disons que, durant l'après-midi, il y avait encore un peu d'espoir. Quelques caractéristiques du défunt correspondaient certes au fils. Mais rien ne laissait présager avec certitude que c'était lui. C'est lorsque le portefeuille du garçon a été retrouvé qu'on nous a demandé de venir sur place. J'ai chargé madame Hoyoux et mademoiselle Delvaux jusque-là. Pour l'identification.

— Nous vous remercions, ponctua le président. Le jury a-t-il des questions ?

Oui, il en avait. Ses membres rebondirent sur des controverses mesquines et agressives, plus à même de déstabiliser l'officier que de faire avancer le fond des assises.

Ce fut ensuite à l'avocat général Saint-André d'intervenir. Il se leva et, après avoir approché le micro de ses lèvres, demanda au témoin :

— N'aurait-il pas été plus opportun de contacter les commissariats voisins dès le 21 juin ?

L'eunuque plissa les yeux en direction de la toge rouge et bombée. Une nouvelle attaque sur la gestion de l'enquête... Quand donc cela allait-il s'arrêter ?

— A posteriori, répondit-il lentement, je regrette de ne pas avoir téléphoné à ceux-ci le jour même de la disparition. Question de conscience. Mais en fin de compte, cela n'aurait rien changé au sort de Valentin Hoyoux. Le village de Sadzot n'a même pas de commissariat. Puis, je ne pouvais contacter tous les postes du pays. Pensez au temps que cela aurait coûté.

Agressé de toutes parts, cerné par ses opposants, le policier avait repris son képi en main et le triturait nerveusement. Aussi se tenait-il sur ses gardes quand vint le tour de M<sup>e</sup> De Profundis. La posture de l'eunuque semblait indiquer que celui qu'il craignait le plus était le charismatique avocat aux cheveux blancs.

La voix moelleuse du pénaliste bruxellois crépita dans la salle :

— Monsieur l'officier, j'ai cru comprendre, au cours des témoignages précédents, que vous aviez privilégié la thèse de la fugue. Le confirmez-vous ?

Le policier pâlit.

— J'ai mené l'enquête avec tout le sérieux requis, protesta-t-il posément. Je n'ai négligé aucune hypothèse. Aucune. Ça aurait très bien pu être un accident. Ou un enlèvement.

Ce n'était manifestement pas la réponse qu'attendait M<sup>e</sup> De Profundis — qui parvint difficilement à dissimuler sa surprise. Ce qu'il croyait probablement être une formalité allait-il se transformer en obstacle ? L'eunuque, trop habitué aux offensives à son encontre, se protégeait désormais automatiquement, presque machinalement. Il voyait un ennemi derrière chaque question. Pourtant, s'il y avait une personne, une seule, dans la salle Léopold II, qui ne lui voulait aucun mal, c'était bien le ténor du barreau. La toge noire se rapprocha du micro :

— Les actions et réflexions mentionnées dans votre audition, comme dans vos rapports, s'orientent vers la thèse de la fugue, m'a-t-il semblé, non ?

— J'ai mis toutes les pistes sur le même pied, se défendit encore le policier. Toutes. N'ai-je pas signalé que j'avais mené des investigations dans un terrain vague ? Je... J'ai recherché des indices sur le chemin que le garçon devait parcourir...

Il respira bruyamment. Il avait dû flairer que, derrière cette question, il y avait quelque chose de la mère Hoyoux, celle qui, suivie par la presse, avait entraîné sa chute, celle dont la simple évocation le replongeait dans les affres des derniers mois. Il ne voulait plus se laisser piéger...

M<sup>e</sup> De Profundis se redressa. Quelle plaie ! Encore un peu, et l'eunuque allait dire qu'il avait privilégié toutes les pistes, sauf la fugue. Il fallait immédiatement changer l'angle d'attaque... D'un sourire enjôleur, l'avocat précisa :

— Je ne vous reproche rien, monsieur l'officier. Si je puis d'ailleurs me permettre, je trouve que vous avez mené l'enquête avec brio.

— Merci, s'étonna-t-il.

— Ce que je veux en réalité savoir — peu importe que vous ayez entrevu ou non qu'il s'agissait d'une fugue — ce que je veux connaître, ce sont les indices, les éléments, qui, a posteriori, démontrent que cette thèse était celle qu'il fallait suivre.

— Ah, souffla l'officier avec méfiance. Vous... Vous parlez bien de la fugue ?

— Oui.

— Bien, bien, réfléchit-il quelques secondes.

Ses épaules se décrispèrent. Il inspira profondément, puis déclara :

— Tout d'abord, le fait que le garçon ait quitté le domicile familial à l'insu de sa mère.

Obstacle contourné. La machine était lancée.

— Ensuite, la disparition apparente de ses économies. Puis, l'absence d'indices, de traces d'accident, de lutte ou de sang par exemple, sur les trottoirs reliant la maison de mademoiselle Delvaux à la sienne. Pas d'appel signalant un pugilat ou un enlèvement sur lesdits trottoirs durant la nuit. Par ailleurs, l'âge du garçon. L'adolescence est une période de crise. Puis... Puis, j'ai aussi envie de croire que la rencontre nocturne avec mademoiselle Delvaux n'était pas innocente dans le chef de Valentin. Qu'elle était soit un au revoir, soit un appel à l'aide qui n'a pas fonctionné.

— Ne pourrait-on penser, ajouta malicieusement M<sup>e</sup> De Profundis en voyant l'officier s'essouffler, que la mésentente passagère entre madame Hoyoux et son fils constituait également une présomption que l'on ne pouvait écarter ?

— Bien sûr que si, sauta-t-il sur l'occasion. Ce paramètre s'avère important. Très important.

— Et, par la suite, d'autres éléments sont venus soutenir plus encore la thèse de la fugue. Je suppose que vous ne les ignorez pas ?

— J'ai été écarté de la suite de l'enquête. L'épicentre se situait à Hotton, pas à N.

— Les coups de fil ? Les lettres ? Non ? Vous n'en avez pas entendu parler ?

— Je n'ai pas lu les journaux. Rapport aux costumes qu'on m'y taillait. Il... Il me fallait du repos.

— Oh ! Mais ces informations n'ont pas filtré dans la presse, savez-vous...

L'avocat orienta ses yeux perçants vers Quentin Saint-André, puis vers la cour :

— J'en ai terminé, monsieur le président ; je vous remercie.

Après que le témoin eut solennellement maintenu ses propos, le petit magistrat drapé de rouge proposa à l'accusation et à la défense de commenter les récents échanges. Seul M<sup>e</sup> De Profundis s'engouffra dans la brèche.

— Mesdames et messieurs les jurés, dit-il, je vous prie de noter les dernières paroles de monsieur l'officier. Tous les indices convergent vers un départ solitaire et volontaire de Valentin Hoyoux. Il est parti sans en avertir sa maman. Il a rendu une dernière visite à sa meilleure amie Caroline. Il a emporté avec lui ses économies. D'autres éléments, sur lesquels nous reviendrons lors des prochains jours, confortent cette hypothèse. Et, vous le constaterez aussi, le ministère public sera bien en mal d'apporter la moindre preuve d'une quelconque participation active de Claude Servais dans la disparition de la victime.

Sur ce, le président libéra la salle.

## CHAPITRE XII — APPÉTIT

Les trois policiers commis à la surveillance de Claude lui attachèrent les poignets et l'entraînèrent à leur suite. Une fois encore, ils avaient sévèrement refermé les menottes : elles creusaient presque un sillon au milieu de la chair. À chaque pas, les deux mains inertes ricochaient sur le ventre rebondi, comme découragées par la perpétuelle répétition des souffrances.

Le quatuor s'enfonça dans l'obscurité d'un couloir reculé et gagna un minuscule escalier de fer qui perforait en vrille les profondeurs infernales du palais. Les quatre paires de pieds martelèrent les marches avec fracas et descendirent jusqu'où la lumière ne perçait qu'avec peine. En cet endroit, une lourde porte en chêne arrêtait net l'avancée des importuns : une clé s'avérait nécessaire pour poursuivre sa route au-delà. Le premier flic fouilla sa poche à la recherche du précieux sésame ; le deuxième porta la main à son ceinturon ; le troisième, méfiant, ou sadique, agrippa ses ongles au cou de Claude, entre les mèches, pour mieux l'immobiliser. Enfin, la porte céda et quelques rais jaunâtres prirent l'ascendant sur les ténèbres.

La pièce était plus grande que ce que l'on pouvait initialement croire : outre le bureau des surveillants, on y trouvait six

cages cubiques, toutes espacées de deux mètres au moins. Deux étaient occupées par des bagnards mal rasés ; les autres bâient. Les murs qui délimitaient l'endroit paraissaient froids ; leur tristesse se voyait surmontée par de fines lucarnes grillagées à hauteur de trottoir. Au plafond, des néons suppléaient la trop rare lumière du jour.

Les policiers poussèrent leur otage sur les pavés inégaux, jusqu'à la cellule qui lui était promise ; dans un grincement lugubre, ils l'enfermèrent à double tour et rejoignirent leurs trois collègues commis à la surveillance des cachots. Une odeur de cigarette, de vodka et de nourriture imprégnait les lieux. Claude s'assit sur l'unique chaise de la cellule, déposa ses bras sur la petite table en bois et patienta. C'était l'heure du repas — ce repas manifestement attendu avec une grande impatience par son estomac. Dans cette cage à lapin géante, ses gargouillis ressemblaient à des couinements. Les barreaux verticaux, qui à l'occasion croisaient des traverses, laissaient pénétrer les fragrances épicees des plats entamés alentour. Les narines de Claude, y compris la gauche, celle qui faisait partie intégrante de sa bouche, les narines de Claude cherchaient à détecter tout indice. Elles frétillaient imperceptiblement. C'était du chaud aujourd'hui ! Probablement de la purée, accompagnée de viande hachée pré découpée et de compote — quelque chose qui pouvait s'enfiler avec une cuiller en plastique, quoi. Cela changerait du traditionnel pain rassis au jambon de la prison, toujours trop sec, toujours trop fade, toujours insuffisant pour calmer la faim.

Des claquements de talons, presque inaudibles, martelèrent les pavés, à l'extérieur. Une lucarne dévoila brièvement aux cellules des bottes noires. Plus haut, les jambes protégées de bas de nylon s'activaient. Elles entrecoupaient les trajectoires invisibles que des dizaines de regards égarés dessinaient dans le vide. Une jupe écossaise, serrée jusqu'aux genoux, laissait deviner, à l'arrière, deux carapaces fermement rebondies, fougueusement agitées, atrocement envoûtantes. Marianne Prémeur venait d'apercevoir M<sup>e</sup> De Profundis et, sans un mot, gabardine à la main, avait pris son sillage empressé.

Dehors, le temps était maussade, mais pas trop froid. Si, au loin, des nuages aux couleurs sombres menaçaient Arlon, ceux qui surplombaient la ville variaient entre blancheur et grisaille. Jamais trop méfiant, l'avocat avait emporté avec lui son parapluie. À la façon de certains lords anglais, il s'en servait comme d'une canne ; à grands pas, il se dirigeait vers l'étape de la mi-journée. La veille, la journaliste n'avait pu déchiffrer le moindre indice sur l'emballage du sandwich. Elle adoptait donc la méthode classique afin de savoir dans quel établissement elle pourrait croiser « par hasard » le tribun à la folle crinière blanche : la filature.

Lorsque Marianne pénétra à l'intérieur de la sandwicherie, tous les yeux se portèrent sur elle. Le plus naturellement du monde, elle salua d'abord les serveuses derrière le comptoir ; c'est alors qu'elle fit flotter son regard bleu azur dans le vide, jusqu'à ce qu'il s'accrochât à celui de M<sup>e</sup> De Profundis. L'avocat, sourire en coin, semblait satisfait de cette compagnie. La file comptait déjà quelques clients ; un peu de conversation le distrairait de l'insupportable attente.

— Bonjour, fit-il immédiatement d'un timbre moelleux.

— Bonjour, maître, répondit-elle en dévoilant spontanément ses dents.

— Vous êtes l'audacieuse demoiselle d'hier...

— Marianne Prémeur, oui.

Il tendit une main ferme en direction de la belle et, comme pour signifier que la discussion était ouverte, indiqua du menton les personnes devant lui.

— Nous en avons pour un petit temps, glissa-t-il.

La poignée qu'ils échangèrent dura deux secondes. Ce faisant, ils s'observèrent intensément. Le regard qui les opposait recelait un dialogue muet, un accord tacite. Ici, à l'intérieur, il n'était pas question d'évoquer le procès. Les petites gens n'avaient pas à assister à ces échanges informels entre presse et barreau. Aussi la journaliste et l'avocat parlèrent-ils tour à tour de la météo, d'Arlon et de *L'Aurore*. Quelques yeux intrigués, curieux ou éblouis s'arrêtèrent à l'occasion sur les deux protagonistes de cette discussion somme toute bien banale. Certains

semblaient envier la place du pénaliste, d'autres celle de la jolie blonde. Il faut convenir que tous deux possédaient un attribut majeur de la séduction : elle avait hérité de la beauté, lui du charisme.

Une fois à l'extérieur, à l'abri des oreilles indiscrettes, M<sup>e</sup> De Profundis consentit implicitement à l'évolution de la discussion vers des thématiques plus sérieuses.

— Une matinée tendue, n'est-ce pas ? dit-il.

— Ça changeait d'hier après-midi !

Côte à côté, ils évoluaient sous les arbres du petit parc de la place Léopold tout en parlant des divers incidents matinaux. De prime abord, on aurait pu croire à un père et sa fille. Lui, droit et digne, regardait son accompagnatrice avec bienveillance ; elle, ondulante et alerte, semblait oublier la présence à ses côtés. Mais, à observer plus attentivement la scène, une réalité tout autre se faisait jour : si Marianne s'abreuvait du décor, ce n'était pas par ennui, non ; c'était pour mieux laisser l'avocat contempler ses appas. D'ailleurs, pour une fois, celui-ci ne se pressait pas, non : il profitait du moment présent à un train de sénateur — celui imposé par les talons noirs et la jupe écossaise.

— Ces histoires de lettres et de coups de téléphone, hasarda la journaliste, c'est authentique alors ?

— Mademoiselle, répondit M<sup>e</sup> De Profundis, me croiriez-vous seulement si je vous disais la vérité ? Je n'en suis pas convaincu. Soyez patiente. Peut-être que de nouvelles informations seront communiquées dans le courant de l'après-midi.

— Je suis plus ouverte que mes confrères, savez-vous... Dans la profession, je suis probablement la plus clémente au sujet du sort qu'il faut réservier à Servais.

— Vous me l'avez déjà dit hier, et je demande à voir. Depuis le début de l'affaire, toute la presse a craché dessus ; toute la presse a crié à la simulation, au mensonge, à la comédie. Je n'ai pas eu vent d'opinions contraires — détrompez-moi si je me méprends. Des milliers de têtes ont été contaminées par votre faute. Or, vous avez parlé sans savoir. Vous avez présupposé des choses sur base de quelques images, d'informations non

vérifiées, sans rien connaître du dossier, et, maintenant qu'a commencé le procès, vous devinez derrière le moindre clignement d'œil de Servais une confirmation de votre hypothèse. Vous faites votre travail à l'envers. Vous n'êtes pas objectifs.

Il avait dit ça sans acrimonie, bien au contraire. Cela n'empêcha pas Marianne de répliquer :

— Mais la chambre des mises en accusation a confirmé par trois fois son maintien en détention ! Jamais elle n'a accédé à vos demandes d'internement, malgré les rapports des experts.

— Avez-vous lu son dernier arrêt, mademoiselle ?

— J'ai pris connaissance de sa teneur : Servais devait rester en prison.

— C'est bien ce que je pensais. Comme tous vos confrères, vous n'avez porté aucune considération aux motivations — très légères — de la chambre des mises en accusation.

— Je vous le concède.

— Elles se révèlent pourtant intéressantes. Car que disent-elles en fin de compte ? « Vu le rapport des trois psys, vu l'imminence du procès d'assises », etc. Fort laconique, vous en conviendrez... Peur de faire des vagues, sans aucun doute. Du Ponce Pilate. Mais soyez patiente, la vérité émergera rapidement.

Sous l'impulsion de M<sup>e</sup> De Profundis, le rythme de leur avancée avait — d'un coup — sensiblement crû. Les jambes féminines, prisonnières de la jupe, avaient dû accélérer leur cadence. Les talons frappaient désormais le sol dans des claquements de plus en plus rapprochés.

— Vous ne voulez quand même pas dire que Servais végète constamment ? s'étonna la journaliste. On ne lui donne pas à manger à la petite cuiller, d'après ce que j'ai lu...

— J'ai rarement vu un tel appétit, en effet. Il n'y a jamais assez dans son assiette. Les repas et autres en-cas sont bien les seuls moments où un peu de vie semble l'habiter.

— De ce que j'ai pu voir ces deux jours-ci...

— Ces deux jours-ci ! s'amusa le ténor du barreau. Un peu de sérieux, de grâce... De mon côté, j'ai vécu une trentaine de confrontations avec Servais. Une trentaine ! Et en tête-à-tête,

s'il vous plaît. Croyez-moi, toutes furent du même acabit. Je parlais seul, dans le vide. J'avais un mur face à moi. Le silence, rien que le silence, toujours le silence. Aucune réponse. Pas même dans le fond de ses yeux. Vous ne pouvez pas imaginer tout ce que j'ai tenté pour provoquer une réaction dans son chef. Jusqu'à jouer avec la nourriture. Et vous ? Pouvez-vous en dire autant ? Avez-vous déjà cherché à lui parler ?

— Non.

— Dès lors, comment pouvez-vous vous fier à votre impression, mademoiselle ?

Comme ils atteignaient les marches du palais de justice, M<sup>e</sup> De Profundis consulta sa montre argentée et, quelque peu joueur, profita du contexte pour faire référence à leur discussion de la veille :

— Si vous parvenez à me suivre, nous pourrons prolonger cet entretien informel jusqu'à la porte du mess. Après, il faudra me laisser potasser.

Il n'avait pas perdu de vue les difficultés qu'éprouvait la journaliste à suivre son rythme effréné. Dès la première marche, il s'élança au trot, noblement. Sa chevelure roulait comme une mer d'écume, le reste de son corps demeurant droit. Prisonnière de sa jupe écossaise, Marianne ne put que le laisser prendre le large. Elle lui cria :

— Entretien informel ? Encore ? Je ne peux toujours pas vous citer ?

L'index sévère de l'avocat s'agita dans les airs en signe de refus, sans qu'il se retournât.

— Et les informations que vous m'avez dévoilées ? supplia-t-elle. Je peux les utiliser ?

Le pénaliste poursuivit sa course sans répondre. Se trouvait-il déjà trop loin pour entendre la belle ? Ou souhaitait-il lui signifier qu'une montée des marches en sa compagnie n'eût pas été pour lui déplaire ? La journaliste n'eut d'autre choix que de tristement hausser les épaules.

Contrairement à ce qu'avait suggéré l'avocat, les médias n'avaient pas inventé les informations évoquées. Par des jeux de pouvoir, par des graissages de patte, par des liens familiaux,

par d'autres liens encore — plus triviaux —, ils avaient su tisser une toile d'araignée géante en plein cœur de la société belge : infiltrées d'agents dormants, les hiérarchies politiques et judiciaires se soudoyaient sans trop de difficulté. Du ministre au fonctionnaire, du haut magistrat au gardien de prison, des centaines d'individus étaient susceptibles de renseigner la presse sur les ténèbres qui voilaient certains dossiers. Ainsi, malgré le secret légalement réservé à l'instruction, des bruits avaient fuité quant à la teneur de la première rencontre entre le magistrat instructeur Jean Trésor et Claude Servais. Ainsi, des bribes du premier rapport psychiatrique étaient tombées dans les mains de quelque journaliste. Ainsi, l'insatiable appétit de la brute de Sadzot avait été révélé à la une d'un quotidien régional. Bref, après avoir entendu divers intervenants du dossier, les gratte-papier avaient très vite conclu au silence intentionnel de Servais.

Toutefois, M<sup>e</sup> De Profundis avait raison sur un point — un point sur lequel son index ne s'était pas privé d'appuyer. Nul journaliste n'avait rencontré Claude Servais en face à face. Cela faisait tache. Qui sait ? Peut-être les médias avaient-ils inspiré, par leurs attentes, et bien malgré eux, les récits qui leur étaient finalement parvenus : on leur avait servi la soupe qu'ils espéraient. Pire, ils s'étaient peut-être fait manipuler par une puissante organisation : on leur avait fait croire ce qu'ils devaient penser et répéter, pour qu'un psittacisme social résultât de leur relation tronquée des faits.

Marianne gravit les marches du palais de justice au rythme tranquille imposé par sa jupe écossaise et, ce faisant, laissa vagabonder ses yeux bleus sur la place Léopold. Peu avant les hauts arbres du parc, côté sud-est, un kiosque à journaux léthargique semblait attendre les clients. Un rien plus à droite, côté sud-ouest, un vieux tank américain, un M10, commémorait le passage des troupes libératrices trois décennies plus tôt. Derrière les couleurs vertes et orangées du parc, seules deux ou trois toitures pointaient le ciel grisâtre ; le vide que l'on devinait dans leur dos rappelait que le palais avait été érigé sur les hauteurs d'une colline. Arlon cherchait à tutoyer les nuages.

La journaliste s'engouffra sous la première des trois portes ogivales et avança lentement sur le dallage noir et blanc de la salle des pas perdus. Ses talons annonçaient son défilé langoureux aux quidams alentour. Aussi, quand elle approcha du policier de faction, il s'était déjà retourné vers elle et, par à-coups, la regardait venir à lui. Sa peau de bébé trahissait sa jeunesse, le sourire gêné qu'il rendit à Marianne son inexpérience avec les femmes.

— Excusez-moi, monsieur l'agent, pouvez-vous m'aider ?

— Bien sûr, répondit-il avec un faux air assuré — probablement copié d'un de ses frères plus âgés.

— Je suis Pierrette Kowalski, la secrétaire de maître De Profundis. Il m'a chargé d'aller remettre ce sandwich à Claude Servais, mais j'ai du mal à m'orienter dans tous ces couloirs et ces escaliers. Pourriez-vous me guider jusqu'aux cellules, s'il vous plaît ?

Elle avait pris un air qui mêlait adroïtement gêne, candeur et séduction. Le jeune policier voulut la jauger mais, trop faible pour soutenir plus longtemps le regard si éclatant de la journaliste, il s'en détourna rapidement, fit même volte-face et, du poignet, façonna le chemin au gré de ses explications :

— Vous prenez, là, à gauche, ensuite le deuxième couloir sur votre droite. Vous verrez, sur votre droite encore, un escalier de service : vous le descendez. Une fois en bas, vous devriez apercevoir mes collègues qui gardent la porte quelques mètres au-delà.

Marianne grimaça :

— Pourriez-vous m'accompagner jusque-là ? Vous allez me prendre pour une cruche, mais l'orientation et moi, ça fait deux. Tout à l'heure, on m'a encore indiqué le chemin et j'ai réussi à m'égarer.

Comme s'il n'attendait que ça, il l'invita à le suivre. C'était si simple de convaincre un homme...

Ils échangèrent des banalités au cours de leur marche. Elle posait des questions avec ingénuité et, lui, répondait dans des torrents verbeux sans queue ni tête. D'ailleurs, il parlait toujours lorsqu'ils arrivèrent au bas de l'escalier et aperçurent, plus

loin, deux des trois agents commis à la garde des détenus. Ceux-ci inspectèrent les arrivants, focalisèrent même un instant leurs yeux sur la jupe écossaise. Marianne remercia son policier d'une main douce sur l'avant-bras ; il la regarda s'éloigner, non sans abandonner ses pupilles à l'hypnotique mouvement de balancier, puis remonta les marches, une à une, peut-être à regret. Il n'avait pas perdu sa journée : cette dernière image le poursuivrait très certainement jusqu'au retour à domicile.

— Mademoiselle ? interrogea d'une voix rauque le flic le plus âgé.

Elle indiqua son sandwich et refit le coup de Pierrette Kowalski, la secrétaire de M<sup>e</sup> De Profundis, avec une assurance confondante. Sa composition était pétrie de routine, de lassitude aussi, car c'était la deuxième fois qu'elle devait se justifier en peu de temps — et elle ne se privait pas de le faire sentir.

— De Profundis... Il croit qu'on ne lui donne pas à manger, ou quoi ? ironisa son vis-à-vis.

— Servais a un très gros appétit, expliqua Marianne avec sérieux. Mon patron veille juste à ce qu'il ne lui manque rien.

— Un meurtre, puis la belle vie ! bougonna le flic les yeux en l'air. Il est quand même bien fichu, ce pays ! C'est entendu, mademoiselle. Donnez-moi le sandwich ; je vais le lui apporter.

Elle cacha le pain dans son dos.

— C'est que... Je dois m'en charger moi-même. Consigne stricte de maître De Profundis. Il m'a demandé de veiller Servais ce temps de midi.

Le visage du vieil agent se décomposa en deux moues successives : colère, puis curiosité. Il demanda :

— En quel honneur, donc ?

— Je l'ignore. Il l'aurait bien fait lui-même, m'a-t-il dit, mais il doit potasser. Ici, ce n'est pas évident pour lui, avec ses volumineux dossiers. Et devinez qui doit s'y coller à sa place...

— Il croit qu'on lui inflige de mauvais traitements, ou quoi ? pesta le flic — yeux écarquillés.

— Je n'en sais vraiment rien, monsieur l'agent. Mais, si ça avait été le cas, je suppose qu'il m'en aurait touché un mot, ce qu'il n'a pas fait, je vous rassure.

Elle laissa échapper un rire niais.

— Drôle de coco que cet avocat, lança le vieux — de sa voix rauque — vers son collègue plus jeune. Merlot, vérifie le sac de mademoiselle.

Il se retourna ensuite vers Marianne et requit qu'elle vidât les poches de la gabardine. Il lui demanda encore de se délester de tout objet métallique, puis la fit passer sous le détecteur. Rien ne sonna.

— C'est bon, dit-il. Vous pouvez entrer.

La pièce péchait par simplicité. Six cages cubiques et un bureau — sur lequel était assise une policière — dévoraient l'espace. À l'opposé, une lourde porte en chêne paraissait condamnée. La journaliste repéra directement l'endroit où se trouvait Claude — à croire qu'une force sacrée les reliait — et s'y dirigea sans escorte.

La brute, toujours assise, leva péniblement ses yeux vers la silhouette qui obturait partiellement le jour des lucarnes — sans révéler toutefois un quelconque intérêt pour cette apparition soudaine. Sur la table, une minuscule assiette de plastique, soigneusement raclée, trahissait le frugal repas récemment achevé. Les mains menottées, celles-là mêmes qui avaient étranglé Valentin Hoyoux quatre mois plus tôt, ceignaient le ventre dodu, comme si elles voulaient faciliter la digestion, ou comme si elles cherchaient à lutter contre la faim toujours présente, ou — tout simplement — comme si leur place se trouvait là désormais et nulle part ailleurs. Quelle interprétation pouvait-on donner à des postures sans le moindre indice vocal ? Celles-ci devaient-elles seulement être analysées ? Marianne, absorbée, s'arrêta devant les barreaux.

Déjà les yeux verts s'étaient abaissés à nouveau vers le vide. Ils semblaient plongés dans l'une de ces visions panoramiques offertes par le désintérêt. Pouvaient-ils deviner, aux confins inférieurs de cet angle flou, les laideurs anfractueuses qu'ils surplombaient ? Ce bec-de-lièvre, de près, rendait la monstruosité de Claude plus frappante encore. Que n'avait-on jamais cherché à réparer cette ignominie de la nature ? Pourquoi donc cette

répugnante béance devait-elle éternellement s'afficher au vu de tous ?

— Claude... chuchota la journaliste. Claude ! Je... Je vous ai apporté un sandwich.

Mais l'ombre face à elle ne réagit point. Marianne agita son avant-bras, sa main, tels des essuie-glace — sans plus de succès. Elle tenta une nouvelle fois sa chance. Au loin, on lui lança :

— N'en espérez pas trop.

C'était le vieux flic à la voix rauque, qui l'espionnait depuis son laissez-passer. Il venait d'allumer une cigarette ; dans un nuage de fumée, il crut bon de préciser :

— Vous n'en tirerez rien.

La belle revint quelque peu sur ses pas, en direction de son interlocuteur, tout en lui révélant, dans un sourire gêné :

— Je ne me lasse pas d'essayer. À chaque occasion, j'ai envie de croire que, moi, j'y parviendrai. Vous pas ?

— Vous me prenez pour un saint, ou quoi ? railla-t-il. Bien sûr que j'ai testé sa résistance, et pas qu'une fois. Et... Et en respectant les limites, je vous rassure ; n'allez pas alerter votre patron inutilement ! J'ai chaque fois dû m'incliner — pas que ça à faire ; d'autres chats à fouetter... Quelle résistance de sa part ! Rarement vu ça. Pas la moindre communication possible ! Pas le moindre geste qui laisserait penser que... Un sans-faute, ai-je envie de dire...

— Je sais, crâna Marianne. Quatre mois que ça dure. Mais regardez plutôt ceci.

Prise par son rôle, transportée par sa présence dans les catacombes du palais de justice, elle retourna vers la cage à pas feutrés. Claude, les yeux flous, un rien humides même, restait immobile sur sa chaise — comme dans la lune. Bras à travers les barreaux, la pseudo-secrétaire déposa délicatement le sandwich sur la table puis, à reculons, regagna les environs enfumés du vieux flic. Celui-ci maintint son regard sur la cellule, opina du chef et marmonna :

— La bouffe : son péché mignon.

La brute silencieuse ne bougea pas durant une minute, comme si le paquet était invisible, comme s'il n'existant pas. Soudain, ses yeux verts semblèrent revenir de loin, de très loin, et se fixèrent sur la source de la fragrance fraîche qui se dégageait de plus bas. Les grosses mains attachées s'y appliquèrent immédiatement, dévêtièrent impatiemment le pain de son emballage et le portèrent avec frénésie vers la bouche balafrée.

Marianne, trop curieuse pour en perdre une miette, resta muette pendant cette scène, laissant au vieux flic le soin de la commenter.

— Incroyable, chuchota-t-elle enfin. Quel appétit ! Quand je vois ça...

Elle s'interrompit, comme si elle souhaitait garder pour elle la teneur de ses réflexions. Son vis-à-vis cracha un nuage de fumée et la regarda avec curiosité. On aurait dit qu'à son tour il voulait la percer à jour.

— Laissez-moi compléter pour vous, glissa-t-il. Quand vous voyez ça, vous comprenez pourquoi votre patron n'a pas pu berner la chambre des mises en accusation. Hé, la réalité finit toujours par vous ratrapper !

La policière assise sur le bureau, qui jusque-là avait suivi silencieusement les échanges, se décida à y participer activement. Entre deux âges, de corpulence moyenne, elle avait le cheveu court et les lèvres lubriques. Elle regardait Marianne avec des yeux d'une intensité éclatante, presque troublante vu sa qualité de femme.

— N'écoutez pas ce radoteur, intervint-elle virilement. Et encore moins les médias. Ils ne racontent que des fadaises.

— Ferme ton clapet, va, morue ! lui rétorqua le vieux flic d'un ton mi-potache, mi-vexé. Tu ne vas pas recommencer ?

— C'est votre patron qui a raison, reprit-elle en direction de Marianne. Je connais quelqu'un à Namur. Servais finira à l'asile — pas en prison.